

LANGUE

ET SOCIÉTÉ



Numéro 31, Été 1990

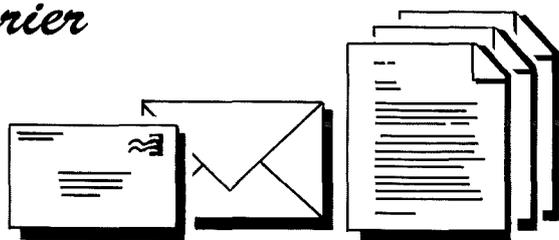
QUEL SERAIT L'HÉRITAGE D'UN CANADA ÉCLATÉ ?

LA CRISE DE « SAULT STE MARIE » EN PERSPECTIVE

*Un rapport annuel du Commissaire qui fait des vagues
LA LOI DE 1988 AUX OUBLIETTES ?*

*Éducation :
LA COUR SUPRÊME DÉCIDE EN FAVEUR DES MINORITÉS*

**GRAND
CONCOURS**
Voir page 40



La Hongrie et le Canada : des problèmes semblables

Je reçois la revue *Langue et Société* depuis la fin de 1987. J'enseigne la culture et la littérature canadiennes à l'Université L. Kossuth, en Hongrie, et la revue m'est très utile dans ma démarche pour faire mieux connaître la culture et la littérature canadiennes dans mon pays.

La littérature anglophone du Québec depuis le début des années 1970 constitue mon champ particulier d'intérêt et de recherche, et j'ai constaté que votre revue est une source de documentation utile pour comprendre ce qui se passe même dans le domaine de la littérature.

J'ai été heureuse d'apprendre que l'Académie des sciences de la Hongrie travaille à la rédaction d'un ouvrage sur les lois canadiennes. Dans une certaine mesure, le Canada et la Hongrie font face à des problèmes semblables en ce qui concerne les minorités, les droits linguistiques et les questions qui en découlent.

J'aimerais vous remercier pour votre soutien.

Judit Molnar
Debrecen, Hongrie

Iqaluit

Dans le numéro 30, édition printemps 1990 de *Langue et Société*, l'article sur le Secrétariat d'État a retenu mon attention. Il est très agréable de constater l'expansion que prend la langue française à travers le pays.

On parle souvent des Territoires du Nord-Ouest mais on oublie sa grandeur. Iqaluit est une ville aussi importante dans l'Arctique de l'Est que l'est Yellowknife dans l'Ouest. Il est possible que vous n'ayez pas été tenu au courant des faits, mais nous aurions apprécié que l'article fasse mention des réalisations accomplies par l'Association Francophone d'Iqaluit (A.F.I.).

Comptant au-delà de 3 500 habitants, les francophones représentent 14 p. 100 de cette population. Aujourd'hui, grâce aux efforts des membres de l'A.F.I., on y a construit un centre communautaire où se tiennent des activités en français ; une garderie multiculturelle est entrée en fonction en 1989 et compte 25 enfants à temps complet ; les enfants d'âge primaire et secondaire reçoivent 45 minutes d'éducation en français par jour à l'école ; et enfin, on publie chaque année, depuis deux ans maintenant, un calendrier trilingue soit en français, en anglais et en inuktitut.

L'A.F.I. est un organisme qui prend de plus en plus d'importance à Iqaluit. Elle est maintenant

reconnue par les deux autres communautés, soit les anglophones et les Inuit. Aussi, l'A.F.I. désire profiter de l'occasion pour remercier le Secrétariat d'État pour son aide financière, ainsi que les bénévoles qui ont investi plus de 3 500 heures de travail, sans qui tous ces projets n'auraient pu être réalisés.

Tout cela pour dire que votre article ne fait que nous encourager à continuer de travailler afin que le français soit reconnu comme langue officielle à la grandeur du Canada.

Kim Ouellette
Iqaluit (T.N.-O.)

Un débat vigoureux

Permettez-moi de vous féliciter pour l'article que vous avez fait paraître hier [14 février], de façon si opportune, dans le *Ottawa Citizen*. Vous avez visé juste en déplorant l'ignorance du grand public en matière de langue, ainsi que le manque de leadership du gouvernement fédéral touchant ce point névralgique de notre vie publique.

C'est avec la plus grande attention que j'observe, depuis la fin des années 60, l'évolution du bilinguisme officiel et non officiel. Je crois que le Canada se trouve actuellement à un carrefour : il nous faut décider si nous pouvons aller de l'avant avec confiance ou si nous devons battre en retraite pour réévaluer et reformuler les politiques et pratiques existantes en matière de langue dans tous les domaines de la société, qu'il s'agisse d'organismes publics, sans but lucratif ou privés...

Je pense comme vous qu'un « débat vigoureux » pourrait renforcer l'appui du public au bilinguisme. Cependant, je crois que l'on ne doit pas permettre au débat de s'éterniser. Il faut bien que le pays passe un jour à d'autres questions d'intérêt public. Il serait néfaste pour l'unité nationale d'inscrire dans la Constitution, en ce moment ou à tout autre moment, un affrontement perpétuel entre des visions linguistiques opposées.

Michael D. Behiels
Professeur et directeur
Département d'histoire
Université d'Ottawa

Le courrier
suite à la page 40

LANGUE ET SOCIÉTÉ

Publié par le commissaire aux langues officielles, M. D'Iberville Fortier, qui est aussi président du comité de rédaction, ce trimestriel entend refléter le vécu linguistique des Canadiens et des Canadiennes, les informer sur ce qui se passe à cet égard dans les principaux secteurs d'activité et favoriser le dialogue entre ceux et celles qui s'intéressent à la question des langues officielles. Il s'adresse surtout aux leaders d'opinion, aux responsables politiques et administratifs, aux chefs des communautés linguistiques, aux éducateurs et aux chefs de file du secteur privé et des associations volontaires.

Les opinions exprimées par les collaborateurs de l'extérieur ne reflètent pas nécessairement celles du Commissaire et n'engagent que leurs auteurs. Les textes, les titres et les sous-titres sont attribuables à la rédaction, tout comme les articles non signés.

Rédaction

Rédacteur en chef
Claude Savoie

Rédacteur adjoint
John Newlove

Révision et correction
Lynne Ducharme

Entretiens et reportages
Tom Sloan

Collaborateurs sectoriels
Michael O'Keefe, Jacques Robichaud

Attaché de presse
Jan Carbon

Traduction
Les Productions Brabant enr.

Coordonnatrice de la rédaction
Monique Joly

Directrice artistique
Rachel Dennis

Montage
Thérèse Boyer, Danielle Claude

Informatique
Craig Mackay

Linotronique
Sincar Typesetting Inc.

Imprimerie
T & H Printers Ltd.

Administration
Directrice des communications
Marilyn Amendola

Chef, Promotion et marketing
Margo Gladwin

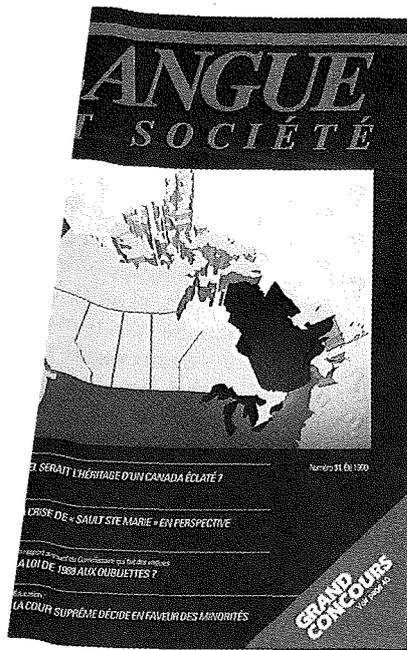
Agente, Promotion et marketing
Lynn O'Keefe

Abonnements
Hélène Léon

Langue et Société est une réalisation de la direction des Communications.

La reproduction totale ou partielle des textes de la revue peut être autorisée sur demande. Prière de s'adresser au rédacteur en chef ou à son adjoint, Commissariat aux langues officielles, Ottawa, Canada, K1A 0T8. Tél. : (613) 995-7717.

© Ministère des Approvisionnements et Services Canada 1990
Imprimé au Canada
ISSN 0709-7751



LANGUE ET SOCIÉTÉ

LE COURRIER 2

SCÈNE NATIONALE

<i>L'éditorial du Commissaire</i>	
<i>La reconnaissance croissante de notre dualité</i>	
Un pont transcanadien	4
Que serait le Québec sans le reste du Canada	6
Que serait le Canada sans le Québec ?	8

Le Rapport annuel 1989
Cherche-t-on à oublier la volonté du Parlement ? 11

Le Rapport annuel vu par les médias 13

<i>L'unilinguisme de certaines villes ontariennes</i>	
Simple révolte municipale ou fruit d'une tradition « anti-française » ?	15

<i>Proclamations d'unilinguisme municipal</i>	
La Chambre des communes est unanime	17

<i>Revue de presse</i>	
Être ou ne pas être... unilingue	18

Dialogue de sourd entre l'APEC et le Comité mixte permanent	21
--	----

La Loi sur les langues officielles
Les majorités sont-elles protégées ? 23

LE COMMISSARIAT

Pour un nouveau contrat social
La langue de travail des employés de l'État 24

Les jeunes, la clef ! 27

SCÈNE RÉGIONALE

La Fédération des Francophones hors Québec favorise le regroupement des services en français 28

Voice of English Quebec
Un autre son de cloche 30

Les élites anglophones de Montréal s'adaptent 32

La parole aux jeunes du Nouveau-Brunswick 35

SCÈNE INTERNATIONALE

En Europe l'anglais s'affirme mais...
L'allemand sera-t-il garant du français ? 36

ÉDUCATION

En Cour suprême
Les droits à l'instruction dans la langue de la minorité enfin précisés 38

otre couverture :

a carte d'un Canada éclaté ne présente à nos yeux qu'une des multiples hypothèses concevables pour l'avenir. Alors que l'éditorial parle d'un « pont transcanadien », deux experts, Réjean Pelletier et John Meisel, se penchent sur les suites d'un éventuel éclatement.

Remarque : Dans cette publication, les termes de genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes.

AVERTISSEMENT

La revue publiée avec plaisir les lettres signées des lecteurs, comportant adresse et numéro de téléphone. Elle se réserve toutefois le droit de les abréger.

Notre adresse :

Langue et Société
 Commissariat aux langues officielles
 Ottawa, Canada
 K1A 0T8

COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES
 COMMISSIONER OF OFFICIAL LANGUAGES



L'ÉDITORIAL DU COMMISSAIRE

La reconnaissance croissante de notre dualité

Un pont transcanadien

D'Iberville Fortier

Les Canadiens sont à juste titre inquiets. Ils s'interrogent sur leur cohabitation, leur identité et leurs valeurs. Certains groupes ou groupuscules clament leur rejet du bilinguisme officiel et du fait français hors du Québec. En contrepartie, beaucoup de Québécois remettent en cause les fondements de notre pacte confédératif.

« Peut-on encore parler d'un Canada ? », me demandait anxieusement l'autre jour un politologue. Il serait facile d'esquiver sa question en répondant que notre pays se caractérise par sa diversité, « la mosaïque canadienne ». Sans être tout à fait inexacte, cette description a le tort de faire reposer notre identité sur nos seules différences. Sur le plan linguistique, les options de l'impossible principe de la territorialité ou de son antinomie compliquée qui est le choix individuel attirent ou repoussent, comme les pôles d'un aimant, selon les tendances sociales ou politiques du moment. Et les problèmes immédiats ont souvent pour effet de nous faire oublier la notion de continuité historique qui s'inscrit dans la trajectoire du progrès.

Un penseur proposait la définition suivante de l'identité nationale :

Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis.

Se pourrait-il que l'âme de notre pays, son principe spirituel, soit avant tout sa dualité linguistique ?

L'importance du français et de l'anglais dans notre histoire collective ne fait aucun doute. L'idée d'une association entre communautés francophone et anglophone s'est imposée avant même la Confédération. Tout au long de notre évolution nationale, la langue, qui a alimenté tant de querelles, a aussi tenu un

l'instruction dans la langue de la minorité (article 23 de la Charte) :

« [...] l'histoire révèle que l'article 23 était destiné à remédier, à l'échelle nationale, à l'érosion progressive des minorités parlant l'une ou l'autre langue officielle et à appliquer la notion de « partenaires égaux » des deux groupes linguistiques officiels dans le domaine de l'éducation ».



rôle qui allait bien au delà des besoins de la communication. Le statut donné à nos deux langues nationales est le symbole même de l'égalité entre leurs locuteurs qui constituent deux communautés linguistiques réunies sur un même territoire. La Cour suprême du Canada soulignait d'ailleurs une fois de plus l'importance de cette vision de notre pays dans sa décision du 15 mars 1990 sur le droit à

En établissant sa dualité linguistique comme une caractéristique fondamentale du Canada, nous avons accepté au fil des ans la nécessité de définir selon la pensée de la Cour suprême, une « échelle variable » dans l'exercice de droits, reconnus et mis en œuvre par nos gouvernements. Codifiés dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, dans la *Loi sur les langues officielles* de 1988, dans le

Code criminel et ultimement dans de nombreuses lois et politiques fédérales et provinciales, les éléments dynamiques de ce consensus sont :

- la reconnaissance formelle que le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada, et qu'ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada et devant les tribunaux en matière de procédure pénale ;
- le droit des Canadiens de faire instruire leurs enfants dans la langue officielle de leur choix là où le nombre le justifie ;
- l'accès national à la radio et à la télévision d'État dans les deux langues ainsi qu'à l'étiquetage bilingue de produits commerciaux ;
- une concertation entre le gouvernement fédéral et les provinces afin de favoriser l'épanouissement des minorités francophone et anglophone en offrant une gamme de services essentiels ;
- la progression vers la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne ;
- l'encouragement de l'apprentissage du français et de l'anglais comme langues secondes ;
- parallèlement à l'affirmation du statut des langues officielles, la reconnaissance du maintien et de la valorisation des langues autres que le français et l'anglais.

Ces faits et ces principes sont l'expression sur le plan linguistique de l'engagement général qu'ont accepté les Canadiens de promouvoir l'égalité des chances dans la recherche de leur bien-être collectif. L'engagement est au cœur de notre projet de société.

Les Canadiens acceptent-ils toujours cet héritage linguistique ? Les sondages récents continuent à confirmer qu'une vaste majorité d'entre eux, tant au Québec qu'ailleurs, souscrivent à ces valeurs. Dans le cadre des débats souvent houleux entourant l'Accord du lac Meech, il importe de bien souligner que ces fondements n'ont été en eux-mêmes remis en question par les principaux intervenants. D'ailleurs, un des buts proclamés de cet accord, en plus de préciser le statut du Québec dont tout le monde reconnaît que ce n'est pas une province comme les autres, n'est-il pas précisément de donner à l'épanouissement de nos communautés linguistiques des assises plus solides. C'est pourquoi de plus en plus de Canadiens voient en notre dualité linguistique un contrefort soutenant notre identité nationale et rehaussant le lustre de nos libertés démocratiques. La force de notre dualité tient au fait qu'elle agit sur nos sentiments de justice, de tolérance et de générosité en proposant un système équilibré de droits

La publication trimestrielle **Langue et Société** traite des questions linguistiques qui relèvent du gouvernement, du secteur de l'éducation et du secteur privé.

Afin de nous permettre de déterminer si **Langue et Société** répond bien à vos besoins, nous vous invitons, chers lecteurs et chères lectrices, à remplir la carte-réponse affranchie ci-jointe. Vos réponses nous aideront à planifier le contenu des futurs numéros de **Langue et Société**.

**Aidez-nous à mieux satisfaire vos besoins.
Remplissez et retournez-nous votre
carte-réponse dès aujourd'hui !**

Votre opinion nous tient à cœur !

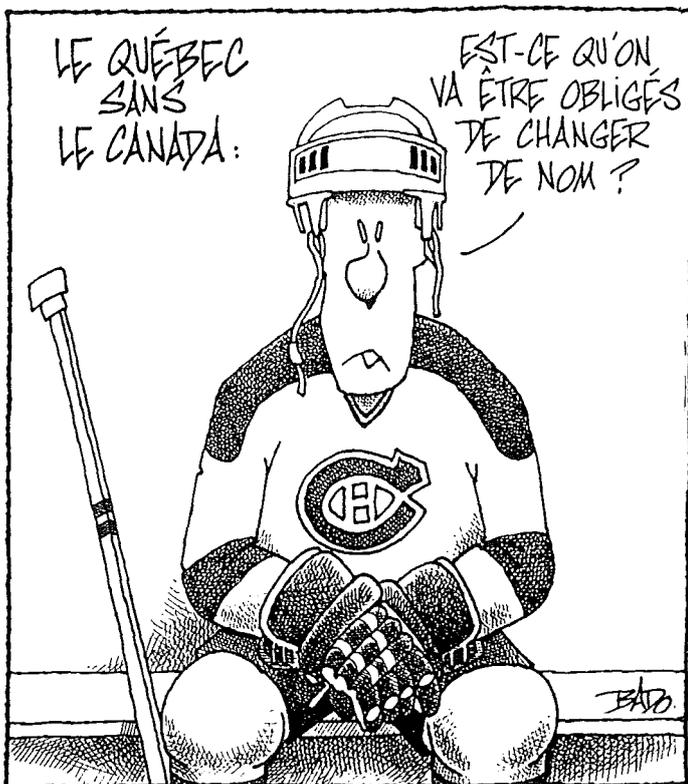
individuels et collectifs respectueux des intérêts de nos deux grandes communautés linguistiques. Enfin, s'il faut avancer une autre preuve de la puissante attrac-

tion de cette éthique sociale, qu'il suffise de rappeler le désir de trois Canadiens sur quatre, selon un sondage de février 1990, de fournir à leurs enfants l'occasion d'apprendre l'autre langue officielle.

Le Canada constitue une communauté humaine unie par un certain nombre de valeurs spirituelles et un patrimoine commun. Il ne faut donc pas craindre de parler ouvertement d'une culture canadienne qui possède maintenant ses propres assises. Les étrangers la perçoivent souvent mieux que nous. Ne tiret-elle pas dans une large mesure sa richesse de la symbiose créatrice entre nos communautés linguistiques et culturelles ? À force de parler des « deux solitudes » ne risquons-nous pas de perdre de vue les rapprochements multiformes ? Il serait trop long de dresser ici la liste des noms de tous ceux et celles dont les produits de l'esprit ont aidé à construire et à promouvoir notre identité. Disons simplement qu'aux yeux du monde le mot

« Canada » est très souvent le symbole d'un pays idéal. Anglophones et francophones, sommes-nous prêts à renoncer à ce pays par dépit, alors qu'il nous a déjà fallu comme à tant d'autres peuples tant de patience ?

Ceci dit, la dualité linguistique ne constitue manifestement pas la panacée pour tous nos problèmes constitutionnels. Nous écrivions ailleurs que si l'Accord du lac Meech n'existait pas, il faudrait l'inventer afin que le Québec devienne signataire de notre réforme constitutionnelle de 1981-1982. La reconnaissance de cette dualité me semble cependant être le signe le plus tangible de notre « consentement actuel », de notre vouloir vivre ensemble. Comme toute valeur de société, elle constitue en une période difficile, une force vive qui nous défend, une espérance qui nous anime. La sagesse nous édicte donc de continuer à construire notre avenir collectif en utilisant pleinement ces matériaux linguistiques pour la maison commune. ■



Voir la caricature anglaise.

L'époque actuelle en est une de remises en question, d'insécurité face au devenir du pays. Dans le seul but de provoquer la réflexion, *Langue et Société* a demandé à deux éminents universitaires de nous décrire ce que serait le Québec sans le Canada et le Canada sans le Québec.

Il ne s'agit pas d'une prévision ni de la part de la revue ni de celle des auteurs, mais d'une hypothèse qui restera, espérons-le, purement hypothétique.

Que serait le Québec sans le reste du Canada ?

Réjean Pelletier*

A l'heure où le Canada s'interroge sur le sens et la portée de l'Accord du lac Meech et où le Québec semble remettre en cause son appartenance à la Confédération canadienne, il convient de se poser la double question suivante : que serait le Québec sans le reste du Canada et, à l'inverse, que serait le reste du Canada sans le Québec ? Seul le premier volet sera abordé ici laissant à un collègue anglophone le soin d'en explorer le second.

Pour hypothétique qu'elle soit, cette question n'est pas sans fondements. Est-il besoin de rappeler les sondages publiés récemment révélant que les Québécois accorderaient aujourd'hui un appui massif à la question qui leur avait été posée lors du référendum de 1980 ? De même, une nette majorité soutient actuellement l'option de la souveraineté-association alors que 55 p. 100 se disent favorables à ce que « le Québec devienne un pays indépendant ? »

Ces différents coups de sonde, qui indiquent une forte remontée du sentiment nationaliste au Québec, attestent sans doute que les Québécois apprivoient de plus en plus l'idée de souveraineté, sans signifier pour autant qu'ils se sont engagés inéluctablement et sans retour sur la voie de l'indépendance.



*Réjean Pelletier est politologue, professeur titulaire à l'Université Laval et vice-doyen à la faculté des sciences sociales.

Une culture francophone

Si les Québécois se décidaient à couper le cordon ombilical, que serait alors le Québec sans le reste du Canada ? Commençons notre enquête par une analyse de la société québécoise et, plus particulièrement, de sa culture. Depuis longtemps, les deux grandes cultures ont eu tendance à vivre à l'intérieur des frontières canadiennes comme des frères jumeaux habitués à cohabiter, mais non comme des frères siamois que les hasards de la vie rendraient inséparables. Une telle cohabitation ne tisse pas nécessairement des liens durables entre les deux : à vivre ainsi côte à côte et parfois noyées dans le multiculturalisme, les deux cultures apparaissent le plus souvent étrangères l'une à l'autre, étrangères par les programmes de télévision et de radio, par les journaux et les périodiques, par la littérature, par la chanson et la musique, par la langue surtout, bref par toutes ces manifestations essentielles d'une culture. De ce point de vue, un Québec sans le reste du Canada continuerait à développer sa culture francophone, largement axée sur la France et la francophonie, et, à bien des égards, davantage orientée vers les États-Unis et le reste du monde que vers le Canada anglais.

D'ailleurs, le nationalisme québécois, longtemps replié sur lui-même et recroquevillé sur des valeurs traditionnelles, a élargi ses horizons depuis la Révolution tranquille. Il n'est plus seulement défensif, mais de plus en plus offensif, sûr de lui et ouvert sur l'extérieur. Paradoxalement, en même temps qu'il s'ouvrait au monde extérieur, ce nationalisme devenait plus québécois : ce n'était plus un nationalisme canadien axé sur l'émancipation à l'égard de la métropole, ni même

canadien-français soucieux de protéger la langue française partout au Canada et de défendre le sort des minorités francophones dans les autres provinces.

Les années 60 allaient précisément marquer une rupture à cet égard en instaurant une division du travail entre, d'un côté, l'État central canadien qui se voulait protecteur et défenseur du fait français dans l'ensemble du pays, et, de l'autre, l'État québécois dont se servait la nouvelle élite politique pour accomplir d'importantes réformes dans différents secteurs d'activité. De ce fait, le nouveau nationalisme québécois ne pouvait que rétrécir son champ d'action au seul territoire québécois, ce qui aura un impact considérable sur les minorités francophones hors du Québec. Cependant, celles-ci pouvaient aussi bénéficier d'un Québec plus fort sur le plan politique. Mais cette béquille politique disparaîtrait avec l'accession du Québec à la souveraineté de telle sorte que la « nation canadienne-française » serait alors appelée à se rattacher au seul État central canadien.

Et la minorité anglophone ?

Que deviendrait la minorité anglophone du Québec dans ce contexte ? Habitée à se définir en fonction de l'ensemble canadien et à s'identifier au groupe majoritaire, elle n'a vraiment pris conscience de sa situation que depuis une quinzaine d'années. Ce sont surtout la *Charte de la langue française*, appelée aussi loi 101 et, plus tard, la loi 178 sur l'affichage public qui ont fait prendre conscience au groupe anglophone québécois que les francophones accordaient une importance primordiale à la défense de leur langue minoritaire au Canada et en Amérique du Nord, mais majoritaire sur le territoire québécois. De ce fait, fixer des balises importantes à l'utilisation des autres langues et, surtout, de la langue anglaise apparaît aux francophones comme le seul moyen de préserver leur propre langue sur le territoire québécois. Basée sur un principe de territorialité plutôt que d'individualité, une telle position ne peut qu'entrer en conflit avec les politiques canadiennes de bilinguisme et

avec la Charte des droits qui reposent avant tout sur la protection de droits individuels.

Aussi longtemps que l'insécurité linguistique continuera à prévaloir au Québec, il est peu probable que les restrictions imposées à la langue anglaise pourront être abolies. Mais paradoxalement, un Québec souverain où s'imposerait d'emblée le français comme langue dominante pourrait se montrer plus tolérant à l'égard de sa minorité anglophone. Privés de la crainte d'une minorisation constante, les francophones du Québec pourraient accepter plus facilement la présence et l'utilisation d'autres langues. À l'heure où croît le bilinguisme au Canada, c'est en même temps la présence envahissante de l'anglais que craignent les francophones. Une telle crainte pourrait s'atténuer et peut-être se dissiper dans un autre contexte politique.

Les réalités économiques

Mais les dures réalités économiques ne pourraient-elles pas rappeler aux Québécois que les luttes constantes pour établir leurs positions dans l'économie mondiale sont autant, sinon plus difficile que les combats pour la langue et la culture ? Surtout, si l'on se rappelle les affrontements référendaires de 1980, il faut bien convenir que la viabilité économique d'un Québec indépendant constitue sans aucun doute le point le plus crucial du débat.

Là aussi, la situation a beaucoup changé depuis dix ans. Des analyses récentes, provenant du secteur économique et financier comme la Banque de Montréal, la Banque Toronto-Dominion ou Merrill-Lynch, ont conclu que l'économie du Québec pourrait très bien survivre à l'indépendance. En d'autres termes, si la séparation du Québec devait se produire, ce ne serait pas la catastrophe économique que certains peuvent encore appréhender et surtout que plusieurs craignaient vivement au moment du référendum.

Habités à s'ouvrir de plus en plus aux marchés extérieurs en cette période de mondialisation de l'économie, fervents partisans du traité de libre-échange avec les États-Unis, les entrepreneurs québécois se sont affirmés graduellement au cours des années 80 à un point tel que les francophones contrôlent désormais 60 p. 100 de l'économie du Québec contre 47 p. 100 en 1961. C'est pourquoi on a pu affirmer que l'hypothèque économique semble maintenant levée et qu'un Québec indépendant apparaît viable. Mais il ne faut pas oublier que le marché canadien constitue tout de même le débouché naturel d'une bonne partie de la production québécoise. Les deux marchés sont si étroitement liés

celles de la Chine et du Japon. En somme, un Québec indépendant serait encore fondé sur une économie de marché et s'inscrirait résolument dans le courant des échanges internationaux.

Et le reste du Canada ?

Il suffit de se rappeler la devise canadienne pour bien saisir l'impact considérable d'une séparation du Québec sur l'ensemble du Canada. Les impératifs de la géographie font que le Québec pourrait contrôler la voie maritime du St-Laurent et que surtout la région des Maritimes serait isolée du reste du Canada. Si l'on ajoute à cela l'importante contribution de la présence québécoise à la spécificité canadienne, on comprend mieux les craintes soulevées ailleurs au Canada par une éventuelle séparation du Québec, même si à l'heure du lac Meech, le sentiment semble prévaloir chez un grand nombre d'anglophones qu'il est temps que le Québec se décide à quitter la demeure canadienne.

Mais le départ du Québec pourrait être le prélude à un éclatement ou à un émiettement du Canada. Et un Canada éclaté deviendrait une proie facile pour les États-Unis. Dans un tel contexte, la situation du Québec deviendrait plus difficile à défendre,



La « Grande-Allée » à Québec.

Photo : Y. Tessier / Réflexion Photothèque

qu'une éventuelle séparation devrait se faire dans l'harmonie afin de conserver les avantages réciproques pour le Québec et pour le reste du Canada de ces échanges économiques.

Une bonne part de la production québécoise est déjà destinée à l'exportation et la moitié de ces exportations est dirigée vers l'extérieur du Canada, surtout vers les États-Unis. Il va sans dire qu'un éventuel Québec indépendant voudrait conserver et même élargir ce marché privilégié, sans négliger pour autant le marché canadien. De même, il serait intéressé à s'ouvrir davantage à l'Europe unifiée et à s'y implanter fermement, sans oublier les énormes clientèles asiatiques, en particulier

si bien que la reconstruction d'un Canada différent, sur des bases nettement fédérales se rapprochant du modèle européen, pourrait apparaître comme la solution la plus avantageuse pour tous. Sans oublier que le départ du Québec rendrait à peu près impossible la viabilité des francophones dans le reste du pays. Frappée par une assimilation galopante et confrontée à une immersion déclinante, la francophonie canadienne serait sans doute appelée à disparaître progressivement. En résulteraient alors un Canada plus nettement anglophone et un Québec plus largement francophone. En bout de ligne, le Canada actuel ne serait plus jamais le même. ■

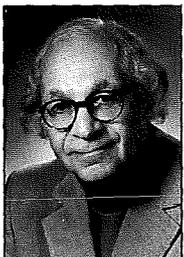
Que serait le Canada sans le Québec ?

John Meisel*

Pour la toute première fois, un grand nombre de Canadiens vivant à l'extérieur du Québec se demandent sérieusement ce qu'ils deviendraient si le Québec devait se séparer du Canada. La question est à la fois angoissante et salutaire. Angoissante, parce qu'elle révèle à quel point nous jugeons imminente la possibilité d'une dissolution de notre pays et parce que de telles hypothèses peuvent contribuer à déclencher les événements mêmes qu'elles évoquent; salutaire, parce qu'on ne peut écarter l'éventualité d'un démembrement du pays et que ses douloureuses conséquences ne pourront être mitigées que si nous sommes préparés à les affronter de façon calme et réfléchie. Bien sûr, il vaut mieux éviter la séparation. Chaque milligramme d'ingéniosité, d'énergie et de bonne volonté disponible doit être consacré à la réalisation d'une entente qui permettra aux grandes communautés canadiennes et aux groupes mobilisés de continuer à partager un même État. Si nous échouons, le divorce est inévitable entre le Québec et le reste du Canada.

Une infinie complexité

Les répercussions du démembrement du Canada seraient d'une infinie complexité et dépendraient de ses causes et de ses modalités précises. De plus, les effets à long terme seraient bien différents des conséquences à court terme et leur intensité connaîtrait des variations très significatives selon les régions. D'autre part, la nouvelle situation d'un Canada réduit et essentiellement anglophone entraînerait des changements dans différents domaines. Pour produire une évaluation réaliste,



*Titulaire de la chaire Sir Edward Peacock d'enseignement des sciences politiques à l'université Queen's, John Meisel dirige également la *International Political Science Review*.

on doit tout au moins faire la distinction entre trois domaines connexes : les conséquences économiques, les effets politiques et les répercussions sur les valeurs dominantes.

La question économique

C'est la question des conséquences économiques qui a attiré la plus grande attention alors que les autres en ont reçu beaucoup moins. Il est raisonnable de penser que la rupture ne serait pas totale, mais qu'elle prendrait plutôt la forme d'une souveraineté-association : l'indépendance politique avec le



Vancouver

maintien des liens économiques et d'entreprises communes. Cela signifie, à court terme du moins, que nous garderions une monnaie commune et, par conséquent, une même banque centrale. Dans quelle mesure de tels organismes seraient-ils organisés de façon efficace et donc avantageuse ? C'est l'état d'esprit ayant présidé à la négociation des changements qui déterminerait la réponse. Un climat d'amertume et de récriminations ne risque pas d'améliorer la qualité des résultats, mais pourrait s'avérer difficile à éviter. Les négociations sur certains points — les responsabilités respectives de chaque gouvernement à l'endroit de la dette nationale, l'avenir des biens fédéraux au Québec, la part qui reviendrait au Québec de biens semblables situés hors de ses frontières, la liberté de circulation des gens et des produits entre les deux nouvelles entités politiques — seraient certainement très éprouvantes.

Une chose demeure certaine : les incertitudes économiques associées au démembrement du Canada auraient tout d'abord des effets néfastes sur les cotes de crédit et les investissements étrangers. Les conséquences politiques pourraient en être salutaires pour le nouveau Canada, mais le niveau de vie en souffrirait. De plus, comme la base de l'économie connaîtrait un rétrécissement assez marqué, le gouvernement fédéral se verrait obligé de réduire certains paiements. Les postes les plus lourds de son budget, par exemple les transferts visant à diminuer les écarts entre les régions et certains services sociaux, seraient ainsi menacés et il pourrait être nécessaire d'y effectuer des coupures importantes. Il faudrait alors prendre des décisions pour assurer la juste répartition, parmi les individus et parmi les provinces, de nos ressources désormais plus modestes. Les décisions concernant les futurs gagnants et perdants seraient influencées par les valeurs issues de la nouvelle conjoncture et de la structure des nouvelles forces politiques.

Nouveaux États ?

Tout en subissant l'influence de facteurs économiques, la question centrale suscitée par la possibilité d'un divorce est de nature politique : sans le Québec, le Canada peut-il survivre à long terme en tant que pays indépendant ou finira-t-il par se joindre aux États-Unis ? Certains prophètes de malheur soutiennent que la seule caractéristique essentielle qui distingue le Canada des États-Unis provient de la cohabitation du français et de l'anglais sur son territoire : on trouverait là la raison d'être du pays et la source de son originalité. En l'absence du fait français, le Canada anglais se confondrait avec les États-Unis. Mais ce point de vue ne tient pas compte des différences fondamentales qui existent entre les deux pays et les immenses possibilités de créer une nouvelle nation qui surgiraient de la rupture du « premier Canada ».

Même si les Canadiens, et plus particulièrement les anglophones, ressemblent à plusieurs égards aux Américains, il existe entre les deux collectivités d'importantes différences dont les Canadiens sont très conscients et qui leur tiennent à cœur. La mentalité canadienne est celle d'un petit pays et non d'une puissance mondiale. Les Canadiens savent qu'ils ne sont pas parfaits; ils sont connus pour leur modestie exagérée et manifestent à n'en

pas douter plus de déférence que leurs voisins; dénués de la propension au messianisme qui caractérise les Américains, ils sont plus détendus et plus tolérants (mais moins tolérants toutefois qu'ils ne le pensent), plus conciliants et plus respectueux des lois; leur société est moins violente. Les Canadiens tiennent beaucoup à la sécurité qu'offre leur système de services sociaux et de santé et n'ont pas l'intention d'y renoncer.

Si le Canada jusqu'ici n'a pas développé un sens marqué de son identité, c'est en partie parce qu'il n'a jamais connu le genre d'expérience cataclysmique — révolution, invasion — qui éveille les sensibilités nationales. Le traumatisme causé par le départ du Québec et le défi posé par la création d'un nouveau pays pourraient constituer la crise de formation du nouveau Canada et renforcer considérablement le sentiment de la solidarité et de l'originalité canadienne par rapport aux États-Unis. Le déchirement national pourrait ainsi accentuer les différences entre les deux pays.

Une autre question politique se trouve au cœur même de la viabilité du second Canada : c'est celle de l'avenir des provinces maritimes, physiquement coupées des autres provinces, au sein du nouveau pays. Il ne devrait pas être difficile de relier les régions qui se trouvent de part et d'autre du Québec par des moyens de transport et de communication efficaces. L'absence de contiguïté serait peu commode mais non source de paralysie, dans la mesure où prévaudrait la volonté politique de créer un pays s'étendant d'un océan à l'autre malgré le trou béant en son milieu. Il est probable que cette volonté se manifesterait des deux côtés, même si l'expérience du lac Meech et les réactions récentes au bilinguisme ont démontré que les Canadiens ne sont pas aussi tolérants et commodes qu'on veut bien le dire.

L'identité canadienne anglaise et notre perception du Canada reposent, et ce particulièrement depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, sur la notion (parfois inconsciente) que le fait français est un élément indéfectible du pays. Bon nombre de Canadiens en sont venus à considérer leur pays comme une association entre francophones et anglophones. Mais même ceux qui rejetaient cette façon de voir les choses étaient profondément conscients du fait que la coexistence des deux sociétés linguistiques, et la présence d'un gouvernement québécois

L'opposition à Meech : les réfractaires ou la mécanique ?

On considère généralement que la formule d'amendement enchassée dans la Loi constitutionnelle de 1982 telle qu'elle s'applique à certaines dispositions de l'Accord du lac Meech, nécessite la ratification unanime des législatures provinciales en un maximum de trois ans. L'application de cette formule qui permet aussi aux législatures de se dédire, se prête à d'intéressants calculs de probabilités.

Sur la base des quinze dernières années, on voit qu'au cours d'une période moyenne de trois ans, neuf élections fédérales ou provinciales ont eu lieu et que trois de ces élections ont donné lieu à un renversement du gouvernement en place. Or, les renversements de gouvernements s'effectuent généralement au profit d'une opposition qui a contesté des positions ou des

politiques fondamentales du gouvernement précédent, parmi lesquelles il faut sans doute compter des positions constitutionnelles qui auront déjà fait l'accord du Gouvernement fédéral et des dix provinces.

Dans ces conditions, quelles chances l'Accord du lac Meech, ou tout autre accord à portée politique, a-t-il d'être ratifié en temps utile ? La réponse à cette question ne diminuera bien sûr en rien la responsabilité des ultimes réfractaires devant l'histoire. Même pour un probabiliste profane, la réponse semble claire et transparente. Malgré la bien légitime déception des Québécois, si Meech échoue, qui faudra-t-il blâmer ? « Les Anglais », comme le disent certains, ou la mécanique des amendements constitutionnels ?

poursuivant souvent d'autres buts que le reste du pays, constituaient des particularités fondamentales du Canada. Ainsi, la perception de la dualité canadienne était au cœur même de la mentalité nationale. C'est une situation qui a quelquefois créé une certaine hostilité, mais qui, en général, a contribué à former une attitude de tolérance, de conciliation et de recherche des compromis. La dissolution de l'ancien Canada affaiblirait cette attitude et les valeurs qui en découlent ; on serait moins porté à voir le Canada comme une association.

Le sort des francophones du Canada

Le nouveau Canada aurait à résoudre un problème de taille : celui du sort de ses francophones. Leur assimilation à l'ouest de l'Ontario, qui se poursuit depuis des années, irait en accélérant. Mais qu'en serait-il de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick ? Dans ces provinces, les efforts considérables et soutenus que l'on a consacrés à la promotion du dualisme canadien ont porté fruit dans le passé, mais il n'est pas du tout certain que les principes éclairés qui prévalent actuellement survivraient à l'indépendance du Québec et à

l'émergence d'un Canada indéniablement multiculturel et unilingue. L'avenir des minorités francophones, qui n'a jamais paru très réjouissant, passerait ainsi du gris au noir.

Le bilinguisme serait limité à l'échelon fédéral; le Commissariat aux langues officielles serait aboli; et, oui, chers lecteurs, vous devriez vous passer de la revue *Langue et Société*.

Un nouveau fédéralisme ?

Si le démembrement du pays était perçu comme le résultat de l'échec du lac Meech, il se pourrait que bon nombre de Canadiens attribuent aux gouvernements de Terre-Neuve, du Manitoba et peut-être du Nouveau-Brunswick la responsabilité des problèmes politiques et économiques qu'affronterait le pays. Dans ces conditions, on verrait probablement disparaître la disposition historique du Canada à appuyer la redistribution des ressources parmi les provinces. Les régions les plus favorisées seraient peut-être moins enclines à offrir des subventions aux régions moins fortunées.

Même si un climat plus serein se manifestait, il faudrait déterminer dans quelle mesure les orientations du nouveau gouvernement fédéral devraient répondre

aux besoins des diverses régions et provinces. Il ne fait aucun doute que l'Ontario continuerait à jouer un rôle prépondérant et ses intérêts s'écarteraient probablement de ceux des provinces de l'Atlantique et de l'Ouest. Elle pourrait même être amenée à resserrer ses liens économiques avec le Québec plutôt qu'avec les autres provinces du nouveau Canada. Il pourrait s'ensuivre à la longue, chez ceux qui prennent les décisions économiques et politiques de la province, une révision de la carte mentale qui oriente leurs actions.

La culture politique du Canada connaîtrait également d'autres changements. Au sein du nouveau pays, les provinces de l'Ouest joueraient un rôle beaucoup plus important que celui d'aujourd'hui, et par conséquent leurs préférences s'exprimeraient davantage dans l'ensemble national. Entre autres, le conservatisme et l'orientation mercantile qui se manifestent de façon évidente en Alberta et ailleurs dans l'Ouest, la présence plus marquée en Colombie-Britannique d'une perspective de classe au sein de la vie politique, la méfiance envers certaines traditions et institutions de l'Est, une prédilection plus prononcée pour ce qu'on appelle les tiers partis, s'affirmeraient comme des caractéristiques visibles du Canada.

Les changements institutionnels auraient sans doute une très grande portée. Une nouvelle constitution reflèterait mieux qu'auparavant les intérêts de l'Ouest. Il faudrait donc s'attendre à ce que l'on modifie encore davantage le modèle du gouvernement parlementaire de Westminster, et

notamment à ce que la réforme du Sénat lui attribue les caractéristiques des « trois E ».

La domination du gouvernement fédéral par les partis traditionnels serait probablement remise en question. C'est en Ontario, en Colombie-Britannique et dans la Prairie que le NPD a obtenu l'appui le plus important des électeurs, tandis qu'il a toujours été faible au Québec. La nouvelle carte électorale favoriserait donc le parti de gauche. Il se peut également que des tiers partis existants, comme le Reform Party, obtiennent dans le nouveau Canada un soutien sans précédent, bien que la séparation du Québec et l'affaiblissement du centre du Canada puissent briser l'élan de ces nouveaux arrivés sur la scène politique. Les tensions qui risquent d'apparaître au Canada au lendemain d'une séparation pourraient toutefois exercer une telle pression sur le système actuel des partis que l'on verrait surgir de nouveaux intervenants, et peut-être ainsi un système de partis multiples.

De telles hypothèses — car ce ne sont, bien sûr, que des hypothèses — ne touchent qu'une part infime des changements qui pourraient se manifester au sein d'un second Canada et le remettre en question. Les répercussions d'une séparation et les forces déchaînées par la transformation du pays auraient une telle envergure, et dépendraient d'une telle multiplicité de facteurs, qu'il est actuellement impossible d'en arriver à une évaluation réaliste de toutes les conséquences. Les attitudes et les dispositions qui se manifesteraient lors des négociations avec le Québec, et lorsqu'on en viendrait à définir le nouvel État, joueraient à cet égard un rôle

capital, tandis que certains autres facteurs seraient entièrement indépendants de la volonté des Canadiens.

Le danger des hypothèses

Comme on l'a noté, il est dangereux de formuler des hypothèses sur la nature éventuelle d'un Canada sans le Québec. Entre autres choses, on risque ainsi de hâter l'événement redouté et de rendre acceptable une idée que l'on jugeait au départ impensable. Cependant, puisque la possibilité d'une séparation ne peut plus être écartée, les Canadiens doivent se préparer psychologiquement à une issue qu'ils préféreraient éviter. Par une telle préparation, on pourrait faire en sorte que les conditions régissant la création d'un Canada sans Québec encourageant l'émergence d'un nouvel État humain et dynamique, fondé sur quelques-unes des meilleures caractéristiques du premier Canada, et peut-être même capable de sauver une bonne partie des échanges qui ont fait la créativité et l'attrait de l'association antérieure entre les deux partenaires.

Le point de vue et l'état psychologique souhaitables consistent à envisager la situation à long terme plutôt que l'avenir immédiat, à mettre l'accent sur des buts réels plutôt que symboliques, et à faire preuve d'ouverture d'esprit face aux divergences d'opinion. On évitera les récriminations et la mesquinerie, et avant tout, on reconnaîtra que les circonstances qui assurent à l'esprit humain la possibilité de se dépasser transcendent invariablement les contraintes politiques et économiques, même si celles-ci doivent influencer les conditions de son épanouissement. ■ *(Traduit de l'anglais)*

Le Commissaire s'exprime sur l'Accord du lac Meech

Dans un document soumis au Comité spécial de la Chambre des communes qui étudie présentement la proposition d'un accord parallèle à l'Accord du lac Meech, le Commissaire aux langues officielles a affirmé que « la consécration de la dualité linguistique à titre de « caractéristique fondamentale du Canada » représente en elle-même un progrès significatif ». Cependant, si l'on ne prend pas l'engagement de promouvoir cette caractéristique, le rôle du Parlement de « protéger » cette dualité ne constitue « qu'un petit pas en avant. [...] À l'échelon national, l'équilibre linguistique a sûrement besoin non seulement d'être protégé mais aussi d'être promu ».

M. Fortier a dit que l'idée de la promotion de la dualité linguistique n'impliquait aucune modification de l'équilibre des pouvoirs ou du concept de la société distincte esquissé dans l'entente constitutionnelle. Il a souligné le fait que « la société distincte [...] a toujours existé, et qu'elle a été reconnue en fait comme en droit ». Le Commissaire a ajouté : « [...] pour l'avenir, certaines évolutions, particulièrement de caractère démographique, rendent l'enchâssement de la reconnaissance de la société distincte opportun, voire même nécessaire ».

M. Fortier a également recommandé « au gouvernement fédéral de proposer aux provinces l'adoption, au cours d'une prochaine conférence constitutionnelle, d'une formule visant à appuyer le développement des minorités francophones et anglophones et à réduire l'écart actuel entre le statut de nos deux langues officielles [...] en étendant la prestation de services dans leur langue aux minorités. [...] Les solutions provinciales aux problèmes linguistiques de toutes nos minorités de langue officielle doivent pouvoir compter sur des dispositions communes à toutes, et s'adapter au vécu de chacune », affirme-t-il.

C'est avec satisfaction que le Commissaire a noté que le Nouveau-Brunswick veut inscrire dans la Constitution les principes de la loi 88 de la province qui porte sur l'égalité des deux communautés linguistiques, et il dit espérer que cette proposition, qui n'a besoin que du consentement de Fredericton et d'Ottawa, sera mise en application sans tarder.

Les membres du Comité ont manifesté leur intérêt pour les propos du Commissaire et ils ont posé plusieurs questions sur les conséquences de l'attribution d'un rôle de promotion au gouvernement fédéral.

M. O'K.

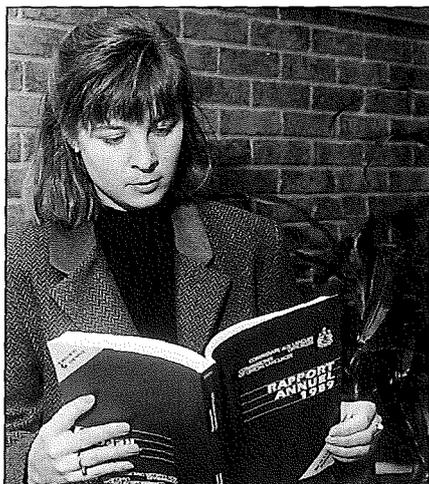
Le Rapport annuel 1989

Cherche-t-on à oublier la volonté du Parlement ?

Peter Cowan*

Différer la justice, n'est-ce pas la nier ? En plus de passer en revue cinquante organismes fédéraux et d'aborder les thèmes habituels, le Rapport annuel souligne le fait qu'en tardant à poser les gestes administratifs qui donneraient une portée concrète aux lois du Parlement, on bafoue en fait les principes démocratiques.

Les Canadiens qui appuient le bilinguisme officiel et qui ont fait bon accueil à la *Loi sur les langues officielles* de 1988 ne pourront parcourir sans colère le Rapport annuel présenté



par D'Iberville Fortier, commissaire aux langues officielles, pour l'année 1989. Le rapport insiste avant tout sur la lenteur calculée de la bureaucratie qui tarde à élaborer et à appliquer les politiques, les directives et les règlements dont on a besoin, d'abord pour définir les règles du jeu au sein des organismes fédéraux qui doivent offrir leurs services dans les deux langues et où l'on doit pouvoir travailler en français comme en anglais, et ensuite pour décrire les droits et les obligations conférés à chacun par la nouvelle loi.

*En tant que journaliste, Peter Cowan a suivi l'évolution du bilinguisme depuis le début des années 1960. Spécialiste des médias, il travaille à Ottawa.

Nouvelle loi, aucun renouveau

En 1988, M. Fortier avait intitulé son rapport « De la Loi au Renouveau ». La version de 1989 comporte le même titre, mais on y a ajouté un point d'interrogation.

Dans le rapport de 1988, M. Fortier proposait de donner une orientation à la réforme linguistique en insistant sur le fait qu'il était urgent de rédiger les directives et les règlements qui fixeraient la portée concrète de la Loi.

C'est ainsi qu'il écrivait : « En effet, nous estimons que malgré les améliorations que comporte la *Loi sur les langues officielles* de 1988, il est peu probable qu'elle produise de grands changements tant que la volonté de promotion exprimée dans le préambule ne se traduira pas par un leadership, un esprit, une direction, des structures et des règles qui lui donneront toute sa signification. »

Quelques mots tirés de l'avant-propos du dernier rapport résument la situation actuelle :

« La lecture de ce rapport montrera, notamment, qu'à quelques louables exceptions près, l'ère du renouveau se fait attendre. Nos analyses révèlent que la *Loi sur les langues officielles* de 1988 n'a encore eu que peu d'effet dans au moins 80 p. 100 des institutions fédérales. S'il faut, en effet, compter environ trois ans entre l'adoption de la Loi et l'entrée en vigueur des premiers règlements qui en découlent, combien faudra-t-il de temps avant que l'ensemble de ses dispositions prenne pleinement effet ? »

Plan directeur

Dans le rapport de 1988, M. Fortier proposait, dans le cadre d'un « Plan directeur », un certain nombre de mesures comprenant entre autres un programme de communications permanent à l'intention des employés et des gestionnaires du gouvernement fédéral, ainsi que des Canadiens en général. Il s'agissait de renseigner les gens sur les dispositions de la nouvelle loi pour qu'ils comprennent les droits et les devoirs que celle-ci leur attribuait.

M. Fortier observe que l'information offerte à ce jour s'est avérée « des plus chétives ». La diffusion des renseignements a manqué de coordination « et n'a nullement contré la désinformation [touchant la nouvelle loi] à laquelle certains groupes et individus se livraient sans vergogne ».

Le Commissaire accuse le Bureau du Conseil privé et le Secrétariat du Conseil du Trésor de faire du sur place. Faisant remarquer que personne n'a remis en question son plan directeur de 1988, il note qu'en le comparant à la situation actuelle, on constate toute l'ampleur des progrès qui restent à accomplir. ➔

Un lot de 250 lettres

Le dépôt du RA apporte toujours sa moisson de courrier. Cette année, nous avons reçu de Pembroke (Ontario) une liasse d'environ 250 lettres plus ou moins semblables. Les signataires dénoncent entre autres les coûts exorbitants et les effets dévastateurs des programmes de langues officielles et ils se prononcent en faveur d'un Canada entièrement de langue anglaise — le Québec, à la rigueur pouvant être bilingue.

Nous leur avons répondu que les coûts internes au gouvernement des programmes de langues officielles représentent moins d'un quart de 1 p. 100 des dépenses fédérales et que les soubresauts que nous vivons actuellement ne doivent pas nous faire perdre de vue les objectifs de justice envers les francophones hors Québec et les anglophones au Québec.

Le Conseil du Trésor

Selon M. Fortier, non seulement le Secrétariat du Conseil du Trésor a-t-il manqué à l'obligation d'élaborer les règlements exigés par la Loi, mais encore a-t-il négligé de réviser les directives qui expliquent aux employés fédéraux comment ils doivent appliquer la Loi. Le résultat : « un flou pas très artistique » règne dans les ministères au sujet des obligations légales de chacun.

M. Fortier explique comment l'absence de réglementation a nui à l'un des objectifs de la Loi, la promotion des deux langues officielles du Canada.

Ainsi les sociétés d'État n'ont pas reçu de directives précises en matière de langue depuis le début des années 1980.

Les règlements définissant la demande significative, qui doit justifier la prestation de services bilingues, se font toujours attendre.

D'après le rapport du Commissaire, ce « manque d'engagement » de la part du Conseil du Trésor signifie qu'au sein des organismes fédéraux « l'attentisme l'emporte sur le dynamisme, la stagnation sur la progression ».

« Rien d'étonnant dans ces conditions », écrit le Commissaire, « que le nombre de plaintes ait augmenté de 25 p. 100 en 1989 ».

Le lecteur apprend que la réglementation en matière de langue du travail en est toujours au « stade embryonnaire ». Ces règlements contribueraient directement à la mise en place des conditions qui permettraient à bon nombre de fonctionnaires francophones et anglophones de travailler dans leur propre langue. On a déjà effectué l'analyse des facteurs qui entravent ou qui favorisent l'emploi des deux langues en milieu de travail; autrement dit, on dispose déjà des données nécessaires à l'élaboration de la réglementation.

« Mais quand celle-ci verra-t-elle le jour ? Et sera-t-elle conforme au cadre que nous recommandions l'an dernier ? » demande M. Fortier.

Au chapitre 1 de son rapport, M. Fortier dresse la liste des recommandations qu'il formulait l'an dernier pour faire suite à l'adoption de la Loi. En regard de chaque recommandation, il a indiqué les initiatives prises à ce jour. Malgré des progrès dans certains domaines, l'ensemble n'est pas rassurant.

On prévoit la publication cette année de règlements qui auraient dû être rédigés en 1989. S'il doit s'écouler une année avant qu'ils ne prennent effet, cela signifie que trois ans auront passé entre le moment où le Parlement a

adopté la nouvelle loi et l'entrée en vigueur de textes essentiels à son application.

L'Accord du lac Meech

Le Commissaire réitère son appui à l'Accord du lac Meech en faisant valoir de nouveau que la clause de la « société distincte », en tant que disposition d'interprétation de la Constitution, ne fait que reconnaître une réalité qui, en fait, existe depuis plus de deux siècles. M. Fortier met également l'accent sur les dispositions qui font appel à la reconnaissance de la dualité linguistique à l'échelle du pays; il s'agit selon lui d'une « caractéristique fondamentale du Canada ».

Certains ne partageront pas le point de vue de M. Fortier sur l'importance de l'accord, mais ils ne peuvent contester le fait que le bilinguisme, comme il le souligne — et malgré toute la controverse qui entoure présentement ce phénomène — jouit de l'appui de la majorité des Canadiens.

La volonté des Canadiens

En plus de retarder la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles*, l'extrême lenteur soulignée par M. Fortier bafoue la volonté du Parlement et celle de la plupart des Canadiens. En effet, même si le bilinguisme officiel traverse actuellement une période difficile, les sondages continuent de démontrer qu'une majorité de Canadiens dans toutes les régions du pays y est favorable.

M. Fortier soutient que les récents reculs, comme les lois linguistiques de la Saskatchewan et de l'Alberta et la loi sur l'affichage au Québec, paraissent graves à cause des progrès réels accomplis au cours des vingt dernières années. « Nous continuons d'espérer et de recommander vivement que ces injustices soient réparées avec le temps », dit-il. « Il ne faut pas oublier qu'il y a vingt ans, chacune des initiatives actuelles en faveur des droits de la minorité aurait paru impossible. »

C'est justement pourquoi il y a lieu de s'alarmer des observations de M. Fortier.

Le bilinguisme officiel subit aujourd'hui l'assaut d'une minorité bruyante.

À l'heure actuelle, de nombreux Canadiens d'expression française se sentent abandonnés par le reste du pays, tandis que bon nombre de Canadiens anglophones se demandent quelles concessions seront nécessaires pour préserver l'unité du pays.

Bref, c'est le moment où il importe de montrer aux Canadiens que leur gouvernement national et ceux qui appliquent ses politiques sont résolus à promouvoir les deux langues officielles.

Malheureusement, le *Rapport annuel 1989* du Commissaire aux langues officielles indique que dans les domaines essentiels de la politique linguistique, c'est la situation inverse qui prévaut. ■

(Traduit de l'anglais)

Ce qui a été dit :

Dans une entrevue donnée le 4 avril 1990 à Gilles Proulx de la station de radio montréalaise CJMS, le Commissaire a donné la réponse suivante :

« Vous me demandez si je prends la situation au sérieux ? Je la prends très au sérieux. J'occupe mon poste depuis cinq ans et demi. Depuis ce temps, je réclame, à titre de mandataire du Parlement, le renouveau de la réforme du régime linguistique. »

« Nous avons eu le renouveau législatif avec la LLO 1988. C'est bien, c'est très bien ! Mais 20 mois après son adoption, sauf dans le domaine de l'appui aux minorités en coopération avec certaines provinces, c'est l'inertie de la plupart des institutions fédérales comme si on craignait d'appliquer pleinement la Loi. Elle a pourtant été votée presque à l'unanimité par le Parlement canadien. Ceci parce qu'il y a certaines dissidences, des groupes ici et là qui ne sont pas d'accord. »

« Alors ce n'est pas sérieux tout cela ! Ça doit bouger d'une manière ou d'une autre et le public de langue minoritaire doit recevoir enfin les services linguistiques auxquels il a droit. En manière de protestation, je vais considérer sérieusement la possibilité de démissionner si les mesures appropriées ne sont pas prises. J'espère que ça ne sera pas nécessaire, mais je n'ai pas l'intention de cautionner « le pas de la tortue », ce n'est pas le mandat que j'ai reçu du Parlement. »

Le Rapport annuel vu par les médias

Il arrive souvent, sinon toujours, que les efforts de ceux qui cherchent à rapprocher des adversaires soient ou passés sous silence ou sévèrement critiqués par les parties intéressées, chacune accusant le « médiateur » d'appuyer la partie adverse et de récuser le bien-fondé évident de leur propre cause.

Certains grands quotidiens, dont le *Globe and Mail* de Toronto et *La Presse* de Montréal, n'ont ainsi pas jugé utile de commenter le *Rapport annuel 1989* du Commissaire aux langues officielles, qui traite dans une large mesure de la responsabilité du gouvernement fédéral quant aux lenteurs de l'application de la *Loi sur les langues officielles* de 1988. Parmi les journaux qui ont consacré au Rapport annuel des articles et des éditoriaux, on observe un clivage presque généralisé des opinions selon qu'ils soient d'expression française ou anglaise.

Certains journalistes francophones se sont montrés féroces, reprochant au rapport de choyer les Anglo-Québécois et de ne tenir aucun compte de la vague de francophobie qui balaie l'Ontario, un sentiment qui a culminé avec la décision, fin janvier, du conseil de Sault Ste Marie de déclarer l'anglais seule langue officielle de la municipalité. Pour certains analystes, le fait que l'événement se soit produit trop tard pour figurer au *Rapport annuel 1989* ne justifie en rien cette lacune.

D'autre part, le rapport était tout aussi vivement critiqué par la presse anglaise pour avoir prétendument minimisé les difficultés auxquelles la minorité anglophone du Québec doit faire face.

Des théories pancanadiennes ?

L'un des éditoriaux les plus virulents était signé Raymond Giroux, du quotidien *Le Soleil* de Québec. Celui-ci s'en est pris au commissaire aux langues officielles, D'Iberville Fortier, lui reprochant ses initiatives tant passées que récentes. « Des rapports enflammés, sans nuance et fondés sur des théories pancanadiennes éthérées ont visé hors cible. Il frappe la victime comme le coupable. »

Selon M. Giroux, non seulement le rapport passe-t-il sous silence le ressac anti-francophone à l'œuvre partout ailleurs qu'au Québec, mais il suggère

abusivement que la loi 178, qui interdit l'affichage extérieur en anglais, contribue à envenimer la situation linguistique. Il s'agit pourtant d'une loi « qui réprime une liberté superficielle de la minorité sans rassurer les inquiétudes de la majorité ». Raymond Giroux prétend que dans l'ensemble, le rapport reflète « ce même courant de fausse

On observe un clivage des opinions selon que les journaux sont d'expression française ou anglaise.

équivalence entre la situation des anglophones du Québec et des francophones de l'extérieur... Ne pas voir poindre la crise linguistique ontarienne tout en ressasant une nouvelle fois les affres présumées dénote une inconscience des réalités québécoise et canadienne. De fait, M. Fortier alimente la machination francophobe en dénonçant cette loi, qui sert de prétexte aux adversaires de l'entente du lac Meech pour empêcher sa ratification. » Comparativement aux milliers d'histoires d'horreur se rapportant au mépris des droits des francophones que le rapport a choisi de taire, « la loi 178 fait figure de conte de fées ».

D'Ottawa, Michel Vastel, chroniqueur au journal *Le Droit*, donnait un son de cloche analogue : « Comme dans les années précédentes, le Commissaire... traite de la minorité anglophone avec la même compassion, sinon davantage, qu'il ne traite des minorités de l'extérieur du Québec. »

Dans le camp opposé, le chroniqueur William Johnson de la *Gazette* de Montréal soutient que ce sont plutôt les Anglo-Québécois qui ont été mal servis. En plus de tout ce que subissent déjà les anglophones du Québec, une agression idéologique palpable s'y fait jour. « Elle est perceptible dans les domaines de la littérature, de la chanson, du cinéma, de l'emploi et même de la politique. » Phénomène, écrit-il, dont le rapport n'a tenu aucun compte.

Claire Hoy, chroniqueur établi à Ottawa, n'a trouvé rien de favorable à dire ni sur le Rapport 1989 ni sur les rapports antérieurs qui, selon lui, étaient tout à fait prévisibles : « D'une année à l'autre, vous pouvez être assurés que le Commissaire aux langues officielles, complètement sidéré, reprochera aux intéressés leur réticence à promouvoir la langue française... Et, bien entendu, il ne fera aucun cas de cette tendance à la hausse des activités ouvertement anti-anglophones qu'on observe au Québec. Sous prétexte, bien sûr, qu'il s'agit d'une question culturelle. Cette année encore, M. Fortier a été fidèle à sa formule. »

Entre les pôles des deux solitudes, on trouve une vaste gamme de réactions et de commentaires sur l'avenir, dont la plupart sont néanmoins pessimistes.

Un idéal périmé ?

Dans *La Tribune* de Sherbrooke, Roch Bilodeau affirme que le Rapport annuel lui-même n'est autre que le reflet d'un idéal périmé : « Et il rêve du jour prochain où les Canadiens pourront s'exprimer en anglais et en français d'une mer à l'autre. Qui partage encore cette vision ? Qui croit encore qu'il ne s'agit d'une utopie. »

Selon M. Bilodeau, le ton relativement optimiste du rapport tient au fait qu'il traite principalement des droits légaux et de leur extension progressive. Mais entre la théorie et la pratique, il y a un monde. Si la législation joue manifestement un rôle important, il est

toutefois « difficile d'imaginer comment ce pays parviendra à une véritable justice linguistique si l'un de ses deux peuples fondateurs ne reconnaît pas les droits de l'autre. Pas simplement dans un texte constitutionnel, mais surtout en âme et conscience. C'est pourquoi Meech est si important. Son contenu, évidemment; mais davantage ce qu'il représente et symbolise. »

Tout en partageant l'avis que le ressac ontarien méritait plus d'attention, Paul-André Comeau, du *Devoir*, a apprécié l'aspect humain qui se dégage du rapport : « Bref, couleur et griffe personnelle rendent moins indigeste un exercice rituel qui évoque étrangement une forme diagnostique. » À l'approche de l'échéance du lac Meech, le rapport « jette un éclairage précis, nuancé mais anxieux sur l'état de santé d'un pays toujours à la recherche de son identité ». La pierre d'achoppement demeure la réticence du gouvernement fédéral et des hauts fonctionnaires à appliquer énergiquement les dispositions de la *Loi sur les langues officielles* de 1988.

Les rênes politiques...

Dans *Le Droit*, Adrien Cantin s'inquiète de la passivité du gouvernement fédéral. Le fait que les règlements de la Loi n'aient toujours pas été publiés 20 mois après son adoption soulève d'importantes questions : « Il est donc permis de se demander à qui le gouvernement craint de déplaire, et si ce beau texte de loi n'est pas en fait que de la frime. »

Quant à l'affirmation du rapport qui attribue à la loi 178 une responsabilité au moins partielle dans l'intensification des tensions linguistiques, M. Cantin écrit : « Mais qu'on soit pour ou contre cette loi, il faut reconnaître que c'est vrai. »

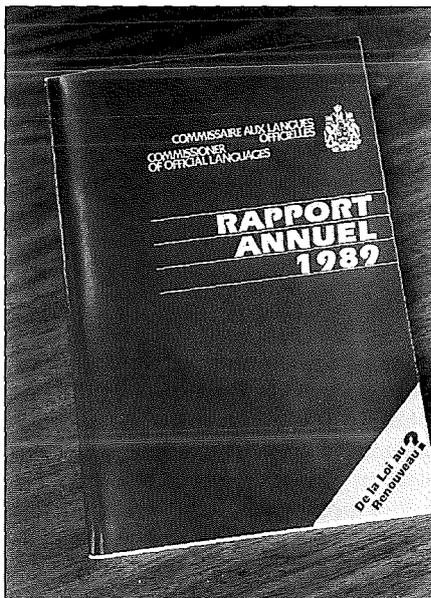
L'optimisme mesuré qu'affiche le rapport en ce qui a trait à l'avenir n'a nullement convaincu M. Cantin : « Le climat est à l'heure actuelle tout simplement pourri, et il faut attendre de voir les vraies conséquences du ressac qui se manifeste de part et d'autre. »

L'Acadie Nouvelle, le seul quotidien de langue française au Nouveau-Brunswick, affirme que les critiques à l'endroit du gouvernement fédéral sont parfaitement justifiées : « À l'image du climat actuel qui sévit... D'Iberville Fortier fait plus que jamais preuve de sévérité envers le gouvernement fédéral quant à son laxisme relatif dans le champ des langues officielles... » Le moment est venu pour Brian Mulroney,

fait valoir le rédacteur en chef Jean-Marie Nadeau, de s'affirmer au sein du Cabinet et de remettre à leur place les radicaux anglophones.

Selon M. Nadeau, la promotion des langues officielles demeure une priorité. Mais, précise-t-il : « Il est étrange qu'en matière linguistique des mots d'action comme "promotion" ont tendance à être inertes dans la pratique quand ces termes font référence principalement aux réalités francophones de ce pays. »

Par contre, le *Winnipeg Free Press* a applaudi à la passivité du gouvernement fédéral. Le journal soutient que la Loi de 1988 était en fait un document boiteux qui accordait davantage d'importance aux droits et privilèges des fonctionnaires qu'au véritable problème, soit le service au public : « Étant donné que la Loi de 1988 n'offrait que des solutions mal pensées à des problèmes sans importance, l'inertie reste encore la meilleure voie. Moins on consentira d'efforts à l'application de la Loi, mieux cela vaudra. »



Le *Times-Colonist* de Victoria a également consacré un éditorial aux retards dans l'application de la Loi, retards qui, selon le journal, constituent une mise en garde : « Le gouvernement fédéral ne semble pas comprendre qu'il y a une leçon à tirer de la réticence nationale à reconnaître l'esprit de la Loi : les gouvernements peuvent fort bien rédiger des lois sur les droits linguistiques, mais la majorité de la population n'est pas tenue de les accepter. En matière de distinctions culturelles, le gouvernement doit guider et convaincre plutôt que de réclamer et

d'imposer. L'administration Mulroney (à l'instar de l'administration Trudeau) a malheureusement failli à la tâche. »

À quelques nuances près, le quotidien montréalais *The Gazette* abondait dans le même sens. Il reconnaissait que les critiques au sujet de l'inertie du gouvernement étaient fondées et qu'Ottawa se devait de réagir sans tarder. Cependant, contrairement au *Times-Colonist*, on s'y est dit convaincu que l'opinion publique ne pose pas de problème : « Les résultats de tous les sondages montrent que la majorité des Canadiens reconnaissent la dualité du pays, le bilinguisme et le caractère distinct du Québec. C'est ce que les gens veulent. Ce qui inquiète M. Fortier et nombre d'autres Canadiens, c'est l'incapacité récurrente des diverses administrations de satisfaire aux besoins de la population et du pays. »

Dans un important éditorial, l'*Edmonton Journal* donnait un son de cloche analogue en établissant un rapport entre les questions provinciales et nationales dans le domaine linguistique. Faisant valoir que la communauté francophone en Alberta même est en péril, le *Journal* s'est tourné vers l'avenir : « La tragédie culturelle qui nous menace peut être évitée, à condition que le fédéral et les provinces veillent efficacement à la promotion et à la sauvegarde des deux langues officielles du Canada. »

Sur la scène nationale, le *Journal* a loué le franc-parler inhabituel du Commissaire en ce qui a trait aux attermolements du gouvernement. « M. Fortier a raison de dire à nos dirigeants politiques de s'affirmer et de faire fi des tactiques des groupes de pression. La politique nationale du bilinguisme est à la fois juste et logique. Elle n'a pas pour objet d'imposer le bilinguisme. Son intention est claire : si vous êtes un Canadien qui ne parlez qu'une seule langue officielle, vous avez droit d'être servi dans votre langue à l'échelle du pays, surtout lorsque vous traitez avec le gouvernement fédéral et ses institutions. » Aussi restrictive qu'elle soit, la loi québécoise sur l'affichage n'a cependant rien à voir avec la *Loi sur les langues officielles*, a fait remarquer l'éditorialiste.

Exhortant le gouvernement fédéral à accélérer l'application de la Loi de 1988, le *Journal* a conclu sur la même note que *The Gazette* : « La population a accepté le bilinguisme officiel, au Premier ministre maintenant de lui emboîter le pas. »

T. S.

(Traduit de l'anglais)

L'unilinguisme de certaines villes ontariennes

Simple révolte municipale ou fruit d'une tradition « anti-française » ?

Clinton Archibald*

Les tensions linguistiques font la « une » des quotidiens du pays, depuis le début de l'année ; surtout celles qui voient le jour après des motions municipales, dans plus d'une soixantaine des quelque 800 villes et villages de l'Ontario. Certains analystes prétendent que c'est l'Alliance for the Preservation of English in Canada (APEC) qui est derrière tout ce remue-ménage. Les leaders de la nation se passeraient de débats linguistiques dans ces temps difficiles ! D'autres affirment sans détour que rien n'a changé en Ontario, puisqu'on n'a jamais aimé le fait français. On dit qu'il est menaçant, envahisseur et coûteux pour le Trésor public !

Il faut regarder l'histoire des rapports historiques entre les deux groupes linguistiques, tout autant que la perception des citoyens des communautés en question, avant de porter un jugement sur la signification et la portée (pour l'avenir) des déclarations qui ont suivi, comme une traînée de poudre, celle du conseil municipal de Sault Ste Marie. On ne peut ignorer, en traçant ce dossier, la réalité sociologique du fait français, dans ces villes industrielles où l'entente tacite entre les citoyens des deux nations (ou deux peuples, si l'on veut) avait permis, jusqu'à ce jour, une certaine paix sociale.

Le bilinguisme (lire : offrir des services en français) comporte des coûts, entraîne des déboursés difficiles en période d'austérité économique et ne devrait pas être la première des priorités. C'est en tout cas ce qu'en pensent ceux, en Ontario, qui appuient lesdites déclarations consacrant l'unilinguisme desdites municipalités.

Il est vrai que la *Loi sur les services en français* (loi 8) du gouvernement libéral de David Peterson a exigé qu'un certain personnel bilingue soit engagé

pour que les divers ministères offrent des services « dans leur langue » aux citoyens de langue française. Il est vrai aussi que la traduction de certains documents et la livraison de certains programmes en français ont provoqué des dépenses publiques. Toutefois, sur le total des deniers publics ontariens, les coûts de tous les services en français ne représentent pas la moitié de 1 p. 100 ; d'autant plus qu'aucune municipalité n'est forcée d'offrir de tels services parce que la loi « ne les y oblige pas... »

Et pourtant, on utilise d'autres « raisons » économiques pour expliquer les gestes des émules des édiles de Sault Ste Marie. En fait, avance-t-on de temps en temps, c'est que les villes en question ont un taux de chômage élevé, des difficultés innombrables à créer des emplois en attirant de nouvelles industries et un avenir en dents de scie et hasardeux au possible. Les citoyens de la majorité, dans un tel contexte, doivent donc trouver les premiers coupables de la mauvaise passe... économique. Les francophones sont automatiquement identifiés comme étant les parfaites cibles puisqu'ils sont venus prendre des emplois qu'on a identifiés bilingues, ont demandé des écoles de langue française qui ont entraîné des dépenses supplémentaires et en « voudront toujours davantage ».

Peut-on rappeler à ceux qui avancent de tels arguments que les francophones, dans la totalité des villes maintenant unilingues, ne sont qu'une poignée, qu'ils n'ont jamais abusé des demandes politiques aux autorités des municipalités en question et que beaucoup d'entre eux « ont toujours été là ». Qu'ils ne sont pas venus soudainement... mais qu'ils étaient là. Depuis longtemps !

L'histoire de l'Ontario français n'a pas débuté avec la proclamation fédérale du bilinguisme officiel, et encore moins avec les balbutiements qui ont duré trois ans de la loi 8.

Rappelons le fameux (l'infâme ?) Règlement 17 et la survivance assurée, dans les paroisses catholiques, par une

soumission résignée aux affres de la vie terrestre. Ceux qui persistèrent à garder leur langue le firent dans des patelins en marge de la majorité ; dans le Nord, le Sud et l'Est ontarien. Pour eux, l'État ontarien était celui de la majorité. Leur société, elle était séparée, à part... Ils survécurent parce que la province devint vite la plus prospère du pays, la plus stable aussi.

Toutefois, après la Révolution tranquille du Québec, les Franco-Ontariens se firent dire par des spécialistes de la belle province qu'ils étaient non seulement marginalisés (ce que les francophones pouvaient accepter, puisque c'était leur choix), mais qu'ils étaient également acculturés et assimilés (et donc, qu'ils avaient adopté la culture et la langue des autres, sans mot dire, là aussi).

Dans les deux cas cependant, ils ne s'en trouvèrent pas si choqués que cela.

⇒

Le maire de Vanier blessée par l'unilinguisme

Le 5 avril 1990, lors d'un déjeuner-causerie à l'Hôtel de ville de Vanier, madame le maire Gisèle Lalonde s'est dite profondément blessée par les résolutions d'unilinguisme de Sault Ste Marie et d'autres municipalités ontariennes. Elle a indiqué que la ville de Vanier a envoyé 600 lettres à des maires et à d'autres personnalités politiques afin de protester contre ces résolutions. Cependant, M^{me} Lalonde a également affirmé croire que les résolutions sont l'œuvre d'une minorité et que, sans éclats ni manchettes, beaucoup de progrès se fait dans la région d'Ottawa-Carleton et ailleurs dans la province, et les droits des francophones sont de plus en plus reconnus.

*M. Archibald est professeur de politique publique et de gestion à la faculté d'administration de l'Université d'Ottawa.

Lorsqu'ils se rendirent compte qu'ils n'avaient peut-être pas eu accès pleinement aux bénéfices de cette même société si prospère, cela provoqua une certaine prise de conscience de leur part. Il fut en effet révélé qu'ils n'avaient pas d'aussi bons emplois, qu'ils étaient moins scolarisés, que leurs enfants avaient donc moins de chance de fréquenter les institutions d'enseignement postsecondaire et que les chefs de ménage, pour employer l'expression des études des sociologues, avaient toutes les misères du monde à joindre les deux bouts. Même

L'entente a toujours été difficile, le sera toujours. C'est un combat éternel que celui de vouloir en même temps garder sa langue, survivre économiquement dans ce monde anglo-saxon et vanter les vertus du bilinguisme, dont on se fait les champions, partout sur le territoire parce qu'on est en fait les vrais bilingues. D'ailleurs, Paul-André Comeau, actuel rédacteur en chef du *Devoir*, après avoir complété un sondage des plus sophistiqués sur les francophones de l'Ontario, fut émerveillé de voir que beaucoup d'entre eux ne se considéraient pas

que le français soit dangereux en soi (après tout, parler français ou encore entendre parler français n'entraîne pas la mort), mais c'est qu'il peut le devenir s'il enlève aux majoritaires quelque chose. Si l'on va jusqu'à les pénaliser, eux, parce qu'ils ne parlent pas les deux langues !

Mais le fait français, en Ontario, a survécu contre vents et marées, après des combats scolaires, entre autres, qui ne semblent jamais terminés. Réalisait-on d'ailleurs que les écoles secondaires de langue française n'existent que depuis 1968 ? Qu'un conseil scolaire autonome n'a été mis sur pied que l'an dernier dans la région d'Ottawa ? Que la *Loi sur les services en français* n'a même pas huit mois ?

Les théories sociologiques et politiques au sujet des groupes minoritaires font état de la nécessité pour ces minorités de faire valoir constamment leurs points de vue, de préciser sans arrêts leurs demandes et de convaincre que les concrétisations de ces dernières aideront la société à être meilleure. Cependant, avant de montrer qu'elles contribueront, une fois mises en place, à la bonification de la vie sur le territoire de la province, ne faut-il pas toujours montrer d'abord et avant tout qu'elles ne nuiront pas aux majoritaires, qu'elles ne leur enlèveront rien ?

Peut-être que les porte-parole des relents de la tradition anti-française ontarienne font plus de bruit et reçoivent plus d'attention qu'ils n'en méritent. Peut-être aussi que nos médias ne devraient pas leur donner une telle couverture. N'attise-t-on pas les préjugés de ceux qui n'attendent que cela pour verbaliser à leur tour des stéréotypes qu'ils avaient gardés secrets jusqu'alors ? Ne contribue-t-on pas à une sorte de défrustration collective, pour un temps, sur le dos des francophones ? Et si demain il n'y avait plus de parlant-français dans cette belle Ontario ? Serait-elle plus stable, plus prospère, plus calme, moins encline aux préjugés ?

C'est pour cela que le leadership d'une société qui se respecte — et qui bâtit sur la richesse de ses groupes diversifiés — se doit d'expliquer, de « vendre », pour employer le jargon des spécialistes du marketing, les attraits d'une collectivité où, comme dans cette vaste Europe sans frontière de 92, on a pensé et on est passé à autre chose. Une sorte d'autre chose qui se fait à l'enseigne de l'avenir, plutôt qu'à celle d'un passé révolu de querelles paroissiales, puérides, inutiles ! ■



Photo : The Recorder and Times Limited

dans cette province si riche qu'ils avaient pensé être la leur. Comme celle de la majorité !

Leurs associations représentatives, avec l'aide des sous du gouvernement fédéral, se mirent donc à faire le lien avec la politique et à exiger qu'on tienne compte de leurs demandes. L'État ontarien fût d'abord surpris de ces revendications. Après tout, les Franco-Ontariens avaient été si dociles, dans le passé. Si l'on fait exception, évidemment, de leur lutte contre le Règlement 17.

La bonne entente tacite entre les dirigeants de la majorité — du pouvoir politique et économique — et les dirigeants de la minorité de langue française — le clergé, les élites traditionnelles du monde de l'éducation, les associations paroissiales et les autres corps intermédiaires des petits patelins — allait-elle voler en éclat ? Allait-on se mettre à faire chavirer le bateau d'un bon *modus vivendi* qui avait permis la paix sociale ? Allait-on surtout aller au-delà des élites et faire croire que les masses pourraient avoir un meilleur sort ?

comme francophones, ni comme anglophones (encore moins, quand même !), mais plutôt comme des « bilingues ». Or, être bilingues, cela veut tout dire, mais cela ne veut rien dire. On ne saurait parler le « bilinguisme... »

Voilà donc une réalité sociologique bien spéciale. La stabilité sociopolitique de l'Ontario dépendait depuis toujours d'une coopération entre les deux groupes pour qu'ils mettent leurs rivalités (aspirations, peut-être ?) de côté, combattant ensemble pour la prospérité de cette si belle province, si riche, si calme, et où tout fonctionne automatiquement.

N'exagérons pas l'ampleur du mouvement anti-français en Ontario. Et surtout ne donnons pas trop de poids aux arguments des fanatiques qui sont prêts à voir dans la pratique de la langue française, entre l'Outaouais et la frontière du Manitoba, une menace à la survie de l'anglais.

Il a toujours existé une certaine crainte face à une montée des revendications du fait français. Ce n'est pas

Proclamations d'unilinguisme municipal

La Chambre des communes est unanime



Le moment est venu pour nous tous de prendre à nouveau parti pour le Canada, car nous avons été témoins, ces derniers jours, de regrettables dénis des valeurs fondamentales du Canada. »

Ces mots, prononcés par le premier ministre Brian Mulroney, ont donné le ton au débat qui a eu lieu à la Chambre des communes le 15 février — il s'agissait, par coïncidence, du 25^e anniversaire du drapeau canadien — et au cours duquel des représentants des trois grands partis ont exprimé fermement leur soutien aux politiques en matière de langues officielles des gouvernements canadiens successifs.

Le débat portait sur une motion spéciale présentée par le gouvernement en réponse aux conseils municipaux de plusieurs villes ontariennes qui se sont déclarées unilingues anglaises en réaction à la *Loi sur les services en français*, en vigueur depuis le mois de novembre 1989 en Ontario. Les deux plus importantes municipalités à avoir pris une telle décision sont Sault Ste Marie et Thunder Bay, situées dans le nord-ouest de la province.

La proposition présentée par le Premier ministre était concise et directe : « Que la Chambre réaffirme son engagement à protéger, appuyer et promouvoir la dualité linguistique canadienne, tel que réflété par cette

Chambre dans la modification constitutionnelle de 1987 et la *Loi sur les langues officielles* de 1988. » Parmi ceux qui se sont adressés à la Chambre au nom des autres partis, il y avait le leader de l'opposition officielle, Herb Gray, pour les Libéraux et Lorne Nystrom, député de Yorkton-Melville pour le Parti néo-démocrate, en l'absence de son chef Audrey McLaughlin. La motion a été adoptée à l'unanimité d'un vote par oui ou non.

En présentant la proposition, le premier ministre Mulroney a dit : « La dualité linguistique et la protection des droits linguistiques des minorités ne sont pas des concepts abstraits. Ces notions prennent vie dans des textes législatifs comme la *Loi sur les langues officielles*, et sont consacrées et protégées par leur enchaînement dans la Constitution ; et elles prennent tout leur sens grâce à la volonté nationale d'un peuple généreux et tolérant. [...] Le rejet des minorités va à l'encontre de la nature même du Canada. Quand la langue devient un motif d'exclusion et de crainte, il est temps pour tous les Canadiens et Canadiennes qui aiment leur pays de parler haut et fort. »

L'importance de la proposition a été mise en relief par Herb Gray. « Je vois dans cette motion un moyen, pour les parlementaires de tous les partis d'adresser ce message positif aux Canadiens [...]

l'égalité des langues officielles est l'une des caractéristiques les plus distinctives de notre pays. » En rejetant ce principe, c'est la survie même du Canada que l'on met en péril.

L'idée même de multiculturalisme est également menacée. « Je crois que si nous commençons à affaiblir le principe du bilinguisme, nous commençons aussi à affaiblir celui du multiculturalisme. Après tout, si nous ne pouvons pas reconnaître l'importance d'avoir deux langues officielles, reconnaissons-nous longtemps celle de respecter les nombreux patrimoines culturels ni anglais ni français du tiers des Canadiens ? »

M. Gray s'est montré sévère à l'égard de toute mesure favorisant l'unilinguisme. « J'espère que tous les Canadiens conviendront avec moi qu'on ne se construit pas soi-même en détruisant quelqu'un d'autre ».

La question du leadership a été soulevée par Lorne Nystrom. « À mon avis, il importe que la Chambre prenne rapidement une position très ferme en faveur de la dualité au Canada. »

Le porte-parole du NPD a dit qu'il était essentiel pour le Parlement de faire connaître sa position. « Le débat aujourd'hui porte sur les droits d'une minorité linguistique. »

D'après Nystrom, la solidarité entre les trois grands partis politiques doit constituer un élément essentiel du combat pour l'unité. « J'ai vraiment peur que le pays ne soit en train de se désintégrer. C'est pourquoi il est si important de ne pas entacher de sectarisme politique le débat sur cette question. C'est pourquoi il est tellement important que les trois partis politiques nationaux restent fermement et solidement unis dans la promotion de la dualité... » T.S.

(Traduit de l'anglais)

Ce qui a été dit

« Les événements qui se sont déroulés à partir de la déclaration d'unilinguisme à Sault Ste Marie débordent de beaucoup le cadre municipal. Ils ont un retentissement national et une profonde signification. Il s'agit, à notre point de vue, d'une attaque à peine déguisée contre le principe même de la dualité linguistique canadienne sous diverses formes et sous divers prétextes.

Nous avons donc été amenés — et comment nous y avons été amenés : je pense avoir donné plus de 35 interviews au cours de ces trois dernières semaines — à dénoncer l'extrémisme, l'injustice et les dommages causés par ces gestes. Nous avons tenté de rétablir la vérité sur divers plans, par exemple, sur le plan du coût, sur le plan d'un certain nombre de peurs qu'une organisation en particulier est arrivée à créer auprès d'une partie de la population.

Voilà ce que nous avons fait. Nous avons donc, en cours de route, offert, comme nous le refaisons aujourd'hui, notre solidarité aux victimes de ces attaques extrêmement pénibles. [...]

Cependant, il y a un revers à la médaille. Pour remettre les choses en perspective, il ne faut pas oublier que pendant la même période de tensions très élevées, on a effectué trois sondages d'opinion. J'aimerais vous en donner les résultats les plus importants. En premier lieu, on a appris que 64 p. 100 de la population canadienne est en faveur du bilinguisme officiel. Le deuxième résultat est que 75 p. 100 des parents canadiens veulent que leurs enfants soient bilingues. Le troisième résultat est que 80 p. 100 des Canadiens veulent que les deux langues officielles soient sur un pied d'égalité. Ces résultats sont

très impressionnants, et certains pourraient même en conclure qu'en réalité, il n'y a pas de problème.

Mais, il est évident qu'un problème existe, comme en témoignent les tensions créées par les événements de Sault Ste Marie. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé dans notre rapport de l'an dernier le lancement d'une campagne d'information nationale qui donnerait les vraies statistiques et calmerait donc un grand nombre de craintes non justifiées. [...] Nous espérons donc qu'elle se réalisera. Dans une société démocratique, les hommes politiques, les ministres, les députés et toutes les associations de bénévoles devraient participer à une telle campagne. »

Le Commissaire devant le Comité mixte permanent des langues officielles, le 14 mars 1990.

Revue de presse

Être ou ne pas être... unilingue

L'adoption du statut de municipalité unilingue anglaise par le conseil de Sault Ste Marie a été largement débattue par les éditorialistes d'un bout à l'autre du pays.

En relançant au début de l'année le sempiternel débat linguistique canadien, une ville ontarienne s'est soudainement retrouvée au cœur de l'actualité, sans trop savoir si elle appréciait toute l'attention qu'elle avait suscitée.

Certains des 85 000 habitants de Sault Ste Marie semblaient très heureux du statut de symbole qu'acquerrait leur ville à titre de première municipalité canadienne d'importance à se déclarer unilingue anglophone. Dirigé par le maire Joe Fratesi, le conseil municipal, dans une proportion de 11 contre 2, adoptait ainsi à la fin de janvier une résolution proclamant l'anglais seule langue officielle de Sault Ste Marie. Le vote faisait suite à une pétition de 25 000 signatures présentée par les défenseurs des « droits des anglophones », dont bon nombre ont envahi la salle du conseil le soir du vote, conspuant les adversaires de la résolution.

Bien que les adversaires de l'unilinguisme, qui comprenaient les francophones de la région, aient réagi promptement en lançant une campagne de riposte, le conseil est resté inflexible, sans doute encouragé par le succès de la mise en marché d'un tout nouveau produit : un tee-shirt à l'effigie du maire Fratesi.

La décision du conseil, a fait valoir le maire, était « inoffensive » et ne se voulait aucunement anti-francophone. Selon les adeptes de la résolution,

celle-ci visait simplement à prévenir le gouvernement de l'Ontario de ne pas contraindre les municipalités à offrir des services en français. À cet égard, la nouvelle *Loi sur les services en français*, la loi 8, qui rend obligatoire la prestation de services gouvernementaux en français dans les régions où le nombre de francophones le justifie, a contribué à jeter de l'huile sur le feu.

Le quotidien local, *The Star*, s'est montré particulièrement virulent à l'endroit des partisans de l'unilinguisme. Notant que la législation ontarienne décharge explicitement les municipalités de cette obligation, l'éditorialiste du *Star* soutient que « la résolution du conseil réplique à une menace qui n'existe pas [...] Rien ne permet de croire qu'une municipalité sera forcée d'offrir des services en français dans un avenir prévisible ». En fait, souligne le *Star*, la décision ne modifie en rien les pratiques actuelles. « Le conseil municipal a tenu à préciser qu'il continuerait de fonctionner en anglais seulement, ce que personne n'a jamais contesté. Cependant, en adoptant cette résolution il fait preuve d'une intolérance qui, à juste titre, risque de nuire à la réputation de Sault Ste Marie. »

Les éditorialistes de la presse francophone du Québec et de l'Ontario n'allaient certes pas contredire leur collègue du *Star*. Dans un article du *Droit* d'Ottawa, Adrien Cantin a fait sien l'amertume des francophones : les édiles

municipaux de Sault Ste Marie « ont fait la preuve de leur grossièreté collective et de leur ignorance crasse [...] c'est une insulte délibérée à l'endroit des francophones de la province et du pays [...]. Il s'agit d'une agression et d'une provocation inacceptables envers la communauté franco-ontarienne. »

Échos du Québec

L'éditorialiste de *La Voix de l'Est* de Granby, Valère Audy, abonde dans le même sens : « La décision [...] est un affront, une véritable provocation à l'endroit, non seulement des francophones de l'endroit, mais des quelque 500 000 francophones de l'Ontario et de ceux des autres provinces du pays. » À son avis, la décision relève non seulement d'une étroitesse d'esprit, mais elle nie la réalité canadienne. « Bref, les fanatiques s'enfoncent dans le même bourbier qu'autrefois : écraser au lieu de reconnaître et respecter les francophones qui furent pourtant toujours les partenaires des anglophones dans l'édification de ce pays. »

Pour Alain Dubuc, du quotidien montréalais *La Presse*, le geste du conseil de Sault Ste Marie ne peut-être considéré comme une initiative isolée. Au contraire, il reflète « un mal profond : le cancer canadien [...] la réaction violente de ces anglophones illustre la fragilité des principes qui structurent le Canada [...] Ces excès ontariens provoqueront un ressac au Québec. Depuis des décennies, le nationalisme des Québécois francophones a été alimenté par la conviction que l'atti-

tude fondamentale des Anglo-Canadiens à leur égard était le mépris, l'intolérance et le refus. Ils verront là une confirmation de leurs craintes. »

Également dans *La Presse*, l'éditorialiste Pierre Vennat se faisait ironique : « Le geste a au moins le mérite de ne pas être hypocrite. Même les plus optimistes défenseurs de l'Accord du lac Meech admettent que le Canada anglais, par les temps qui courent, ne déborde pas d'amour tendre envers le fait français. » Il reconnaît toutefois que la réaction brutale des anglophones n'est pas entièrement gratuite. « [...] les anglophones en général ont l'impression que les Québécois se fichent d'eux et du Canada [...]. En réalité, tout ce que fait le conseil de Sault Ste Marie [...] c'est de proclamer à voix haute ce que plusieurs savaient déjà : les bigots et les sectaires sont encore nombreux en ce pays — en Ontario comme d'ailleurs, malheureusement, au Québec. »

Jean-Claude Leclerc du quotidien *Le Devoir* a examiné la question sous un autre angle. Il est simpliste, écrit-il, d'interpréter la décision du conseil de Sault Ste Marie comme un autre rejet des francophones par la minorité anglophone. Il est d'avis que dans l'ensemble, l'Ontario a plutôt progressé au chapitre de sa politique linguistique et que le cas de Sault Ste Marie est exceptionnel. « Il s'agit d'une réaction d'arrière-garde d'un groupe marginal alimentée par la crainte de perdre, avec cette justice enfin rendue

aux Ontariens, un vieux monopole anglophone sur la fonction publique. » Une crainte qui, dans une certaine mesure, est justifiée puisque de plus en plus, les usagers francophones bénéficieront de services gouvernementaux dans leur langue. « Toute une classe d'anglophones va perdre le privilège de gérer à son avantage les services aux Ontariens ! », soutient-il.

Selon Leclerc, cette réaction brutale tient notamment à un étapisme par trop prudent qui n'a réussi qu'à semer le doute et la confusion. « En y allant lentement, (l'Ontario) exaspère à la fois la minorité francophone qui n'a pas encore pleinement justice, et cette population anglophone qui ne sait plus trop à quoi s'en tenir. »

Échos de l'Ontario

Ironiquement, le même argument a servi aux journaux anglophones qui appuient, en tout ou en partie, la décision du conseil de Sault Ste Marie. Bien que l'*Examiner* de Peterborough ait qualifié de « carrément inutile » la décision du conseil, il s'est montré critique à l'endroit du gouvernement de l'Ontario : « L'assemblée législative ne s'est jamais donné la peine d'expliquer l'esprit et la lettre de la loi 8. Le vide est donc comblé par des rumeurs et des insinuations, ce qui n'est guère propice aux débats éclairés. »

Le *Standard* de St. Catharines s'est montré plus explicite : « Les municipalités de l'Ontario relèvent de la province. Si le gouvernement leur demande de « sauter le pas », elles n'ont d'autre choix que de demander « à quelle hauteur ? ». Ainsi, les efforts de bilinguisation de l'administration Peterson [...] confirment l'inquiétude des municipalités qui craignent d'être forcées à court terme de consacrer des milliers de dollars à la prestation de services en français, que la demande le justifie ou non. »

Le commentaire le plus cinglant est venu du *Times* d'Oshawa. Le quotidien dénonçait en effet « la bande sournoise de Queen's Park » qui, à ses yeux, s'apprêterait à imposer en cachette le bilinguisme officiel à la province. « Des citoyens de nombreuses régions de l'Ontario redoutent d'être forcés de consacrer temps et argent au bilinguisme. »

Par ailleurs, c'est sans doute le *Chronicle-Journal* de Thunder Bay qui a adopté la position la plus ferme en publiant, au plus fort de la controverse, six longs éditoriaux appuyant d'abord sans réserve le conseil de Sault Ste Marie, puis son propre conseil municipal qui s'est proclamé officiellement unilingue quelques semaines plus tard.

Dans une large mesure, les éditorialistes du *Chronicle-Journal* se sont inspirés de la croyance populaire voulant que, malgré ses dénégations, le gouvernement envisage sérieusement d'étendre aux municipalités la prestation des services dans la langue de la minorité, citant à l'appui de leur argument une recommandation à cet effet du rapport d'un groupe de travail provincial. « Les municipalités ont raison de croire qu'elles pourraient éventuellement être tenues d'offrir leurs services dans les deux langues officielles », a fait valoir le *Chronicle-Journal*.

De plus, le quotidien semblait rejeter l'orientation même de la politique du gouvernement. De l'avis des éditorialistes, l'unilinguisme offre « une perspective à long terme à un nombre croissant de Canadiens déçus qui aspirent à une véritable équité linguistique [...]. Le français a gagné suffisamment de terrain. Il se porte très bien là où on le parle. Le gouvernement doit se rendre à l'évidence : le français ne doit pas être introduit de force contre le gré du Canada anglais, ni maintenu artificiellement au moyen de

ressources rarissimes, surtout lorsque le Québec cherche à faire taire sa voix anglophone. »

La loi 178

D'autres éditorialistes se sont penchés sur la situation des Anglo-Québécois, plus particulièrement en ce qui touche la loi restreignant l'affichage en anglais à l'extérieur des commerces. Pour le *Times-Colonist* de Victoria, les dirigeants politiques qui s'opposent aux résolutions d'unilinguisme sont hypocrites. « Ces accusations publiques auraient semblé plus légitimes et surtout moins doucereuses si elles avaient été précédées [...] par une condamnation toute aussi franche de la loi sur l'affichage commercial, qui empiète d'une manière flagrante sur les droits de la minorité anglophone du Québec. »

Comme on pouvait s'y attendre, le *Toronto Sun* n'a pas davantage mâché ses mots : « La condamnation instinctive de l'initiative de « Soo » par Brian Mulroney, le premier ministre David Peterson et les ministres québécois du Cabinet n'a surpris personne. Mais où étaient donc ces grands défenseurs des droits des minorités lorsque leur copain, Robert Bourassa, s'en prenait sans vergogne aux droits des Anglo-Québécois ? »

Pour leur part, les éditorialistes de la presse francophone au Québec ont fermement rejeté les critiques touchant la loi sur l'affichage commercial (loi 178). L'article le plus véhément à cet égard est sans conteste celui de Roch Bilodeau, de *La Tribune* de Sherbrooke : « Il est aussi vrai [...] que la loi 178 n'est pas étrangère au ressac anti-francophone. Non pas qu'elle brime vraiment les droits fondamentaux de nos concitoyens anglophones, mais tout simplement parce que ces derniers ont réussi à persuader le Canada anglais

qu'il en était ainsi. En effet, de la simple interdiction d'afficher en anglais à l'extérieur des commerces, beaucoup d'Anglo-Québécois ont fait un véritable psychodrame. L'ignorance ou les préjugés sont un terrain fertile pour la désinformation et la démagogie. » L'heure est venue pour les Anglo-Québécois de reconnaître la gamme de services qui leur sont offerts, soutient-il. « Il doit bien y avoir encore une petite place pour la rationalité et la bonne foi dans ce pays. »

Pour Alain Dubuc, du quotidien montréalais *La Presse*, toute comparaison entre la loi sur l'affichage commercial du Québec et le statut unilingue de certaines municipalités ontariennes est stérile : « La comparaison est en outre indécente quand on rappelle ce que bien des Anglo-Canadiens veulent oublier, le fait que le français est menacé, tandis que personne n'osera prétendre que c'est le cas de l'anglais. Il ne faut pas aller bien loin : il suffit de regarder l'histoire de Sault Ste Marie et l'assimilation de ce qu'il y reste de francophones. »

Si le presse anglophone du pays n'a pas caché son mépris pour la loi 178, la plupart des journaux anglais n'avaient que faire de la solution proposée par le conseil de Sault Ste Marie.

En un bref paragraphe, le *Vancouver Sun* a fait la synthèse des deux dossiers : « La tristement célèbre loi sur l'affichage commercial en français au Québec aura soulevé l'ire de la plupart des Canadiens anglais. En revanche, il est inexcusable que certains d'entre eux s'en réjouissent, masquant ainsi leur fanatisme sous le couvert de la respectabilité. »

Une opinion que partage le *Nugget* de North Bay : « Le conseil de Sault Ste Marie, tout comme celui de



Thunder Bay, utilise les événements qui se sont produits au Québec [...] pour justifier le sort qu'ils font aux francophones de leur région. Le phénomène de l'unilinguisme de ces municipalités n'a rien à voir avec la loi sur l'affichage commercial au Québec. Il s'agit plutôt d'un déni des assises mêmes de la nation canadienne. »

Qu'en est-il des responsabilités ?

Le *Calgary Herald* a fait ressortir un aspect pour le moins insolite de l'affaire : « Triste et cruelle ironie : une ville fondée par des missionnaires francophones s'offre comme le symbole de l'entêtement et de l'intolérance. » L'article envisage même la possibilité d'un événement plus grave : « Si le conseil d'une municipalité de l'importance de Sault Ste Marie peut être amené, par la ruse ou par la force, à transmettre un message de cette nature, quel espoir avons-nous d'édifier un Canada bilingue et uni ? »

Le *Globe and Mail* de Toronto affirme que la décision du conseil de Sault Ste Marie « n'a rien changé à la situation, sauf qu'elle puise un peu plus dans les réserves pourtant limitées de la tolérance canadienne ». La municipalité fait ainsi savoir aux Franco-Ontariens qu'ils sont des « intrus » dans leur propre province. Un message qui s'adresse tout autant à l'ensemble des Canadiens français pour ce qui touche leur rôle dans la société canadienne. « Le maire Fratesi et ses acolytes doivent être tenus responsables des retombées de leur décision. Dans leur petit coin de pays, ils s'amuse à être les premiers à mettre en jeu l'unité nationale. »

Le *Winnipeg Free Press* a vu se dessiner un parallèle historique. « L'avenir du Canada ne dépend pas des résolutions des conseils de

Sault Ste Marie et Thunder Bay déclarant l'anglais langue officielle de la municipalité [...]. Cependant, comme l'on fait l'affaire Louis Riel et la crise de la conscription, des débats de cette nature peuvent diviser le pays, compte tenu de la faille linguistique sur laquelle est bâti le Canada. »

Sur cette question, les deux quotidiens de Winnipeg s'entendent sans réserve. Le *Sun* a interprété la décision des municipalités ontariennes comme le signe qu'« un vent de mesquinerie souffle sur le pays [...]. En général, on invoque pour justifier ce geste anti-francophone totalement gratuit l'aspect financier. Les conseils affirment qu'ils ne peuvent se permettre d'offrir des services en français. Bien qu'il ne soit pas entièrement faux, ce prétexte masque un sentiment tout aussi virulent qu'anti-francophone. »

À l'instar de plusieurs autres journaux, le *Windsor Star* a tourné en dérision l'idée que les droits des anglophones soient menacés en Ontario. « Si les conseillers des municipalités qui ont voté la prestation de services uniquement en anglais ont agi dans un élan de patriotisme, afin de lutter contre l'incursion d'une langue étrangère, ils ont fait fausse route [...]. Déclarer une municipalité « unilingue anglophone » ne signifie absolument rien. Ce statut n'offre aucun avantage à la collectivité. Au contraire, il reflète l'ignorance et l'intolérance de ceux qui l'ont instauré. »

Selon les éditorialistes de plusieurs villes, la piètre qualité du leadership politique, à l'échelon national notamment, a largement contribué à la situation.

En éditorial, le *Toronto Star* affirme : « Malheureusement, à un moment où l'avenir du pays semble compromis, un manque consternant de direc-

tion et de vision a permis à la mesquinerie de l'emporter sur la bonne volonté, et au fanatisme de supplanter la raison. »

La *Gazette* de Montréal étend le blâme aux premiers ministres de l'Ontario et du Québec, ajoutant toutefois que « la vague de préjugés aurait pu être endiguée si le Premier ministre du Canada avait su donner le ton. »

Qualifiant les décisions des municipalités de « déplorables », le *Ottawa Citizen* soutient qu'elles ne sont pas « tout à fait inexplicables ou imprévues, compte tenu du faible leadership politique en matière d'unité nationale. Les initiatives des deux municipalités peuvent en partie s'expliquer par le fait que l'administration Mulroney n'a pas réussi à donner le ton à ce chapitre, ni à faire valoir l'importance de politiques comme celle de l'Accord du lac Meech. »

Cependant, tous n'ont pas brossé un tableau aussi sombre de l'avenir. Certains ont pu voir poindre quelques rayons de soleil à l'horizon. Le rédacteur en chef de la *Gazette*, de Montréal, Norman Webster, a mis l'accent sur un sondage national commandé par la Canadian Parents for French qui montre que 74 p. 100 des parents désirent que leurs enfants apprennent l'autre langue officielle.

Le *Toronto Star* s'est réjoui de la situation en Ontario. « Si 47 des 839 municipalités ontariennes, qui ne représentent que 300 000 personnes, se sont déclarées sans ambages unilingues anglophones, 33 grands centres urbains, représentant 635 000 personnes, s'enorgueillissent d'être bilingues. »

Au moins un éminent journaliste francophone a trouvé quelque raison de garder espoir. En effet, Marcel Adam, éditorialiste à

La Presse a rédigé une longue réflexion personnelle intitulée « Et si les faits témoignaient d'une réussite du bilinguisme plutôt que d'une faillite. »

Citant divers phénomènes significatifs, dont de récents sondages d'opinion sur la question linguistique et la popularité des programmes d'immersion en français à l'échelle du pays, M. Adam affirme qu'en dépit des événements fâcheux qui ont eu cours dernièrement, l'histoire du bilinguisme canadien peut être vue comme une réussite modeste.

« Les dinosaures des conseils municipaux qui ont officialisé leur étroitesse d'esprit en renonçant officiellement à un bilinguisme qui n'existait d'ailleurs pas, ne sont à mes yeux les témoins d'une faillite mais les faire-valoir d'une politique qui a infiniment mieux réussie que ce qu'en pensent beaucoup au Québec. Grâce à eux on peut mesurer le degré d'évolution des mentalités en matière de bilinguisme. » Adam soutient que la législation fédérale en matière de langues officielles permet dans l'ensemble aux collectivités minoritaires de bénéficier d'une importante gamme de services dans leur langue. En outre, cette législation a largement contribué à l'éducation des Canadiens anglais, bon nombre d'entre eux envisageant le bilinguisme comme « [...] un *sine qua non* pour ceux et celles qui ambitionnent d'atteindre les sommets dans la politique et le service public au niveau fédéral — pour ne nommer que ces secteurs. »

Si nous savons garder notre sang-froid et voir au-delà des apparences, même dans de tels cas que celui de Sault Ste Marie, nous avons toutes les raisons d'être encouragés, a fait valoir Marcel Adam. T.S.

(Traduit de l'anglais)

Dialogue de sourd entre l'APEC et le Comité mixte permanent

Tom Sloan

Les différences de point de vue entre le Comité mixte permanent des langues officielles et l'Alliance for the Preservation of English in Canada sont manifestement inconciliables. La Fédération des Francophones hors Québec et la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants ont également comparu devant le Comité mixte permanent.

L'anglais devrait-il ou non être proclamé seule langue officielle du gouvernement du Canada ? Soulevée en 1990, la question peut sembler pour le moins bizarre, surtout si l'on tient compte de la reconnaissance croissante des droits des Canadiens d'expression française depuis l'adoption, en 1969, de la première *Loi sur les langues officielles*. Néanmoins, au début du printemps, cette question a bel et bien été inscrite à l'ordre du jour du Comité mixte permanent des langues officielles.

L'initiative n'en revenait pas au Comité lui-même, mais découlait plutôt de la comparution du dirigeant d'un groupe investi d'une mission unique, soit l'instauration d'un Canada officiellement unilingue anglophone.

L'APEC

Permettez-moi de vous présenter l'APEC, l'Alliance for the Preservation of English in Canada, et son président Ronald Leitch, avocat torontois à la retraite.

Se prévalant de la série de victoires remportées dans plusieurs municipalités ontariennes qui se sont déclarées unilingues anglophones, et armé d'un mémoire de trente pages, rédigé fort à propos exclusivement en anglais, M. Leitch, flanqué d'une douzaine de partisans, a comparu devant le Comité le 28 mars dernier. La salle d'audience 250 du Sénat affichait complet lorsque le président de l'APEC a commencé sa présentation à 15 h 30. Quelque trois heures plus tard, un véritable dialogue de sourd entre Leitch et les membres du Comité prenait fin sur le seul et fragile compromis suivant : aucune des parties n'avait réussi à rallier l'autre à sa cause.

Au cours des deux semaines précédentes, le Comité avait entendu successivement le témoignage des deux

principaux défenseurs des droits linguistiques des minorités au pays, la Fédération des Francophones hors Québec et Alliance Québec, ainsi que la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants. Leurs présentations devaient servir de toile de fond à la comparution de l'APEC.

La FFHQ et Alliance Québec n'ont pas manqué d'éreinter aussi souvent que possible l'APEC et l'orientation qui la guide. À leur avis, l'APEC menace l'unité nationale en plus de faire insulte aux Canadiens d'expression française.

celles de l'Ontario principalement, qui se sont déclarées unilingues anglophones et à l'omniprésence de l'APEC dans de nombreuses collectivités, M. Matte a déclaré que le climat politique jouait dans cette affaire un rôle de premier plan. « Les idées de l'APEC ont pu se propager en raison de cette vague d'unilinguisme qui déferle à un moment où les tensions sont quasi palpables, particulièrement sur la question constitutionnelle. »

M. Matte reconnaît que l'APEC, au même titre que tout autre organisme, a le droit de proposer des changements à



Ronald Leitch, président de l'APEC.

La FFHQ

Lors de sa comparution du 14 mars, Guy Matte, président de la FFHQ, a fait savoir aux membres qu'il était désormais impossible pour son association de passer les activités de l'APEC sous silence. « Très longtemps nous avons choisi d'ignorer les groupes d'extrême droite [...], pensant qu'ils resteraient marginaux. Ce qui s'est produit au cours des derniers mois a vaincu nos résistances. On voit aujourd'hui tout le tort qu'ils causent en rompant le tissu social canadien. »

Faisant référence aux municipalités,

la politique gouvernementale. « Il est toutefois inacceptable de promouvoir des idées en attaquant directement une collectivité légitime, et c'est précisément ce que fait l'APEC. » En ce qui touche les dénégations de celle-ci relativement à ses sentiments anti-francophones, le président de la FFHQ fait valoir que « la structure même de l'organisme, ses objectifs, les documents qu'il distribue et les discours qu'il tient se veulent en tous points une attaque directe contre notre communauté [...]. Lorsque l'on comprend les motivations profondes du groupe et que



l'on constate tout le tort qu'il a causé, en Ontario particulièrement, on saisit beaucoup mieux pourquoi notre communauté se sent profondément lésée. » La Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, qui regroupe 13 organismes provinciaux et territoriaux représentant 225 000 enseignants des niveaux élémentaire et secondaire, a également comparu devant le Comité mixte permanent le 14 mars.

La Fédération s'inquiète du fait que les Canadiens sont de moins en moins tolérants à l'égard des différences des uns et des autres. Selon elle, la question des tensions linguistiques n'ayant pas été abordée de façon constructive par les dirigeants des divers échelons gouvernementaux et de tous les secteurs de la société n'a fait qu'aggraver le problème.

Alliance Québec

Comparaisant à son tour une semaine plus tard, Alliance Québec, le défenseur des droits des anglophones au Québec, s'est dit entièrement d'accord avec la FFHQ. Les Franco-Ontariens ne peuvent interpréter autrement qu'ils le font l'adoption du statut unilingue anglophone par certaines municipalités. « On leur dit tout simplement qu'ils sont perçus comme des indésirables et des étrangers dans la province qu'ils considèrent comme la leur. »

Après avoir fait remarquer que les municipalités intéressées étaient déjà à toutes fins utiles unilingues anglophones, et qu'aucune législation ne les forçait à se bilinguiser, le président d'Alliance Québec, Robert Keaton, concluait comme suit son témoignage : « Il ne fait aucun doute que cette attaque dirigée contre le bilinguisme [...] est un écran de fumée qui cache une réalité beaucoup plus insidieuse. Car il s'agit en fait d'une attaque contre des gens, contre leur identité, contre leur droit d'être ce qu'ils sont, une attaque contre l'une des valeurs essentielles de toute société moderne et civilisée : le respect et la valorisation de ses minorités. »

Quant aux allégations de l'APEC, qui affirme carrément vouloir se venger des restrictions imposées aux droits des anglophones du Québec — plus précisément en ce qui a trait à l'affichage extérieure unilingue français prescrit par la loi 178 —, M. Keaton les a balayées du revers de la main. Bien que les Anglo-Québécois n'admettront jamais l'affichage unilingue, a fait valoir M. Keaton, ils n'ont aucune intention d'exiger que le même sort soit

fait aux francophones des autres provinces. « Peut-on croire honnêtement qu'en rabaisant un groupe minoritaire, on contribue à améliorer la situation de l'autre minorité ? »

Alliance Québec a également reproché aux chefs politiques leur réticence à adopter des mesures destinées à promouvoir la dualité linguistique. « Pour que le Canada prenne un engagement envers les deux langues officielles, il faut que nos chefs politiques s'engagent clairement et sans équivoque à cet égard. »

Ronald Leitch

Une semaine plus tard, Ronald Leitch démontrait clairement que sa vision de la situation était aux antipodes de celle des témoins précédents. Excluant d'emblée Alliance Québec, sous prétexte que l'organisme ne pouvait être considéré comme porte-parole des Anglo-Québécois, Leitch a entrepris de démolir la politique nationale en matière de langues officielles. Parlant sur un ton doucereux destiné à masquer l'âpreté de son discours, il a attaqué toutes les facettes du bilinguisme officiel. À son avis, le bilinguisme ne saurait se justifier historiquement, constitutionnellement ou légalement. Bien au contraire, celui-ci favoriserait « le besoin artificiel de l'usage du français aux échelons fédéral, provincial et municipal ». À l'appui de son témoignage, il a cité l'ancien sénateur Eugene Forsey qui déniait toute validité historique à un statut particulier de la langue française qui s'étendrait au-delà des garanties comprises dans l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*. Leitch a de plus cité l'historien Donald Creighton pour illustrer que la législation linguistique du Québec allait carrément à l'encontre du programme fédéral. Il a enfin repris les propos de Richard Gwyn, le biographe de Pierre Elliott Trudeau, qui laissent entendre que l'ancien premier ministre avait imposé le bilinguisme à une population trop peu méfiante.

En fait, insista Leitch, aucun gouvernement canadien ne s'était vu confier le mandat d'assurer la dualité linguistique du pays. À son avis, la politique linguistique s'est soldée par une surreprésentation des francophones à tous les échelons de l'administration fédérale, notamment dans la région d'Ottawa.

Au problème de l'unité nationale, le dirigeant de l'APEC propose une solution qui se veut à la fois radicale et simple : l'abrogation de la *Loi sur les*

langues officielles de 1988 et la consécration de l'anglais langue officielle du Canada. L'organisme reconnaît toutefois qu'il serait opportun d'offrir certains services en langue française au Québec. « Le Canada est un pays multilingue se composant de quelque 30 à 40 groupes ethniques. Dans ces circonstances, la langue officielle du pays est non pas une question de culture, mais de communication. » En déclarant l'anglais langue officielle, le gouvernement ferait d'une pierre deux coups : il éliminerait tant les problèmes de fausse interprétation que de traduction. « Nous sommes d'avis que le bilinguisme favorise la division, plutôt que l'unité nationale. »

Attaque et contre-attaque

Le président de l'APEC n'a convaincu aucun des 10 sénateurs et députés ayant participé au débat orageux qui a suivi la lecture du mémoire. « Des propos choquants et erronés qui sèment la division » : telle a été la réaction de Warren Allmand, ancien ministre et député libéral de la circonscription Notre-Dame-de-Grâce à Montréal. « Paranoïaque et fanatique », déclara d'un ton brusque le néo-démocrate Ian Waddell de la circonscription Port Moody-Coquitlam. « D'où vous vient toute cette haine ? », s'est interrogé Ricardo Lopez, député conservateur de Châteauguay. Pour sa part, le

Un nouvel aspect de l'APEC

L'Alliance for the Preservation of English in Canada a dû affronter un nouveau genre d'opposition de la part des membres d'un conseil scolaire en banlieue de Victoria. En effet, un membre du conseil scolaire de Sooke a reproché à l'Association 53 fautes de grammaire et d'orthographe relevées dans le mémoire de cinq pages qu'elle avait présenté. En voici quelques exemples : "devisive" pour "divisive", "aparhied" pour "apartheid" et "beaurocracy" pour "bureaucracy". *Le Toronto Star* s'est demandé si l'APEC ne constituait pas une menace pour la langue anglaise.

député conservateur de Beauce, Gilles Bernier, a traité Leitch de « dinosaure », affirmant que les Anglo-Québécois bénéficiaient d'un traitement dix fois supérieur à celui des francophones à l'extérieur du Québec, « y compris au Nouveau-Brunswick ».

A notamment fait l'objet de critiques la relation entre l'APEC et Jock Andrews, un ancien militaire dont le livre *Bilingual Today French Tomorrow* a été cité à plusieurs reprises par le chef de l'APEC. Pressé de se prononcer sur le caractère raciste de certains passages du livre et de certaines déclarations de son auteur prononcées devant des groupes de l'APEC, Leitch s'en est démarqué. « Elles ne sont pas représentatives de l'orientation de l'APEC », a-t-il précisé à plusieurs reprises.

Devant le Comité mixte permanent, Leitch n'a cessé d'insister sur le fait que l'APEC n'est ni raciste ni anti-francophone. « Lorsqu'on remet en cause les politiques linguistiques gouvernementales, les politiciens ont vite fait de crier au « racisme ». Doit-on en conclure qu'au Canada, la question linguistique est une sorte de vache sacrée et, partant, qu'elle est intouchable ? » Leitch a défié le Comité de trouver la moindre allégation raciste dans ses allocutions ou dans la documentation de l'APEC. En maintes occasions, il a soutenu que plusieurs Canadiens français étaient membres actifs de son organisme, assertion qui a été mise en doute au cours des échanges.

Le seul signe d'un possible compromis a transpiré lorsque le député libéral de la circonscription Stormont-Dundas, Bob Kilger, a demandé au président de l'APEC s'il se dissociait des propos racistes récemment tenus par des membres locaux de l'APEC de la municipalité de Cornwall. M. Leitch lui a répondu que tous les intéressés avaient en fait été exclus de l'APEC.

Toutefois, le bref échange final intervenu entre Leitch et Kilger est venu brosser un tableau fidèle de la séance. Remerciant le président de l'APEC d'avoir eu la gentillesse de comparaître devant le Comité, M. Kilger a conclu : « Je n'ai rien entendu, ni rien lu au cours de cette séance qui favorise l'édification d'une collectivité et d'une nation que je souhaiterais laisser en héritage à mes enfants. » Leitch s'est dit d'accord : « Je me fais l'écho de vos sentiments. Je n'ai rien entendu qui puisse me rassurer. » ■

(Traduit de l'anglais)

La Loi sur les langues officielles

Les majorités sont-elles protégées ?

Jacques Robichaud

Le français et l'anglais au Canada ne sont pas uniquement deux langues officielles, mais ces deux langues jouissent aussi entre elles d'un statut d'égalité dans les institutions fédérales. C'est ce que proclame en effet la *Charte canadienne des droits et libertés* et aussi ce que souligne la *Loi sur les langues officielles* qui affirme que son objet est d'assurer notamment « leur égalité de statut et l'égalité de droits et de privilèges quant à leur usage dans les institutions fédérales ».

Ce statut d'égalité impose à l'État une approche bien spécifique dans la formulation des politiques et des programmes que l'administration adoptera en ce domaine. Celle-ci ne doit en effet jamais perdre de vue l'interprétation éventuelle que les tribunaux pourront donner de cette égalité de statut, de droits et de privilèges.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire au départ, le statut d'égalité à l'échelle nationale n'entraîne pas de rigidité : il apporte plutôt un élément de souplesse et de flexibilité qui vient tempérer l'application de la Loi — ce qui tend au niveau régional à respecter en pratique les majorités, tout en favorisant l'épanouissement des minorités.

Le statut d'égalité est plus explicite dans les parties de la Loi qui traitent des débats et travaux parlementaires, des actes législatifs et autres et de l'administration de la justice. Notons en passant que sur ce dernier point, la Loi lie uniquement les tribunaux fédéraux dans le cadre de leurs fonctions judiciaires. Elle prévoit à l'égard de la plupart d'entre eux une mise en œuvre progressive échelonnée sur cinq années ; elle stipule que les décisions définitives des tribunaux fédéraux sont simultanément mises à la disposition du public dans les deux langues dans certains cas ; ce qui n'a pas pour effet d'interdire pour autant le prononcé de la décision dans une seule langue, ni de la rendre invalide pour autant. Voilà

donc un autre élément de souplesse applicable aux deux langues.

En traitant des communications avec le public et de la prestation des services, la Loi subordonne en principe l'obligation d'employer les deux langues à la notion de « demande importante ». En l'absence d'une demande de cette nature, le recours à une seule langue est permis, sauf dans des situations particulières relatives à la santé ou à la sécurité du public, à l'emplacement ou à la « vocation » des bureaux ou encore au caractère national ou international du mandat des institutions.

Bien sûr, c'est en matière de langue de travail et de participation des membres des deux groupes linguistiques que le statut d'égalité des deux langues a davantage incité le législateur à prévoir des modalités nuancées d'application. Il s'agit d'articles dont l'effet pratique à l'échelon national est de rassurer autant la majorité que la minorité contre tout déséquilibre auquel pourrait donner lieu l'usage qui est fait des deux langues.

Voici, à titre d'exemple, cinq courtes illustrations de ce phénomène de savant dosage :

1-L'article 39 comporte un engagement du gouvernement fédéral de respecter les chances égales d'emploi et d'avancement dans les institutions fédérales sans distinction d'origine ethnique, ni égard à la première langue apprise ; l'engagement de faire en sorte que les effectifs de ses institutions tendent à refléter la présence au Canada des deux collectivités de langue officielle ; cet engagement tient compte de la nature de chacune de ces institutions, et notamment de leur mandat, de leur public et de l'emplacement de leurs bureaux. C'est en vertu de ces engagements que les institutions doivent veiller à ce que l'emploi soit ouvert à tous les Canadiens, tant d'expression française que d'expression anglaise, sans pour autant porter atteinte au mode de sélection fondé sur le mérite.

⇒

Pour un nouveau contrat social

La langue de travail des employés de l'État

Colette Duhaime*

Encore trop de francophones sont obligés de laisser leur langue au porte-manteau lorsqu'ils entrent à l'emploi du gouvernement fédéral, alors que moult anglophones n'ont toujours pas l'occasion d'utiliser leurs connaissances en langue seconde dans le milieu de travail. Pourtant, la Constitution et la *Loi sur les langues officielles* reconnaissent aux employés de l'État travaillant dans les régions désignées le droit d'utiliser leur langue dans les institutions du Parlement. L'article 16 de la Constitution stipule en effet que le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada et qu'elles ont un statut, des droits et des

*Colette Duhaime est journaliste pigiste.

privileges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement, alors que la Loi reprend et précise ces dispositions. Le cadre juridique est en place, mais la réalité est bien différente. C'est cette réalité que nous tenterons de cerner dans ce deuxième reportage sur la Direction des plaintes et vérifications du Commissariat aux langues officielles. Dans le dernier numéro, M. Jean-Claude Nadon, directeur, nous parlait des services rendus au public dans les deux langues officielles. Dans le présent numéro, nous abordons la question du choix de la langue de travail des employés de l'État, du chemin parcouru depuis les dix dernières années et de tout ce qui reste encore à faire.

— **Langue et Société** : Les droits des employés de l'État sont-ils respectés comme le stipule la Loi sur les langues officielles ?

— **J.-C. Nadon** : La pratique démontre qu'un cadre juridique solide ne suffit pas à lui seul à assurer l'égalité de statut, dans les faits, des deux langues officielles dans les régions désignées. J'oserais dire que malgré ce cadre, la formation linguistique en langue seconde et une participation mieux équilibrée des deux groupes linguistiques, le français à l'extérieur du Québec et l'anglais dans les bureaux fédéraux sont en état d'hibernation. On ne peut certes pas nier que des initiatives sont entreprises, mais dans ce dossier, on piétine encore beaucoup trop. Il y a longtemps que le cheval fut amené à l'eau, mais il refuse toujours de boire.

— À quoi attribuez-vous ce piétinement ?

— La question de la langue de travail est l'une des plus complexes qui soit. Même si le Canada est l'un des pays qui a mis le plus de ressources et d'énergie dans la question des langues officielles, nous

⇒

... Les majorités sont-elles protégées ? (suite)

2-L'alinéa 35(1)a) statue que les obligations des institutions fédérales en matière de langue de travail sont circonscrites géographiquement à la région de la capitale nationale et dans les régions, secteurs du pays ou lieux à l'étranger désignés par règlement. Le paragraphe 35(2) se réfère sur ce point à une directive antérieure du Conseil du Trésor et de la Commission de la fonction publique qui ne pourrait être modifiée quant à son application territoriale, selon l'article 87, sans l'intervention du Parlement.

3-Le paragraphe 35(1) déclare également que le milieu de travail des institutions fédérales doit être propice à l'usage effectif des deux langues officielles, en permettant au personnel d'utiliser l'une ou l'autre. Le paragraphe prévoit enfin qu'à l'extérieur des régions reconnues bilingues à cette fin, la situation des deux langues en milieu de travail devra être comparable entre les régions et les secteurs où l'une ou l'autre langue prédomine.

4-L'article 91 indique que lors d'une dotation en personnel, les parties de

la Loi relatives aux communications avec le public et à la prestation de services ou à la langue de travail n'ont pour effet d'autoriser la prise en compte des exigences relatives aux langues officielles que si elles s'imposent objectivement pour l'exercice des fonctions en cause. Donc, pas de prolifération frivole ou arbitraire du nombre de postes désignés bilingues.

5-L'article 43 énonce les mesures de mise en œuvre par le secrétaire d'État de l'engagement fédéral de favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones, d'appuyer leur développement et de promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Parmi ces mesures, on relève l'encouragement et l'appui à l'apprentissage du français et de l'anglais. C'est là encore un avantage dont peuvent bénéficier également majorité et minorité.

Enfin, les parties de la Loi relatives au rôle d'ombudsman linguistique du commissaire aux langues officielles et

au recours judiciaire donnent ouverture à de nombreux moyens d'intervention qui sont accessibles à tous. En affirmant ainsi le statut des langues officielles et en élargissant leur usage, le législateur entend faire bénéficier de son initiative tous les Canadiens, qu'ils appartiennent à la majorité ou à la minorité linguistique. Cette loi favorise en réalité tout le monde et ne peut que profiter à chacun. Elle ajoute des droits et elle étend ses mécanismes de protection au bénéfice de tous les membres de la société canadienne, sans égard à leur origine ethnique ou à leur première langue apprise, en renforçant le caractère bilingue de son encadrement institutionnel.

Nous ne sommes pas en présence ici d'une situation conflictuelle où l'un des adversaires ne pourrait accroître ce qu'il possède qu'aux dépens de l'autre, mais bien d'une situation d'équilibre et de partenariat, où chaque partenaire trouve bien son propre compte. La *Loi sur les langues officielles* de 1988 constitue un nouveau pacte national dont tous les Canadiens devraient être fiers. Les majorités aussi seront bien protégées lorsque la Loi sera pleinement appliquée. ■

sommes bien loin d'avoir atteint nos objectifs. Dans le cas des services rendus à la population, la démarche est relativement facile. Il est bien admis de tous que le client devrait avoir raison et cela même au plan linguistique. Dans les milieux de travail, cependant, la dynamique est beaucoup plus grande et complexe. Il ne suffit pas alors de faire appel à des politiques, encore faudrait-il rafraîchir les politiques existantes à la lumière de la nouvelle loi, ou à des systèmes, mais aussi à la volonté et à l'attitude des individus en interaction. Nous entrons dans tout le domaine du respect d'une culture envers l'autre.

— *Les difficultés sont-elles reliées seulement à une question de respect ?*

— Rien n'est simple en ce domaine. Cependant, si nous arrivions à responsabiliser vraiment les cadres des hautes directions, je crois que nous ferions des progrès évidents. Mais, trop souvent, les messages implicites qui arrivent de ces directions vont dans le sens suivant : si vous voulez être compris, parlez anglais ! Actuellement, près d'un tiers des surveillants ne peuvent effectuer leur travail dans les deux langues officielles de façon convenable. Je pense que l'une des clefs de voûte du changement est le bilinguisme réel chez les cadres. Si nous arrivions à convaincre les surveillants de donner l'exemple en utilisant les deux langues officielles sur les lieux de travail et en encourageant les francophones et les anglophones bilingues à utiliser les deux langues, nous aurions franchi un grand pas. Il faut cependant souligner que certains organismes et ministères fédéraux ont déployé d'énormes efforts pour favoriser l'utilisation des deux langues officielles sur les lieux de travail. Entre autres, le comité de gestion du Conseil du Trésor fonctionnerait généralement dans les deux langues officielles et il y aurait eu une nette amélioration au ministère de l'Emploi et de l'Immigration et à celui du Revenu. La Banque du Canada a également mis en œuvre un programme d'échange entre le Québec et la région de la capitale nationale pour ses employés. Les ministères des Transports et de l'Environnement font cependant toujours figure de parents pauvres.

— *Quelle est d'après vous la réaction des anglophones concernant l'usage des deux langues en milieu de travail ?*

— C'est une frustration constante pour de nombreux anglophones qui, à la suite de la formation linguistique en langue seconde, se retrouvent dans un milieu de travail où ils n'ont pas l'occasion de mettre en pratique leurs connaissances nouvellement acquises. À moins d'intervenir sur ces milieux de travail, le gouvernement est condamné à dépenser des ressources en formation linguistique qui n'apportent que peu de profit à moyen ou à long terme.



— *Croyez-vous que les francophones doivent prendre une certaine part de responsabilité pour cette situation ?*

— Par souci de communication efficace, sans doute, nombreux sont les francophones de la région de la capitale nationale et des régions bilingues hors du Québec qui adoptent, dès qu'ils se trouvent en présence d'anglophones insuffisamment bilingues, la langue anglaise. Ce faisant, ils ne favorisent pas l'usage du français en milieu de travail. Il faut souligner avec force toutefois qu'ils ne sont pas à blâmer car tout le système administratif autour d'eux les incite à mettre leur langue entre parenthèses s'ils veulent fonctionner efficacement dans leur travail. L'on ne peut exiger de chaque francophone

qu'il soit un héros linguistique. Il revient au patron de faire tous les efforts pour créer un milieu propice au libre choix de la langue chez les employés.

— *La peur des représailles empêche-t-elle les employés de l'État de porter plainte auprès du Commissariat ?*

— Je crois que, effectivement, plusieurs fonctionnaires ont peur des représailles. Il convient de signaler toutefois que les enquêtes relatives à chaque plainte sont secrètes et que le nom du plaignant n'est jamais divulgué, à moins qu'il ou elle y consente.

Dans le domaine de la langue de travail, il nous arrive souvent de regrouper les plaintes ou d'assurer, dans toute la mesure du possible, l'anonymat du plaignant. Plusieurs employés craignent néanmoins de gagner la bataille de la plainte mais de perdre la guerre, car les représailles peuvent être subtiles et survenir plusieurs mois après le dépôt de la plainte. Nous effectuons un suivi constant auprès des plaignants afin de s'assurer qu'ils ne font pas l'objet de représailles à retardement. Comparativement aux citoyens ordinaires, les employés de l'État se plaignent d'ailleurs assez peu puisque l'an dernier, sur 2 387 plaintes reçues, 172 seulement émanaient de fonctionnaires. Ces plaintes étaient fondées et ont été réglées dans trois cas sur quatre.

— *En plus des tensions que le non-respect de la Loi sur les langues officielles peut engendrer dans les milieux de travail, voyez-vous d'autres problèmes ?*

— Avoir le droit de travailler dans la langue de son choix dans les régions désignées par la Loi, c'est non seulement un droit fondamental, mais aussi un élément important de la productivité au travail. Les gestionnaires oublient trop souvent que la langue est un outil de travail important et qu'il y a un gaspillage considérable de talents quand les individus doivent travailler dans la langue seconde. Ils ne donnent tout simplement pas leur plein rendement. Dans la foulée des initiatives du gouvernement, fonction publique 2000, il nous semble essentiel que la production de l'appareil fédéral tienne compte du potentiel linguistique des employés de l'État. C'est là un



aspect important à ne pas négliger à cette époque où l'on parle de plus en plus de productivité.

— *Comment voyez-vous l'avenir du choix de la langue de travail pour les employés de l'État ?*

— La langue de travail des employés de l'État est le baromètre de la température linguistique d'une institution. Lorsque les deux groupes linguistiques utilisent librement et de façon équilibrée les deux langues officielles en milieu de travail, généralement l'ensemble du programme se porte bien. Il y a longtemps que les acteurs sont en scène, mais ils semblent inanimés. Le déclencheur doit être activé et ce déclencheur ce sont des politiques cohérentes et claires du gouvernement, toujours à venir, qui explicitent les obli-

gations de la gestion et les droits des employés, en plus de la volonté pour les personnes en autorité, surtout les cadres, de donner l'exemple. Là comme ailleurs, l'exemple vient d'en haut. Mais il y a plus. Au-delà des politiques et règlements, il revient aux gestionnaires et employés d'influencer l'environnement linguistique. Nous avons maintes fois avancé la notion d'obligation civique réciproque des deux groupes linguistiques afin que dans le respect mutuel de la langue de chacun, l'on s'efforce de faire la place qui convient à chacune des deux langues officielles dans le milieu de travail, notion sur laquelle les autorités ne se sont toujours pas prononcées. Pour nous, l'avenir du choix de langue pour les employés de l'État repose sur ce contrat social, élément essentiel des rapports linguistiques en milieu de travail. ■

Historique du Commissariat aux langues officielles de 1970 à la mi-1989 par Maurice Hérroux

D'emblée, la création du poste de commissaire aux langues officielles en 1969 était une innovation de taille. Seul ombudsman linguistique au monde, de surcroît vérificateur linguistique et promoteur de la réforme linguistique au Canada, les Commissaires successifs ont eu à modeler ces trois fonctions.

L'historique que livre Maurice Hérroux, historien de formation et ancien cadre au Commissariat aux langues officielles, trace l'influence qu'ont eu les trois Commissaires, relate l'évolution des politiques et structures de l'institution ainsi que l'impact des rebondissements linguistiques survenus au pays. Le Commissariat poursuit bien sûr tout au long une action polymorphe en vue de favoriser l'avènement de l'égalité des deux langues officielles et d'accélérer la réforme du régime linguistique que cet objectif exige.

Cet ouvrage intéressera, tout particulièrement, les historiens, les chercheurs et les spécialistes de diverses disciplines qui voudraient mieux connaître le rôle que les Commissaires et le Commissariat ont joué tant auprès de l'appareil fédéral qu'auprès des deux communautés de langue officielle, ainsi que la genèse d'une institution unique en son genre.

Vous pouvez obtenir un exemplaire de l'historique du Commissariat auprès de la direction des Communications, Commissariat aux langues officielles, Ottawa, Canada, K1A 0T8

Remarque : Nos imprimés sont distribués à titre gracieux sur demande et ne font pas l'objet d'une large diffusion en dehors du Canada. Par ailleurs, le Commissariat se réserve le droit de limiter le nombre d'exemplaires expédiés.

Vers la justice linguistique

Vos droits linguistiques sont garantis par la **Charte canadienne des droits et libertés** et la **Loi sur les langues officielles**.

Procurez-vous notre toute nouvelle brochure intitulée **Vers la justice linguistique**, pour en savoir davantage sur le recours judiciaire qui vous permet de faire respecter vos droits linguistiques.

Écrivez ou téléphonez au **Commissariat aux langues officielles**
110, rue O'Connor
Ottawa, Canada
K1A 0T8
à frais virés :
(613) 992-LANG.

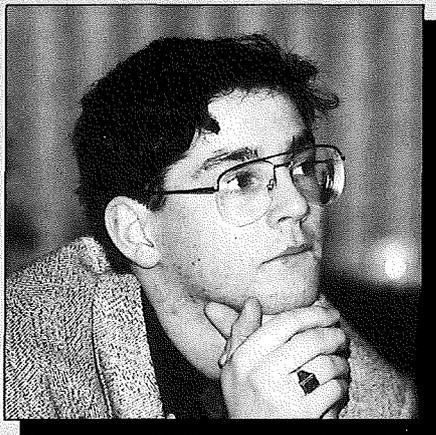
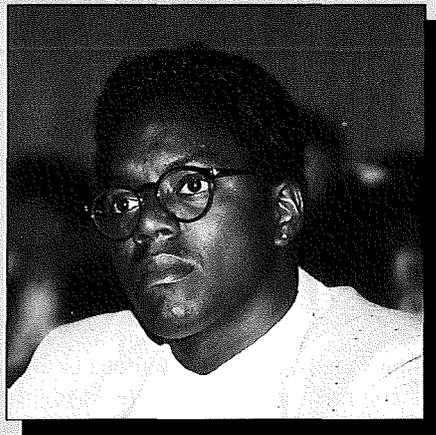
Recours judiciaire

Vers

la justice

linguistique

Les jeunes, la clef !



« Ensemble vers l'avenir ». C'est sur ce thème que le 7 avril dernier, M. D'Iberville Fortier était convié à prendre la parole au 43^e congrès annuel du Key Club International, district de l'est du Canada, pour faire le point sur la situation linguistique au Canada.

Les "Key Clubs" regroupent des jeunes âgés de 13 à 19 ans et sont parrainés par le Club Kiwanis International. Il en existe près de 3 600 répartis dans une douzaine de pays. Ces clubs ont en commun une volonté d'encourager leurs membres à mieux servir la communauté et l'école à laquelle ils appartiennent. Plusieurs chefs de file de demain sont sûrement en train d'y faire un apprentissage social enrichissant.

Plus de 250 jeunes participaient à ce congrès qui avait lieu à Toronto. Les francophones et les anglophones y étaient représentés en proportion à peu près égale ; bon nombre d'activités et

de présentations se sont donc déroulées en français et en anglais, donnant aux jeunes l'occasion de mettre en pratique ce qu'ils avaient appris à leurs cours de langue seconde !

Dans son allocution, le Commissaire a rappelé que par le passé, les deux groupes linguistiques ont su trouver le moyen de vivre en harmonie et qu'aujourd'hui la plupart des Canadiens souhaitent ardemment une approche généreuse et tolérante aux relations entre francophones et anglophones. « Les jeunes de votre génération savent bien que la diversité n'est pas une menace mais une richesse. J'ose y voir un signe que l'époque des deux solitudes linguistiques touche à sa fin et que beaucoup sont prêts à relever le défi. Il importe tout autant d'édifier une société tolérante et ouverte que de purifier nos lacs et de protéger nos forêts. Et si vous ne pouvez changer le passé, en revanche vous pouvez façonner votre avenir à votre image, car il

vous appartient. Le Canada, c'est vous ! Faites-vous un devoir de vous renseigner et de dissiper les malentendus. Vous avez le pouvoir de changer ce pays, de bâtir une société meilleure où règnent la compréhension, la tolérance et l'amitié entre tous, francophones et anglophones. À vous de jouer ! »

Le Commissariat aux langues officielles est bien conscient qu'il a également un rôle à jouer auprès des jeunes ; à cet effet, le premier programme d'information qu'il ait mis sur pied fut le Programme jeunesse dans le but de les sensibiliser à la dualité linguistique du Canada. Les lecteurs trouveront d'ailleurs un compte-rendu détaillé des réalisations de ce programme dans notre prochain numéro.

Pour les membres du "Key Club" qui participaient au congrès de Toronto, s'ouvrir à l'avenir, c'est s'ouvrir l'esprit et le cœur, et ils ont démontré qu'ils en avaient la clef ! ■

La Fédération des Francophones hors Québec favorise le regroupement des services en français

Benoît Legault*

Le président de la FFHQ rend compte de stratégies nouvelles qui visent la poursuite des progrès observés au cours des 20 dernières années.

— *Langue et Société* : Est-ce que le sort des francophones hors du Québec s'est amélioré depuis 20 ans ?

— **Guy Matte** : Quand on s'analyse on se désole, quand on se compare on se console. On a certainement encore du chemin à faire, mais le chemin parcouru depuis 20 ans représente des progrès énormes dans toutes les provinces et dans tous les territoires. Il y a eu des prises de conscience là où il n'y en avait pas et des développements énormes d'infrastructures. Par exemple, la petite communauté franco-yukonnaise était à peine existante il y a 20 ans, elle s'est dotée depuis d'une association, d'une école, de structures d'influence auprès du gouvernement. Quant à la grande communauté franco-ontarienne, elle venait tout juste il y a 20 ans d'obtenir une école secondaire financée par des fonds publics alors que maintenant elle a obtenu un réseau complet qui permet l'éducation en langue française sur tout le territoire ontarien, elle a aussi obtenu la gestion scolaire sous différentes formes et un collège communautaire, et elle s'est donnée des regroupements de gens d'affaires, de même que des structures culturelles.

Dans chacune des communautés francophones hors du Québec, il y a depuis 20 ans une marge d'amélioration dont on peut être fier.

— *Quel rôle a joué la FFHQ dans ces améliorations ?*

— Ce sont les organisations francophones locales qui sont le moteur des améliorations. La FFHQ est une organisation politique qui fait du lobby auprès du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec. C'est aussi une organisation de concertation entre les différents membres de la Fédération.

Prenons l'exemple des francophones

de la Saskatchewan qui ont obtenu par une entente fédérale-provinciale le droit à la gestion de leurs écoles. Cette entente a eu un effet d'entraînement au Manitoba et elle est en voie d'en avoir un en Alberta. Notre rôle dans ce dossier est de faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il prenne ses responsabilités telles qu'elles lui ont été assignées dans la *Loi sur les langues officielles*. Je crois fermement que les pressions de la FFHQ ont forcé le gouvernement fédéral à agir.

Nos pressions sont également exercées sur le gouvernement du Québec qui se dit le foyer des francophones en Amérique du Nord ; la FFHQ lui demande d'agir en conséquence et on lui donne des pistes à suivre pour participer au développement des communautés francophones de l'extérieur du Québec.

— *Est-ce que la FFHQ, en tant qu'organisation, a beaucoup grossi au cours des 20 dernières années ?*

— Le budget de la Fédération n'a pas augmenté de façon substantielle. Nous avons 12 employés permanents, ce n'est pas une grosse boîte.

— *Quel est le bilan des relations que la FFHQ a entretenues avec le gouvernement du Québec ?*

— Ça a fluctué beaucoup. Il y a eu des moments où ça a été très près et d'autres assez frais. Certains gouvernements du Québec ont vu les francophones hors Québec comme quelque chose de folklorique en voie de disparition où il ne faut pas investir beaucoup, certains se sont dit qu'ils pouvaient nous aider dans certains dossiers.

Nous avons donc ouvert un bureau à Québec en 1987 pour veiller au grain quant aux politiques de Québec qui peuvent avoir des impacts sur nos communautés. Les fonds accordés depuis ce temps aux programmes destinés aux francophones hors Québec

ont nettement augmenté. Je ne peux pas dire qu'il y a là une relation directe de cause à effet mais nous nous sommes assurés en ouvrant un bureau à Québec que notre point de vue sera toujours entendu par le ministère des Affaires intergouvernementales.

— *Comment la FFHQ réagirait-elle si la souveraineté du Québec se réalisait ?*

— Nous croyons qu'il y a toujours une très bonne place pour le Québec à l'intérieur du Canada. L'approbation de l'Accord du lac Meech donne lieu à une grave crise politique mais ce n'est pas la première crise politique que traverse le Canada. La maturation du Québec fait que cette province veut prendre sa juste place dans la confédération et c'est normal. Mais nous croyons qu'on réussira à trouver des accommodements. Si ce n'est pas Meech ce sera autre chose. Il faudra s'ajuster de notre côté à tout changement constitutionnel. Quant à la souveraineté du Québec, c'est un pont que nous traverserons peut-être un jour mais pour le moment nous ne l'envisageons pas.

— *Que pensez-vous des groupes CoR et APEC qui défendent ce qu'ils considèrent être leurs droits linguistiques ?*

Le CoR au Nouveau-Brunswick et l'APEC sont des groupes qui, à notre avis, sont d'extrême-droite et qui s'attaquent aux droits des minorités linguistiques au pays. Ils s'attaquent aux droits de toutes les minorités. Sous le couvert de leur opposition à la loi 178, ils seraient prêts à faire une croix n'importe quand sur les anglophones du Québec parce que ce qu'ils veulent vraiment est un pays unilingue anglais qui réviserait aussi toutes ses politiques sociales. Ces groupes marginalisés se servent de tout ce qui frustre les gens, incluant la taxe sur les produits et services, pour canaliser un mouvement antibilinguisme de protestation.

*Benoît Legault est journaliste pigiste.

Ils protestent au plan municipal parce qu'ils ne sont pas assez organisés pour protester au plan provincial. Ces cons, parce qu'il faut les appeler par leur nom, sont anti-sociaux et plus on leur donnera la parole sur la place publique, plus on va les voir comme ils sont. C'est pour cela qu'il est important de leur donner la parole car plus ils vont parler, plus ils vont se caler.

— Où se situe la FFHQ dans le spectre politique ?

— Nous n'avons pas de positionnement politique comme tel. Nous travaillons uniquement au développement de communautés francophones fortes d'un océan à l'autre. Si ça veut dire qu'on est à gauche, à droite ou au centre je m'en fous mais on n'est certainement pas à l'extrême-droite comme l'APEC car nous avons une volonté de développement social où l'État doit intervenir dans les affaires des gens pour assurer le développement de certaines communautés.

— De quels milieux proviennent les chefs de file des mouvements francophones hors du Québec ?

— Ils proviennent de tous les milieux mais proportionnellement plus du milieu de l'enseignement car ce secteur comporte des organisations francophones comme les écoles et les commissions scolaires. Je suis moi-même un enseignant.

— Est-ce que les mouvements francophones hors du Québec comptent beaucoup de Québécois qui vivent aujourd'hui hors de leur province d'origine ?

— L'immigration récente des Québécois s'est fait surtout vers l'Ouest ce qui explique qu'il y en a peu en Acadie. Cette immigration vers l'Ouest est manifestement importante surtout dans le domaine scolaire. À chaque année, des centaines de Québécois arrivent notamment en Ontario et en Alberta pour enseigner le français car sur place, les francophones ne peuvent fournir assez d'enseignants pour les classes d'immersion.

Plusieurs viennent pour un stage, puis y restent en permanence et se joignent aux mouvements francophones.

— Y a-t-il une limite à l'extension des droits des francophones de l'extérieur du Québec ?

— Le développement des communautés francophones m'intéresse plus que l'extension des droits des francophones. La *Charte canadienne des droits et libertés* de 1982 accorde le droit à la gestion des écoles aux francophones, mais on est en 1990 et ce droit nous est encore nié par des gouvernements qui ont signé la Charte. Alors vous savez, les droits, c'est important, mais c'est surtout ce qui se passe dans les faits qui est important.



Guy Matte, président de la FFHQ.

La question que nous nous posons est comment pouvons-nous rendre viables la langue et la culture françaises partout au Canada. Ça prend des infrastructures communautaires, il faut que le français devienne une langue publique. Elle ne peut pas être une langue cachée dans les maisons et dans les écoles. Il faut que le français soit une langue visible qui a de la valeur. Quand on grandit en Alberta, en Saskatchewan ou en Nouvelle-Écosse, où le français n'a pas une place valorisée et visible dans la société, pourquoi s'identifier ou s'intégrer au groupe culturel francophone ? On s'intègre à quelque chose qui a de la valeur et non à quelque chose qui est dévalorisé et dévalorisant.

C'est donc important de mettre en place dans toutes les provinces des structures qui permettent la création de milieux valorisants qui comprennent une école, un centre culturel, un centre social, des services sociaux francophones regroupés comme la Maison de la francophonie en construction à Vancouver. Il faut que la francophonie soit visible et que parler français soit normal.

Il y a encore beaucoup de chemin à faire pour atteindre ce but dans chacune de nos communautés mais c'est la direction que nous prenons.

— Est-ce que la perception du français par les anglophones comporte des points plus positifs qu'avant ?

— Un quart de million de jeunes anglophones suivent des cours d'immersion en français. Ils le font parce que leurs parents jugent que le français a une valeur, car il améliore les perspectives d'emploi. C'est un grand changement social. Cela donne aussi un message aux francophones quant à la valeur de leur langue maternelle.

Depuis 10 ans, il y a eu une valorisation générale de la langue française partout au Canada. Il y a à l'heure actuelle un petit vallon qui je pense sera un hiatus dans le développement, car cela cessera dès qu'on verra pourquoi ces réflexes antibilinguismes se produisent.

Plusieurs régions du Canada ont de graves problèmes économiques, le pays tout entier est aux prises avec un énorme déficit fédéral. Face à ces insécurités économiques, certains cherchent des boucs émissaires. Des anglophones considèrent que s'il faut couper le budget quelque part il faut frapper le bilinguisme qui coûterait de toute façon trop cher même s'ils ne savent pas combien ça coûte et ne réalisent pas la valeur ajoutée que le bilinguisme apporte au Canada. D'autres n'ont pas oublié non plus le réflexe WASP et orangiste qui veut qu'un peuple doit être subjugué par un autre peuple.

— Quel est l'état de l'assimilation à l'anglophonie des francophones hors du Québec ?

— Il y a moins d'assimilation en Ontario et au Nouveau-Brunswick, là où le français est considéré comme une langue utile. Mais l'assimilation demeure à la hausse dans les provinces qui n'ont pas d'infrastructures françaises qui rendent le français valable pour un jeune.

— Les francophones hors du Québec sont-ils enclins à accueillir les immigrants qui parlent français ?

— Ce travail d'accueil ne relève pas de la Fédération mais il y a différents groupes d'accueil dans les communautés françaises, à Toronto notamment. On reçoit de plus en plus

⇒

de gens qui parlent le français comme langue seconde et dont la langue maternelle n'est pas l'anglais, comme des Vietnamiens, des Libanais, des Marocains, des Égyptiens, qui arrivent dans les grandes villes comme Toronto, Ottawa, Edmonton et Vancouver mais qui ne vont pas dans les provinces rurales comme la Saskatchewan ou Terre-Neuve. Ces gens trouvent difficile l'intégration dans les milieux francophones de souche. On n'est peut-être pas le milieu le plus accueillant car il est plus difficile d'être ouvert aux autres quand on se sent assailli.

Toutefois, je remarque maintenant une plus grande ouverture des francophones dans le cadre d'organisations qui sont à la fois multiculturelles et francophones. Je pense que c'est sain. Il n'y a pas de francophones purs et impurs. On ne peut pas se permettre de rejeter qui que ce soit. ■

Langue distincte

D'ici quelque temps, les Anglo-Québécois parleront peut-être un anglais si distinct qu'ils auront besoin d'interprètes pour communiquer avec le reste du monde anglophone. C'est du moins ce qu'affirme Ronald Sutherland dans le *Globe and Mail* du 17 février. À l'appui de ses dires, il énumère des termes d'origine française qui ont tendance à se substituer aux expressions anglaises habituelles : on dit autoroute pour highway, reunion pour meeting, disponibilité pour availability, manifestation pour demonstration et syndicate pour labour union.

Voice of English Quebec

Un autre son de cloche

Dorothy Guinan*

Le groupe Voice of English Quebec s'intéresse au développement communautaire et au bien-être des anglophones de la région de Québec, mais les questions d'ordre politique prennent de plus en plus la vedette.

David Blair tient à le faire savoir : les anglophones de la ville de Québec sont heureux. Ils ne se sentent pas menacés par la clause de la société distincte de l'Accord du lac Meech, et le reste du Canada n'a pas à s'inquiéter à ce sujet lui non plus.

C'est avec cette idée en tête que Blair s'est rendu en Saskatchewan en mars, à la demande de l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan qui l'avait invité à comparer la situation de la minorité dans les deux provinces. Il arrivait dans la province trois semaines après que la Voice of English Quebec (VEQ) eût accordé publiquement son appui à l'Accord du lac Meech.

Blair est le porte-parole et l'ancien président de la VEQ, un organisme communautaire desservant la population anglophone de la ville de Québec et de ses environs.

Corriger les « contre-vérités »

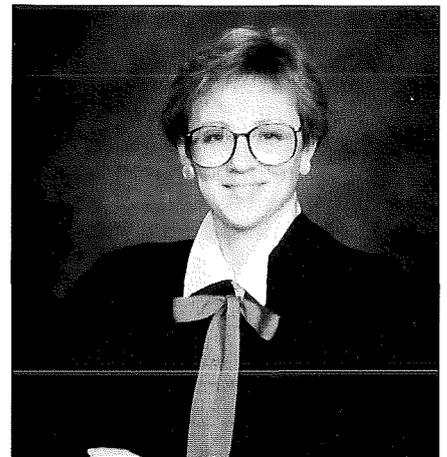
Lors de son séjour en Saskatchewan, Blair a également consacré une journée aux rencontres avec les journalistes afin de corriger la « contre-vérité » selon laquelle les anglophones seraient maltraités au Québec ; c'est un geste assez inusité de la part d'un groupe qui se dit non politique. Blair a participé à une tribune téléphonique d'une station radiophonique très populaire de Regina, rencontré la rédaction du *Leader Post* de Regina et donné une conférence de presse qui a attiré les médias tant francophones qu'anglophones.

*Dorothy Guinan est journaliste à la pige et recherchiste dans le domaine politique pour la *Gazette de Montréal*. Elle travaille depuis 1988 à la galerie de la presse de l'Assemblée nationale.

Blair a déclaré que « les gens comme Robert Libman, le chef du Parti Égalité, répandent au Canada l'idée que les anglophones de la province du Québec sont une minorité opprimée. Ce n'est pas vrai. Nous aimons vivre au Québec. »

Le soutien à l'Accord du lac Meech

La VEQ est le premier groupe représentant les Anglo-Québécois à accorder un appui public à l'Accord du lac Meech.



Deborah Hook

La présidente Deborah Hook a admis que l'Accord n'était pas parfait, mais elle affirme que le temps est venu pour tous ceux qui le soutiennent de le dire tout haut.

« On peut débattre la question sur le plan de la réalité ou sur celui du principe. Si vous examinez le texte du document en profondeur, il y a des erreurs. La Charte des droits ne répondait pas, elle non plus, aux attentes de tout le monde. En réalité, la vie n'est pas si terrible pour les anglophones du Québec. Si nous fermons la porte pour des raisons de principe, nous mettrons fin à toute possibilité d'évolution dans le dossier constitutionnel. C'est maintenant ou jamais », a dit Hook.

Les dirigeants de la VEQ étaient divisés, mais 60 p. 100 des 21 membres du conseil ont voté en faveur du soutien à l'Accord. Le conseil représente environ 1 200 anglophones de la ville de Québec.

« Depuis que nous avons ouvertement appuyé l'Accord du lac Meech, nous avons reçu un grand nombre de réactions favorables, tant des francophones que des anglophones », dit également Hook. « Mais je crois que ce sont les francophones qui ont ressenti les effets les plus marqués. »

Elle explique que la prise de position de la VEQ a permis à certains francophones de comprendre que la minorité anglaise du Québec n'était pas une menace pour leur culture.

« Si nous pouvions démontrer aux francophones que nous comprenons leurs craintes, peut-être qu'on n'aurait pas besoin de la loi 178, la loi québécoise limitant l'utilisation de l'anglais sur les enseignes commerciales, ou d'une clause de la société distincte », ajoute Hook.

L'organisme

La VEQ est un organisme sans but lucratif dont le financement provient en partie du Secrétariat d'État fédéral. En effet, c'est le Programme des langues officielles qui fournit la plus grande part des 140 000 dollars qui constituent le budget de fonctionnement de l'organisme. Le reste provient de diverses subventions fédérales et provinciales et de la cotisation annuelle des membres, qui s'élève à six dollars.

L'organisme emploie trois personnes à temps plein, trois personnes à temps partiel et compte plus de 30 bénévoles actifs. À quelque vingt minutes à pied de l'Assemblée nationale, ses bureaux, exigus mais bien organisés, sont situés au-dessus de ceux de Gil Rémillard, ministre de la Justice et des Affaires intergouvernementales.

La VEQ s'est donnée comme mandat d'essayer de créer un sentiment de communauté parmi les membres de la minorité anglophone de la ville de Québec et des environs. Selon Statistique Canada, on dénombrait dans la région, en 1986, quelque 16 245 anglophones qui constituaient 2,7 p. 100 de la population.

« Il est important de se rendre compte que les anglophones du Québec n'habitent pas tous à Montréal », fait remarquer Hook. « Le pourcentage d'anglophones vivant dans la région de Montréal, 17 p. 100, est de loin supérieur au 2,7 p. 100 de la ville de

Québec. Il n'y a pas de conflit ici entre le français et l'anglais. La plupart des anglophones de la ville de Québec vivent et travaillent en français. »

Les objectifs

Le principal objectif de la VEQ est d'assurer la vitalité des institutions anglophones telles les établissements de santé, les écoles, les groupes communautaires et les églises. Le groupe coordonne une variété d'activités et il a élaboré des programmes visant à aider les institutions à survivre et à prospérer.



Dorothy Guinan

Ainsi, la VEQ gère une école maternelle à temps partiel. Elle s'est constituée une « banque d'emplois » pour aider les jeunes anglophones à trouver du travail dans la région, et elle publie un bulletin et un répertoire des services offerts en anglais.

Depuis la fermeture en janvier de la seule maison de retraite privée de langue anglaise à Québec, le groupe se soucie particulièrement du bien-être de ses aînés. Le *Friends Project* encourage les élèves du secondaire et les adultes à « adopter » une personne âgée vivant seule ou en institution, à passer quelques heures avec cette personne, à faire ses courses et à l'aider dans ses tâches ménagères.

D'autre part, le groupe travaille de près avec le gouvernement provincial pour veiller à ce que les établissements de services sociaux et de santé reçoivent ce qui leur est dû aux termes de la loi 142. Cette loi, qui assure la prestation de services sociaux et de santé en anglais, fût adoptée par le Québec en décembre 1986. Le problème, d'après Hook, c'est qu'on n'a pas fait assez de publicité à la loi. Elle craint qu'ignorant son existence, les gens n'utiliseront pas les établissements concernés.

« Il est important que les anglophones exercent leurs droits en utilisant les services sociaux et de santé qui sont offerts dans leur langue. Sinon, le gouvernement pourrait bien nous les enlever d'ici quelques années », dit Hook.

Le mandat de la VEQ n'a pas changé depuis 1982, au moment où le groupe se constituait officiellement en société. Il se présente toujours comme un groupe communautaire qui se consacre au développement communautaire et au bien-être de la population anglophone de la ville de Québec. Cependant, d'après Hook, « les problèmes politiques surgissent plus vite et sont plus nombreux qu'auparavant ».

Hook indique qu'il est difficile pour le groupe de se tenir entièrement à l'écart de la politique. « Beaucoup de gens croient que notre mandat n'est pas politique. Mais lorsqu'il arrive quelque chose, nous n'avons pas le choix, il faut réagir. Quand un événement a des effets sur l'ensemble de notre communauté, nous devons faire valoir notre point de vue. C'est presque une obligation. »

Elle explique que l'inquiétude grandit chez les anglophones de la région depuis l'adoption de la loi 178, il y a maintenant deux ans. « Depuis ce temps, nous nous méfions de Bourassa. Ce n'est pas parce que nous appuyons l'Accord du lac Meech que nous appuyons également la loi 178. Se voir retirer ses droits fondamentaux après que l'on ait promis le contraire, c'est un coup difficile à encaisser. »

La participation à deux cultures

David Blair est persuadé que si le reste du Canada croit que la minorité anglaise du Québec est maltraitée, c'est à cause de l'agitation qui a entouré l'adoption de la loi 178 en décembre 1988.

« La réaction fût triple », dit-il. « Les gens s'opposaient non seulement à la loi sur l'affichage, mais aussi au fait que le premier ministre Bourassa ne respectait pas sa promesse aux anglophones et au fait qu'il invoquait la clause nonobstant. »

Il affirme que la loi sur l'affichage n'est pas un problème et que les seules personnes qui s'en trouvent incommodées sont les commerçants, tant francophones qu'anglophones, dont la clientèle est formée de touristes. « Il est important de dire au reste du Canada que les anglophones du Québec ont la chance de participer à deux cultures, qu'ils ne sont pas maltraités et qu'ils ne passent pas leur temps à se battre. »

« Quand on voit le sort qui est fait aux francophones de la Saskatchewan, on



arrive à un point de vue plus juste sur l'importance de la loi 178», dit Blair.

Jusqu'en 1967, l'enseignement dispensé en français aux enfants francophones de la Saskatchewan se limitait à une heure par jour dans les écoles anglaises. Malgré les lois adoptées depuis 1967 pour améliorer la situation, Blair affirme qu'elle n'a guère changé. Il est toujours difficile pour les francophones de la Saskatchewan de recevoir une éducation adéquate en français.

Une orientation plus politique

Hook a admis que les récentes activités du groupe semblent témoigner d'une nouvelle orientation, plus politique.

« Je sais que cela fait drôle de dire que nous ne sommes pas politisés. La VEQ est née d'un problème politique : la loi 101, la loi québécoise sur la langue qui a suscité tant de controverses. Mais nous ne sommes pas un groupe politique », dit-elle.

Ed Murphy, l'un des fondateurs de la VEQ, se souvient de la première rencontre officielle du groupe au Château Frontenac, à Québec. Il n'y avait pas à s'y tromper, l'atmosphère était politique.

« Il était 19 h 50, personne n'était encore arrivé et nous commençons à être inquiets. Douze minutes plus tard, la salle était pleine, il y avait même des gens debout à l'arrière. » Il estime qu'environ 1 200 personnes ont assisté à la rencontre.

« Tout à coup [après la loi 101], la minorité anglophone se retrouvait sans représentant et sans personne pour défendre ses droits. Nous en sommes venus à la conclusion que nous devons nous en charger nous-mêmes », dit Murphy.

C'est au cours de cette soirée, en mai 1977, que Murphy et une poignée d'autres se sont rendus compte du degré d'inquiétude éprouvé par les anglophones du Québec au sujet de la loi 101. Le groupe s'est fait connaître sous le nom de *Metropolitan Quebec Language Rights Committee*, pour devenir plus tard la *Voice of English Quebec*.

La VEQ retournera-t-elle à ses origines politiques ? Cela reste à voir. Hook croit que le temps est venu de prendre une décision, même si le travail au sein de la communauté reste le point fort du groupe.

« Dans l'avenir, c'est-à-dire à la prochaine assemblée générale annuelle, quelqu'un devra soulever la question et nous devons y accorder toute notre attention », dit-elle. L'assemblée aura lieu le 10 juin. ■

(Traduit de l'anglais)

Les élites anglophones de Montréal s'adaptent

Kevin Dougherty*

On ne saurait le nier, bon nombre des membres de « l'establishment » anglophone ont quitté le Québec, à mesure que le cœur de l'économie canadienne se déplaçait vers l'Ouest. Il y a maintenant des francophones aux leviers de l'économie du Québec, et ce sont eux qui assurent la direction des affaires. Mais il reste encore des « Anglais » au Québec.

Au cours des dernières années, la transformation du Québec — société rétrograde et repliée sur elle-même qui s'est ouverte sur le monde — a trouvé un parallèle dans la métamorphose d'une élite anglophone de moins en moins nombreuse.

Les descendants des vieilles familles de Westmount qui ont fondé les banques et les chemins de fer ont toujours leurs clubs et leurs maisons de campagne, mais leur présence est plus discrète. Malgré leur image de « Rhodésiens blancs de Westmount », les membres de la vieille élite anglophone étaient bien intégrés à la société québécoise et la plupart d'entre eux parlaient français : c'est du moins ce qu'affirme Peter Blaikie, ancien président du groupe de pression représentant les Anglo-Québécois : *Alliance Québec*. « L'idée qu'on ne prononçait jamais un mot de français à Westmount est inexacte », dit Blaikie. « Au sein de ce que j'appellerais l'élite, il y a toujours eu beaucoup de gens qui étaient bilingues. »

Dans une certaine mesure, l'exode ininterrompu des Anglo-Québécois est compensé par l'arrivée au Québec de nouveaux anglophones et « d'allophones » : c'est le terme utilisé au Québec pour désigner les personnes dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais.

Certains membres de la communauté anglophone ont choisi de se couper des grands courants de la société québécoise. En réaction à la loi 178, qui interdit l'anglais dans l'affichage extérieur, les anglophones ont été assez nombreux à se détourner du Parti libéral,

lors des élections de septembre dernier, pour élire à l'Assemblée nationale quatre membres du Parti Égalité.

Les anglophones du Québec sont divisés au sujet de l'Accord du lac Meech. Certains, comme Blaikie, s'y opposent de crainte que la clause de la société distincte ne vienne affaiblir davantage la position des Anglo-Québécois. D'autres, comme le promoteur Phil O'Brien, se sont joints aux francophones pour appuyer l'accord. Pour O'Brien, cette alliance entre les membres des deux communautés constitue « un tournant pour le Québec ».

Même s'il a mené la lutte contre la loi 178, Blaikie — comme beaucoup d'autres leaders anglophones — affirme que si le Québec devenait indépendant, il resterait. « J'aime le Québec. J'aime Montréal », dit-il. « Je l'ai souvent dit, même si le Québec devenait un État indépendant, je ne vois absolument pas pourquoi je partirais. »

Les institutions

Le premier ministre Robert Bourassa aime à dire que la minorité anglophone du Québec, dotée d'un système d'enseignement, de trois universités et d'un réseau d'hôpitaux universitaires affiliés à l'Université McGill, est mieux traitée que les minorités francophones ailleurs au Canada. Mais depuis que ces institutions sont financées par le gouvernement provincial et que la population de langue anglaise a diminué, les anglophones se demandent s'ils ne sont pas voués à la disparition.

Hors de Montréal, c'est déjà chose faite. Les communautés anglophones des centres industriels du Québec — Shawinigan, Sherbrooke et Drummondville, par exemple — ont à peu près disparu. Certaines villes qui avaient jadis un nom français et un nom anglais, comme Seven Islands et Three Rivers, ne sont connues aujourd'hui que sous leur nom français de Sept-Îles ou de Trois-Rivières.

À Québec, qui a eu au XIX^e siècle un maire de langue anglaise, la présence anglophone est invisible. « Les enfants sont partis, les parents sont morts », dit un ancien habitant de Sillery, quartier de Québec correspondant à Westmount.

*Kevin Dougherty dirige le bureau du *Financial Post* à Montréal.

Mais la nouvelle élite anglophone choisit de ne pas vivre dans le passé. Ses membres parlent le français, parfois aussi bien que l'anglais. Ils vivent au Québec parce qu'ils y trouvent la vie agréable.

Norman Webster et la Gazette

L'an dernier, le Québécois Norman Webster est devenu rédacteur en chef de la *Gazette*, quotidien montréalais de Southam. Il était auparavant rédacteur en chef d'un journal qui appartenait autrefois à sa famille, le *Globe and Mail* de Toronto.

« Il est évident qu'un jeune qui veut vieillir au Québec doit apprendre le français », dit Webster lors d'une entrevue. « Les parents anglophones, s'ils restent ici, doivent veiller à ce que leurs enfants soient bilingues. C'est là une réalité incontournable. »

Son travail à la *Gazette* lui paraît offrir « des possibilités extraordinaires », et il dit espérer que le quotidien pourra apporter au fil des ans une contribution positive en nouant des liens entre les deux communautés linguistiques. Très visible puisqu'il s'agit du seul quotidien d'expression anglaise de Montréal, la *Gazette* est souvent attaquée par les lecteurs anglophones qui l'accusent de servilité à l'égard des francophones. Par contre, beaucoup de francophones estiment que le quotidien exagère les difficultés affrontées par les anglophones du Québec. « Chaque fois que le débat linguistique devient acrimonieux, on s'en prend à la *Gazette* qui reçoit des coups de toutes parts », affirme Webster. « Le journal symbolise "l'establishment" anglais. »

Sous la direction de Webster, le journal est devenu plus ouvert à la réalité francophone et plus curieux des événements de la vie économique et culturelle de la province. Les panneaux publicitaires qui font connaître le nouveau visage de la *Gazette* proclament d'ailleurs son « esprit ouvert ».

Webster rappelle qu'au temps de sa jeunesse à Sherbrooke, la minorité anglophone de l'Estrie vaquait à ses affaires en anglais. Il a acquis une certaine connaissance du français à l'école et à l'Université Bishop de Lennoxville, mais ce n'est qu'au milieu des années 60, lorsqu'il est devenu le correspondant du *Globe and Mail* à Québec, qu'il a perfectionné son français parlé. « On voit maintenant plus de soirées mixtes ici qu'à l'époque où j'y habitais », dit-il. « Les gens se parlent dans les deux langues sans faire de distinction. Vous avez une conversation

en anglais avec la personne assise à votre gauche. Lorsque la soupe est servie, vous vous adressez à votre voisin de droite : vous employez peut-être le français, cela n'a pas d'importance. On choisit le moyen le plus commode. »

Peter Blaikie

Peter Blaikie a grandi à Shawinigan. Il se souvient que même si les anglophones ne constituaient que 10 p. 100 de la population, la plupart des gestionnaires, des travailleurs spécialisés et de leurs familles qui formaient la communauté minoritaire ne parlaient que l'anglais. En règle générale, l'anglais prédominait même lorsque les enfants francophones et anglophones jouaient ensemble, dit-il. Mais Blaikie se souvient d'avoir toujours employé le français dans ses jeux avec les enfants francophones. « Je ne sais pas pourquoi, mais c'était ainsi. J'ai reçu toute mon éducation en anglais. Je n'ai jamais étudié en français. Mais j'ai eu de charmantes amies francophones tout au long de mon adolescence », dit-il, dévoilant le secret qui a assuré son bilinguisme et celui de nombreux autres Anglo-Québécois.

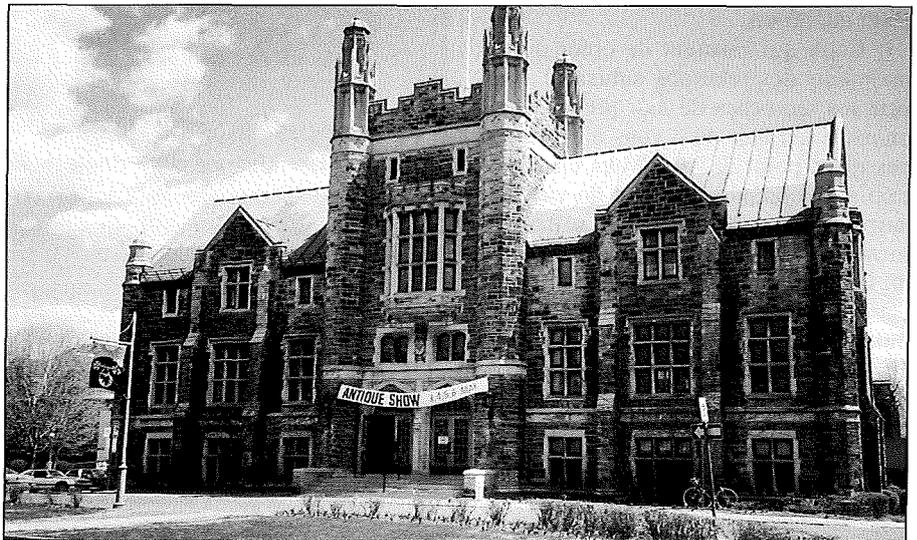
À son cabinet d'avocats de Montréal — Heenan, Blaikie — où l'ancien premier ministre Pierre Trudeau travaille

Blaikie note que de son propre chef, le système des écoles anglophones publiques du Québec a multiplié les efforts au cours des dix dernières années pour former des finissants bilingues. « J'ai eu la chance de pouvoir envoyer mes enfants à des écoles privées offrant des programmes enrichis », dit-il. « J'ai trois filles qui ont passé six ou sept ans chez les Ursulines ; elles en sont sorties avec une maîtrise parfaite du français. Elles sont passées ensuite dans le système anglophone et je ne crois pas qu'il y ait des différences spectaculaires entre elles et les autres enfants. Mon fils Anthony est maintenant en sixième année à Selwyn House, une école privée anglophone, et cette année, toutes ses activités ont lieu en français. »

David Johnston

David Johnston, recteur et vice-chancelier de l'Université McGill, a grandi à Sault Ste Marie (Ontario). Arrivé à McGill il y a dix ans, il était auparavant doyen de la faculté de droit de la University of Western Ontario.

« J'en suis très affligé », dit-il de la résolution par laquelle le conseil municipal de Sault Ste Marie a décrété l'unilinguisme anglais de la ville en janvier dernier. « Mise à part la question du français et de l'anglais, toute indication



Westmount s'adapte.

comme avocat-conseil, Blaikie passe la plus grande partie de la journée à travailler en français. « Je dirais que 70 p. 100 des avocats du cabinet, et 95 p. 100 du personnel, sont francophones », dit-il. « J'observe une règle inflexible : à l'exception de Pierre Trudeau, avec qui mes conversations se déroulent un peu au hasard en français et en anglais, je ne parle jamais anglais avec un francophone. Jamais. »

d'un manque de réceptivité à la différence est tout à fait contraire aux traditions de Sault Ste Marie. J'y ai pratiqué tous les sports connus et je crois bien que tous les noms de l'alphabet se retrouvaient dans chaque équipe. »

Il croit que l'expérience canadienne — la tentative de construire un pays bilingue et multiculturel — constitue l'un des grands attraits du pays et il craint que le Canada ne perde cette

particularité. « Je crois que la majorité des gens au Québec perçoivent la beauté de notre pays. Ils se rendent compte qu'il est possible pour la langue française, la culture française d'être non seulement préservées mais aussi respectées à l'intérieur du Canada. C'est une voie beaucoup plus sûre que certains autres scénarios qui nous sont proposés ; on pense par exemple que si le Québec se sépare, d'ici 15 ou 20 ans, il fera partie des États-Unis. »

Tout comme Blaikie, Johnston a élevé ses enfants à être bilingues. Deux de ses filles ont fréquenté le collège Jean-de-Brébeuf, qui a formé Pierre Trudeau et d'autres membres de l'élite francophone. L'aînée de ses filles parle six langues et compte s'établir à Montréal après une année en Chine. « Le seul endroit au monde où elle veut vivre, c'est à Montréal, surtout s'il lui est possible d'y faire une carrière internationale », dit Johnston.

Victor Goldbloom

Le docteur Victor Goldbloom, ministre de l'ancien gouvernement Bourassa défait par le Parti québécois en 1976, fut vivement critiqué à l'époque à cause de la loi 22, loi linguistique qui a précédé les lois 101 et 178. Il dirige maintenant la Fondation pour la recherche scientifique du gouvernement québécois.

« Ceux qui essaient de créer ou de maintenir des relations subissent souvent les reproches de leur propre communauté qui leur dit : vous n'exprimez pas notre point de vue. Vous cherchez trop à comprendre le point de vue des autres et vous ne faites pas suffisamment d'efforts pour exprimer le nôtre », dit Goldbloom. « Quinze ans ont passé entre la loi 22 et la loi 178. Durant ces quinze années les gens comme moi, comme Clifford Lincoln et bien d'autres encore, ont essayé d'assurer une certaine cohésion, de réprimer les excès du gouvernement et d'apaiser les inquiétudes de la communauté anglophone. »

Goldbloom a appris les rudiments du français à l'école et à l'université. Il a perfectionné sa connaissance de la langue en tant que membre de la Corporation des médecins du Québec avant de se tourner vers la politique. Sa maîtrise du français lui a ouvert les portes des milieux politiques québécois. « La capacité des anglophones de travailler en français et de faire partie des institutions et des organismes de la communauté francophone a grandi considérablement depuis dix ou quinze ans », dit-il.

Phil O'Brien

Phil O'Brien a passé son enfance à Lachine, dans la banlieue ouest de Montréal. Son père lui parlait en français, sa mère en anglais. Il est parfaitement à l'aise dans les deux langues, même s'il lui arrive, comme à d'autres anglophones du Québec, d'avoir recours à un mot français au milieu d'une phrase en anglais.

O'Brien a fréquenté à Lachine une école catholique de langue anglaise. Il affirme que la plupart des anglophones de sa génération ont quitté le Québec : « Les gens parlent des Anglais de Montréal. Il n'en reste plus. De tous ceux qui ont fréquenté mon école secondaire, je crois qu'il n'en reste qu'un seul en ville. »

En 1976, lorsque la confiance du monde des affaires fut ébranlée par l'arrivée au pouvoir du Parti québécois, O'Brien a songé à quitter le Québec. Il est pourtant resté et est devenu président d'un organisme dominé par les francophones, la Chambre de commerce. Il travaille actuellement au développement du Centre de commerce international de Montréal, rue Saint-Jacques, dans ce qu'on appelait autrefois « St. James Street » ou la « Wall Street du Canada ».

Il craint que si l'on ne surmonte pas l'obstacle de l'Accord du lac Meech, le Canada ne parviendra pas à résoudre les autres problèmes qu'il affronte. « Quels sont nos objectifs pour l'an 2025 ? Nous devons regarder vers l'avenir. Sinon, nous méritons de nous effondrer. » Mais il demeure tout de même optimiste en ce qui touche la collaboration entre les communautés francophone et anglophone. « Je crois qu'il y a de plus en plus de débouchés pour les jeunes anglophones au sein des entreprises francophones parce que celles-ci ont besoin de gens qui ont un contact culturel avec le reste de l'Amérique du Nord », dit-il. « Les jeunes d'origine italienne et grecque savent exploiter cette situation, et les anglophones qui se trouvent encore ici devraient faire la même chose. »

« Je rêve en anglais », dit-il, cherchant à élucider sa propre identité. « Je suis davantage anglophone que Canadien français. Je suis Québécois. D'ici vingt ans chacun sera en mesure de dire qu'il est Québécois et je crois que tous pourront rêver dans les deux langues. » ■

(Traduit de l'anglais)

Deux disparitions importantes

Georges Forest le fidèle

« La coïncidence était dans tous les esprits : Georges Forest, une des âmes fondatrices du Festival du Voyageur, meurt en plein Festival, au cœur de la célébration par excellence de la vitalité des Canadiens français du Manitoba.

Une mort en forme de symbole qui n'aura pas échappé aux Manitobains, aussi bien francophones qu'anglophones, familiers des combats de ce personnage. Une fois encore, une ultime fois, Georges Forest aura donc réussi à frapper les imaginations. »

C'est ainsi que l'éditorialiste de *La Liberté*, Bernard Bocquel, débutait l'hommage rendu à Georges Forest. *Langue et Société* s'associe à la population de l'Ouest canadien pour rendre hommage à un des siens qui a lutté pour défendre une conception du Canada telle que l'envisagent le gouvernement canadien et le Commissaire aux langues officielles.

Décès de M. Jean Darbelnet

Nous avons appris avec regret le décès, le 12 mars dernier, de M. Jean Darbelnet, professeur et linguiste. Par son enseignement, ses conférences et ses écrits, il a eu une grande influence sur plusieurs générations d'étudiants, de traducteurs, d'interprètes et de linguistes. Ses travaux sur nos deux langues officielles ont permis de mieux comprendre leur génie propre, leurs différences et leurs correspondances.

La parole aux jeunes du Nouveau-Brunswick

Don Hoyt*

Les jeunes francophones et anglophones du Nouveau-Brunswick donnent l'exemple à leurs aînés.

De toutes les mesures mises de l'avant l'année dernière par le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, afin de désamorcer la situation linguistique, la plus prometteuse est sans conteste celle qui s'adresse aux jeunes de la province.

Stephanie Kuttner, étudiante de douzième année inscrite au programme d'immersion en français du Fredericton High School et présidente du New Brunswick Youth Council, fait le point.

À bas les préjugés !

« Il n'est pas normal que les jeunes aient des préjugés », de dire Stephanie. « Mais évoluant dans une société qui se plaît à véhiculer des mythes et à mettre l'accent sur ce qui va mal, les jeunes s'imprègnent tout naturellement de divers préjugés. Mais a priori, ils sont dépourvus de préjugés et savent garder un esprit ouvert, notamment en ce qui touche la situation linguistique. »

Stephanie et Andrew Scott, un camarade de classe, ont d'ailleurs entrepris de mobiliser les jeunes du Nouveau-Brunswick à cet effet.

L'an dernier, les deux jeunes gens se sont ainsi rendus, sans y être invités, à une conférence parrainée par le gouvernement, « Dialogue Nouveau-Brunswick », à laquelle participaient 100 personnalités bien en vue des deux communautés linguistiques. En peu de temps, ils sont devenus le point de mire de cette rencontre réservée aux adultes.

Ils y ont ainsi présenté la première résolution adoptée par les participants. Adoptée à l'unanimité, celle-ci exhortait le gouvernement à offrir aux jeunes des deux groupes linguistiques les ressources nécessaires à l'amorce d'un dialogue.

En Chambre...

Le projet s'est concrétisé en mars dernier lorsque 58 délégués de 35 écoles secondaires de langues française et anglaise ont occupé tous les sièges

de l'Assemblée législative dans le cadre d'un colloque législatif de trois jours, qui comprenait, entre autres, la tenue d'une séance parlementaire simulée.

Ces échanges de vues dans les deux langues, tenus dans un contexte social bien précis, ont largement profité à tous les intéressés.

Philippe Ouelette, président du conseil étudiant de la polyvalente Thomas-Albert de la municipalité bilingue de Grand Falls, a déclaré : « Cet exercice m'a rassuré. Au départ, je me demandais comment les anglophones réagiraient. Maintenant, je suis convaincu que nous pouvons trouver ensemble une solution au problème. »

Andrew Scott de Fredericton a renchéri dans le même sens : « Tous les participants se sont engagés à mettre fin aux conflits engendrés par les questions linguistiques. »

L'une des déclarations les plus émouvantes est venue de Paul Lenarczyk qui a quitté sa Pologne natale il y a six ans pour s'établir à Fredericton. Il s'est montré particulièrement fier d'avoir été la première voix polonaise à se faire entendre à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. S'exprimant dans sa langue maternelle, il a souligné l'importance de « la liberté, de l'égalité et de la fraternité », ajoutant que tels devraient être les principes qui guident tout dialogue.

Programmes d'échange

Si le colloque reste à ce jour l'activité la plus importante à laquelle les jeunes ont participé, des centaines d'étudiants qui fréquentent des écoles à deux régimes pédagogiques se sont également inscrits à des programmes d'échange entre les deux communautés de langue officielle.

Parmi les municipalités qui prennent part à ces échanges mentionnons Saint-Jean, Caraquet, St-Stephen, Tracadie, Edmundston et Fredericton.

En général, les étudiants qui participent à ces programmes d'échange assistent aussi à des séances de l'Assemblée législative. Ce qui a donné l'occasion au premier ministre

McKenna de déclarer fièrement que sa fille et lui-même accueillait une étudiante d'un groupe d'Edmundston, groupe auquel appartenait également la fille du ministre du Tourisme, M. Roland Beaulieu.

Du côté des aînés

Les crédits alloués à l'expansion des programmes d'enseignement en langue seconde dans les écoles, les programmes d'échange et les possibilités de dialogue entre les jeunes sont autant d'initiatives qui favorisent l'établissement de relations plus étroites entre les jeunes et leurs aînés.

Âgé de 41 ans, Brian Jenkins est garde forestier dans le village unilingue anglophone de Florenceville. Quoique n'ayant aucune connaissance du français, M. Jenkins a néanmoins demandé à séjourner trois semaines à Edmundston, où le français est la langue maternelle de 90 p. 100 de la population.

« Mes deux enfants ont participé au programme d'échange d'étudiants du ministère de l'Éducation et j'ai décidé de suivre leur exemple », de dire M. Jenkins. « Il ne s'agit nullement d'accroître mes possibilités d'avancement. Je désire tout simplement apprendre le français. »

M. Jenkins est un exemple de l'influence que les jeunes du Nouveau-Brunswick cherchent à exercer sur leurs aînés.

À la clôture du colloque législatif, une étudiante anglophone résumait la situation de la façon suivante : « Nous avons donné l'exemple à nos parents. Nous avons su leur montrer qu'il est facile de s'entendre. J'espère qu'ils nous emboîteront le pas, et non l'inverse. »

Elle se faisait ainsi l'écho des propos de Kelly MacDonald, de la municipalité unilingue anglophone de Sussex : « Je me réjouis que nous jetions des ponts plutôt que de dresser des barrières. J'espère que nous nous réunirons de nouveau pour discuter non pas de ce qui nous sépare, mais bien de ce qui nous unit. » ■

(Traduit de l'anglais)

*Don Hoyt est chroniqueur au *Telegraph-Journal* de Saint-Jean.

En Europe l'anglais s'affirme mais...

L'allemand sera-t-il garant du français ?

Normand Labrie*

Le 1^{er} janvier 1993 représente une date importante pour l'Europe. Toutes les dispositions prévues par l'Acte qui vise l'établissement d'un marché unique devront alors être appliquées dans les douze pays membres de la Communauté économique : la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux d'un pays à l'autre et la suppression progressive des frontières entre les pays membres.

Par le truchement de la continentalisation des marchés européens, on s'achemine vers une forme d'unification politique que certains appellent par allusion « les États-Unis d'Europe ». L'expérience acquise par la Communauté économique représente actuellement le modèle le plus avancé en matière de « supranationalité », concept auquel les nouveaux signataires d'ententes seront appelés à se référer. Or, l'accent étant mis généralement sur les aspects économiques des ententes, une question fondamentale demeure occultée, celle du rapport des langues au sein de la nouvelle communauté.

En effet, aucune mention des droits linguistiques n'est faite dans l'Acte unique. Il faut rappeler que le traité de Rome, essentiellement économique, n'incluait pas le domaine de l'éducation parmi ses champs d'application. Par conséquent, la question des langues, à l'exception des langues utilisées dans les institutions européennes, est demeurée sous la juridiction exclusive de chacun des pays membres. D'ailleurs, les tentatives effectuées dans le passé en vue d'intégrer la langue dans les réglementations de la CEE se sont généralement heurtées à un veto de la part des États membres, soucieux de sauvegarder leur souveraineté la plus entière dans ce domaine délicat d'intérêt national.

* Docteur en sociolinguistique, l'auteur fait des études postdoctorales au Centre de recherche sur le plurilinguisme de Bruxelles.

Le plan linguistique

La libre circulation des marchandises requiert un support linguistique, ne serait-ce qu'au niveau de l'étiquetage, de la facturation ou du mode d'emploi. Quant à la libre circulation des personnes et leur libre établissement, non seulement ces personnes seront-elles amenées à faire usage des langues parlées dans leur nouveau milieu mais elles contribueront également à y instaurer une situation de multilinguisme. C'est pour cette raison que la question de l'aménagement linguistique s'imposera à l'Europe de 1993.

Bien que le français et l'anglais soient les deux seules langues de travail obligatoires au sein de la Commission et de ses institutions, les langues officielles de la Communauté sont au nombre de neuf : allemand, anglais, danois, espagnol, français, grec, italien, néerlandais et portugais. Les textes officiels émis par les institutions de la CEE doivent être établis dans ces langues. Par ailleurs, les séances de travail se font dans la langue de chacun des participants, un service de traduction simultanée permet à chacun de s'exprimer dans la sienne. Afin de faciliter l'énorme travail de traduction qui découle du maintien de neuf langues officielles, on a consacré 43 millions d'ECU (60 millions de dollars canadiens) de 1982 à 1990 au programme EUROTRA de recherche sur la traduction automatique. La banque de données terminologiques EURODI-CAUTOM de la Commission comprend actuellement 470 000 entrées couvrant en moyenne cinq ou six langues.

Chacun des États membres conserve son entière autonomie linguistique. Ainsi, certains pays peuvent être considérés comme unilingues sur le plan officiel, telle la France qui ne mentionne aucune langue dans la constitution de la V^{ème} République (1958), alors que d'autres sont bilingues ou multilingues, telle la Belgique qui reconnaît officiellement l'existence de trois communautés linguistiques de langues néerlandaise, française et allemande.

Les minorités

Multilingues ou unilingues, tous les pays membres de la CEE, à l'exception du Portugal, incluent sur leur sol des minorités de langues régionales. On évalue entre 35 et 37 le nombre de minorités linguistiques dans l'ensemble de la CEE. Quelques-unes sont des populations frontalières dont la langue jouit d'un statut officiel dans l'État voisin, comme les Alsaciens qui parlent une variété d'allemand. D'autres minorités de langues régionales sont plus isolées, comme celle de langue bretonne en France ou de langue sarde en Italie, puisque leur langue n'est parlée nulle part ailleurs dans la CEE.

La sauvegarde d'un patrimoine aussi riche fait appel à des mesures extraordinaires. Quoique relativement modeste, la création en 1982 du Bureau européen pour les langues moins répandues (EBLUL) représente la première initiative communautaire dans ce sens. Les langues « trans-européennes » n'y sont toutefois pas représentées, soit le yiddish, parlé par des communautés juives à travers l'Europe et le sinti-roma, parlé par les communautés romanichelles ou tsiganes.

Dans leur ensemble, les douze pays d'Europe signataires de l'Acte unique comptent sur leur sol environ treize millions d'étrangers à qui ils ont accordé le statut d'immigrant. Chacun des pays a sa propre histoire en matière d'immigration. Ainsi, il y a une nouvelle minorité arabe en Italie, une minorité surinamaïse aux Pays-Bas et une minorité indo-pakistanaïse en Grande-Bretagne. La condition sociale des différents groupes d'immigrants varie, pouvant aller du réfugié économique à l'immigrant le plus fortuné.

L'enfant pauvre

Malgré de multiples programmes d'enseignement des langues d'origine établis par divers pays membres, la question des langues d'origine risque de demeurer l'enfant pauvre de l'Europe, toute multilingue qu'elle soit.

Le programme LINGUA approuvé en juillet dernier par la Conférence des ministres de l'Éducation des Douze est fort révélateur du futur rapport des langues dans l'Europe de 1993. Il prévoit une aide de 200 millions d'ECU (280 millions de dollars canadiens) répartis sur cinq ans pour « promouvoir une amélioration quantitative et qualitative de la connaissance des langues étrangères en vue de développer les compétences en matière de communication à l'intérieur de la communauté ».

sous la forme de bourses d'échange d'étudiants et de professeurs. Les langues visées sont les langues européennes « moins répandues ou moins enseignées ». Sans exclure explicitement l'anglais (la langue la plus enseignée comme langue seconde), il ne s'applique qu'à l'enseignement des neuf langues officielles de la Communauté auxquelles on a ajouté l'irlandais et le luxembourgeois.

L'avenir

Comme dans maints endroits du globe, une langue s'affirme plus que les autres dans l'Europe communautaire : l'anglais. Langue « internationale », grâce au rayonnement américain et au développement des nouvelles technologies, et première langue seconde dans la plupart des pays de la CEE, l'anglais serait la lingua franca, le « latin des temps modernes ». Combien plus économique ne serait-ce d'abandonner toutes ces langues de rayonnement souvent national pour adopter un seul code pratique, efficace, qui, de toute façon, est connu d'un très grand nombre ? Or, le choix de l'anglais comme lingua franca ne correspond nullement aux textes officiels, pas plus qu'à la volonté politique des États membres. L'Europe ne recherche pas l'uniformisation, mais bien l'harmonisation. Si elle vise l'union économique, elle mise sur la diversité culturelle. Il n'est donc pas question pour les pays européens de renoncer à leurs particularités.

L'idéologie officielle est celle du multilinguisme. Déjà, lors des négociations précédant l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE en 1973, le président Pompidou avait pris des précautions afin que l'introduction de l'anglais n'évince pas le français, à l'époque la langue la plus utilisée au

sein des institutions communautaires. Aujourd'hui encore, le principal rempart contre l'utilisation massive de l'anglais provient de la prise de position politique claire de la France en faveur du multilinguisme à laquelle souscrivent la plupart de ses partenaires.

Sans être extrêmement élevés, les coûts liés au multilinguisme demeurent cependant réels. Des décisions politiques sont donc nécessaires afin que soient mis en œuvre les moyens pour que les langues d'Europe soient apprises et utilisées par les fonctionnaires européens, par les employés des grandes entreprises et par les citoyens

*L'anglais serait la lingua
franca, le « latin des temps
modernes ».*

en général. Et si l'on ne dégagait qu'une partie des ressources qui seront nécessaires pour que cela se traduise vraiment en un état de faits, le premier résultat concret du multilinguisme pourrait n'être que d'améliorer la connaissance et l'utilisation de l'anglais. Le principal obstacle au multilinguisme demeure donc la faiblesse des moyens et des ressources humaines et financières mis en œuvre. Or, cet obstacle fait déjà partie des préoccupations européennes, à preuve, les plaintes

récentes du bataillon de traducteurs au Parlement européen (au nombre de 900) qui se disent incapables de suffire à la tâche.

À l'Est : du nouveau

Les événements actuels à l'Est pourraient cependant agir en faveur du multilinguisme. L'Europe de 1993 ne représente en fait qu'une première étape d'un processus d'intégration beaucoup plus vaste. Dans un second temps, il faudra accueillir de nouveaux membres dans le marché unique. On parle déjà d'une Europe concentrique ou à géométrie variable.

La réunification des deux Allemagnes sera celle d'une population germanophone de plus de 77 millions de locuteurs (l'Autriche et la Suisse portent ce chiffre à près de 90 millions). De plus, plusieurs minorités de langue allemande sont réparties dans les divers pays de l'Est, contribuant à renforcer la diffusion de cette langue. Comme l'allemand est la première langue seconde dans plusieurs pays d'Europe centrale, il s'agira sans doute de la langue la plus apte à servir à la coopération économique avec ces pays. Déjà, certaines multinationales américaines se servent de leurs filiales ou partenaires en République fédérale allemande pour pénétrer les marchés d'Europe centrale.

Que la langue allemande gagne en importance — une révélation pour beaucoup d'observateurs — serait sans nul doute la planche de salut du multilinguisme européen. L'allemand, lingua franca de la partie centrale de l'Europe, faisant le contrepoids à l'anglais, lingua franca de l'Europe occidentale, pourrait amener le multilinguisme, et partant, le maintien d'un statut important au français. ■



Photo: Rawi Maur / Réflexion Photothèque



Photo: S. Burton Hori / Réflexion Photothèque

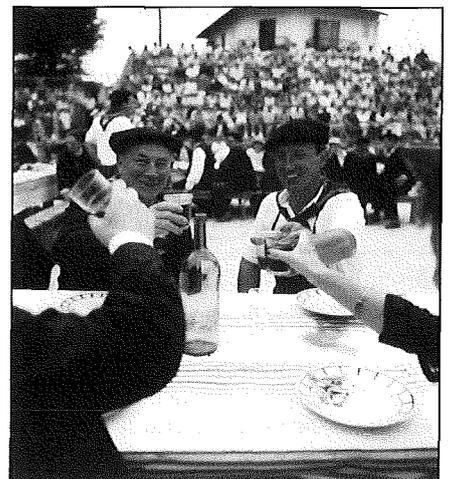


Photo: Y. Tessier / Réflexion Photothèque

En Cour suprême

Les droits à l'instruction dans la langue de la minorité enfin précisés

Jacques Robichaud

Un important contentieux

Huit ans se sont écoulés depuis l'entrée en vigueur de la *Charte canadienne des droits et libertés* consacrant officiellement le droit des minorités à l'enseignement dans leur langue. Depuis lors, un important contentieux s'était développé dans la plupart des provinces, à l'exclusion du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve. Bien que plusieurs décisions aient été rendues par des tribunaux, aucune interprétation définitive n'avait encore été élaborée, même si un large consensus semblait vouloir émerger de la jurisprudence.

Au Québec

La Cour suprême du Canada avait déjà statué dès 1984, dans la clause de plusieurs commissions scolaires protestantes du Québec, que les garanties de la Charte ne pouvaient être réduites par une législation provinciale, que celle-ci fût ou non antérieure à la Charte. La Cour avait alors établi que les citoyens canadiens ayant fait leurs études primaires en anglais n'importe où au Canada pouvaient envoyer leurs enfants aux écoles publiques de langue anglaise au Québec.

Dans les autres provinces

Plusieurs dispositions des lois scolaires et de leurs règlements d'application ont été déclarées incompatibles avec l'article 23 de la Charte dans des renvois provinciaux (Île-du-Prince-Édouard 1988, Manitoba 1990), voire dans des causes instituées par des parents francophones (Saskatchewan 1988) alors que d'autres jugements n'y voyaient pas d'incompatibilité (Nouvelle-Écosse 1988 et 1989).

Les conclusions qui se dégagent jusqu'à ce jour semblaient néanmoins favoriser les thèses voulant que le droit des minorités de disposer de leurs écoles suppose le droit d'en assurer la gestion et le contrôle (Ontario 1984), et que la détermination de ce que veut dire en pratique « lorsque le nombre le justifie » ne pouvait être laissée à la discrétion des conseils scolaires, mais relevait de la responsabilité des assemblées législatives ou des gouvernements.

Ceux-ci devaient tenir compte des situations comparables et des besoins réels de la communauté minoritaire. La minorité devait bénéficier d'établissements distincts dont la qualité de l'enseignement est comparable à ceux de la majorité (Ontario 1986 et 1987).

Le Québec, le Nouveau-Brunswick et, dans une moindre mesure, l'Ontario offraient déjà aux minorités la possibilité de participer de façon active à la gestion de leurs écoles. En outre, ces provinces allaient bien au-delà des critères numériques établis en s'efforçant déjà d'offrir à tous les enfants admissibles l'enseignement dans leur langue. Les autres provinces offraient des seuils variables quant au nombre d'enfants et aucune participation à la gestion.

À la suite d'une requête du gouvernement du Manitoba sur la compatibilité de sa législation scolaire avec l'article 23 de la Charte, la Cour d'appel de cette province avait rendu plus tôt cette année un avis consultatif très partagé et négatif quant à la gestion minoritaire.

L'arrêt Mahé (Alberta) de la Cour suprême du Canada

En Alberta, par ailleurs, en 1985 les parents francophones des élèves de l'École Georges-et-Julia-Bugnet d'Edmonton avaient demandé à la Cour du Banc de la Reine de reconnaître le droit de leurs enfants de recevoir un enseignement dans leur langue, à même les fonds publics et dans un établissement dirigé par un conseil scolaire francophone. Le tribunal de première instance s'était dit d'accord sur les principes, sans toutefois se prononcer sur leur application concrète. Son jugement fut dans l'ensemble confirmé en appel en 1987.

La Cour suprême du Canada vient enfin de trancher tout ce débat, établissant ainsi un véritable code de déontologie en la matière à l'intention des provinces. La Cour suprême a en effet reconnu à l'unanimité en mars 1990 que l'objet général de l'article 23 de la Charte est de maintenir les deux langues officielles du Canada et les cul-

tures qu'elles représentent, ainsi que de favoriser l'épanouissement de chacune de ces langues dans les provinces où l'une d'entre elles constitue la langue de la minorité. Le moyen d'atteindre ce but est d'accorder aux parents de langue minoritaire des droits à un enseignement dans leur langue partout au pays. L'article 23 est donc destiné à remédier à l'érosion progressive des minorités de langue officielle et à appliquer la notion de « partenaires égaux » des deux groupes linguistiques dans le domaine de l'éducation.

Pour atteindre son objet, l'article 23 attribue un droit général à l'instruction dans la langue de la minorité. Il s'agit toutefois d'une exigence variable, le niveau supérieur de la gamme des exigences constitutionnelles possibles se situant, lorsque le nombre des enfants visés le justifie, dans le droit de les faire instruire dans des établissements d'enseignement de la minorité, financés sur les fonds publics et gérés par celle-ci ; le mot « instruction » en indique le niveau inférieur. Rien n'empêche par ailleurs un gouvernement de fournir davantage que le minimum requis par cet article.

Lorsque le nombre le justifie, l'article 23 confère donc aux parents un droit de gestion et de contrôle à l'égard des établissements d'enseignement où leur enfants se font instruire. Ce sont là deux éléments vitaux pour assurer l'épanouissement de leur culture.

Le degré de gestion et de contrôle visé peut, dans certaines circonstances et selon le nombre d'élèves, justifier l'existence d'un conseil scolaire indépendant. Mais ceci ne constitue pas nécessairement le meilleur moyen d'atteindre l'objectif fondamental, bien qu'il demeure essentiel que le groupe linguistique minoritaire ait un contrôle sur les aspects de l'éducation qui le concernent ou qui touchent sa langue et sa culture.

Sans être suffisant pour justifier un conseil scolaire indépendant, le nombre d'élèves pourra être suffisamment important pour justifier une représentation de la minorité linguistique au sein d'un conseil scolaire existant. Cette

représentation devra alors être garantie et le nombre de ses représentants devrait être au moins proportionnel au nombre d'élèves. Les représentants de la minorité devront en outre avoir le pouvoir exclusif de prendre des décisions concernant l'instruction dans sa langue et les établissements où cette instruction est dispensée. Cette règle s'applique notamment aux dépenses de fonds, à la nomination et la direction des administrateurs, aux programmes scolaires, au recrutement et à l'affectation du personnel et à la conclusion d'accords pour l'enseignement ainsi qu'aux services connexes.

Avec le degré approprié de gestion, la qualité de l'enseignement à la minorité devrait en principe être, dans une mesure raisonnable, égale à celle de l'enseignement donné à la majorité, sans être nécessairement identique, et des fonds publics adéquats devront y être accordés. Cette gestion sera exercée tantôt par des parents appartenant à la minorité, tantôt par leurs représentants. Enfin, dans des situations où le nombre d'élèves ne justifiera pas une représentation au sein du conseil scolaire, d'autres degrés de gestion et de contrôle pourront s'avérer nécessaires.

Abordant ensuite la situation concrète dans la cause qui leur était soumise, les juges ont statué qu'au niveau actuel de la demande à Edmonton, un nombre suffisant d'élèves existe pour justifier, aussi bien sur la plan pédagogique que sur le plan financier, une école indépendante comme il en existe une présente-

ment, ainsi que la mise sur pied d'un programme permanent à l'élémentaire et au secondaire. Le nombre d'élèves qui fréquenteront vraisemblablement cette école n'est toutefois pas suffisant à l'heure actuelle pour justifier la création d'un conseil scolaire indépendant. Il en résulte donc un droit de représentation au Conseil des écoles séparées, assorti d'un degré de gestion et de contrôle en faveur des parents de la minorité.

Vu l'absence actuelle d'une telle représentation, la province devra adopter des mesures législatives (et le cas échéant, des règlements) qui soient conformes aux exigences de l'article 23.

La Cour écarta l'argument invoqué au procès indiquant que les droits de gestion et de contrôle sont contraires à l'article 17 de la *Loi sur l'Alberta* (1905) en matière d'écoles confessionnelles, soulignant qu'il s'agit de gérer et de contrôler tout simplement la réglementation d'un aspect non confessionnel de l'instruction, soit la langue de l'enseignement.

Par ailleurs, le tribunal constata que certains articles contestés de la législation scolaire n'empêchent pas les autorités d'agir conformément à la Charte, sans garantir pour autant que les droits prévus à l'article 23 seraient respectés. La Cour a craint, par ailleurs, que si la Loi devait être invalidée, il en résulterait un empêchement temporaire pour les autorités de modifier le système pour le rendre conforme aux exigences de l'article 23. Après avoir

observé que le véritable obstacle à l'exercice des droits des francophones ne se trouve pas dans la Loi mais dans l'inaction des autorités publiques, la Cour déclara que la province ne doit plus tarder à mettre en place un système approprié d'enseignement dans la langue de la minorité.

Pour terminer, la Cour conclut que le règlement actuel exigeant qu'environ 20 p. 100 des heures de cours au moins soient consacrées à l'enseignement en langue anglaise lui pose un problème. En effet, les droits conférés par l'article 23 comprennent le droit général de faire instruire leurs enfants en français : si une certaine quantité d'enseignement obligatoire en anglais peut constituer une des limites raisonnables prévues à l'article premier de la Charte, la province n'a pas prouvé en l'instance qu'il est nécessaire de dispenser chaque semaine dans les écoles francophones 300 minutes d'enseignement en anglais. En l'espèce, ce règlement n'est donc pas considéré justifié par l'article premier de la Charte et ne saurait être maintenu.

Dans ce jugement, la Cour suprême a placé de façon non équivoque entre les mains des provinces la responsabilité de créer des systèmes équitables et pratiques dans plusieurs domaines délicats où il n'est pas facile d'établir un consensus. Elle a toutefois laissé entrevoir la nécessité d'autres contestations si l'esprit des dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés* n'était pas respecté. ■

Saskatchewan : la gestion des écoles

Ray Meiklejohn, ministre de l'Éducation de la Saskatchewan, a accepté en août 1989 les recommandations du comité Gallant touchant la gestion des écoles françaises et a fait connaître son intention de déposer un projet de loi qui accorderait aux Fransaskois, avant septembre 1990, la direction de leurs écoles et d'un système scolaire francophone.

Le 23 avril 1990, un mois après la décision désormais célèbre de la Cour suprême dans l'affaire Mahé-Bugnet, le Ministre a annoncé qu'en raison de difficultés d'ordre juridique et législatif, le projet touchant la gestion des écoles fransaskoises ne serait pas

présenté à l'Assemblée législative pendant la session en cours.

Le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, a écrit à M. Grant Devine, premier ministre de la Saskatchewan, pour lui offrir « toute l'assistance fédérale nécessaire » à la mise en oeuvre d'une loi accordant aux francophones le droit d'administrer leurs propres écoles. De même, le Commissaire aux langues officielles a écrit au premier ministre Devine pour lui exprimer la déception que lui occasionnait ce retard et pour l'encourager à réitérer l'engagement fondamental de la Saskatchewan envers sa minorité et sa volonté de

mettre en place, dans les plus brefs délais, un système scolaire répondant aux besoins de celle-ci.

Plusieurs groupes francophones ont également communiqué avec le premier ministre Devine pour lui dire qu'ils étaient navrés de ce délai et de ses effets sur la collectivité minoritaire et ses écoles.

Le Commissaire demeure confiant que le gouvernement de la Saskatchewan saura résoudre rapidement ses difficultés et que la bonne volonté et l'excellent travail du comité Gallant porteront bientôt fruit dans la province.

À l'ouest de Hull et en face d'Ottawa: Aylmer (Québec)

La lecture de l'article intitulé « À l'ouest de Hull et en face d'Ottawa: Aylmer (Québec) » (N° 30) oblige à certains commentaires. En voici quelques-uns:

À l'exception d'Impératif français, l'auteur (Tom Sloan) a interrogé quasi uniquement des gens et des représentants d'organismes connus pour être favorables à la situation privilégiée de la minorité anglaise d'Aylmer.

D'aucune façon l'article ne traite des difficultés vécues par les francophones dans leur lutte pour se faire respecter et faire respecter leur langue. [...]

La revue *Langue et Société* ne fait valoir qu'une facette de la vie linguistique à Aylmer au point de donner l'impression de vouloir privilégier le développement démographique et résidentiel d'un seul groupe linguistique...

Quel sens faut-il accorder à la portée de l'article lorsque, en conclusion, on retrouve cité le cas d'un *unilingue anglais* établi dans la région, pourtant, « depuis 20 ans déjà », vivant à Aylmer et toujours unilingue (!), qui affirme apprécier « ... l'entière collaboration dont les Québécois ont toujours fait preuve... » ? [...]

Une analyse présentant tous les aspects de la situation linguistique et culturelle aylméroise aurait permis une compréhension plus complète et objective de l'ensemble du dossier...

[...] À Aylmer les francophones constituent près de 70 p. 100 de la population et sont souvent, à l'instar de tout le Pontiac, insuffisamment ou mal desservis en français et, plusieurs fois, privés de services en français.

[...] L'arrivée en grand nombre de francophones [...] élisant de s'installer à Aylmer, a contribué à donner à la ville un visage et une vie communautaire davantage en français et québécoise. [...]

Langue et Société présentera-t-il la contre-partie en traitant de la situation des francophones et des minorités francophones d'Aylmer et du Pontiac ?

Jean-Paul Perreault
Aylmer (Québec)

Que valent les statistiques sur le bilinguisme ?

D'un recensement à l'autre, Statistique Canada recueille des données sur la connaissance des langues officielles au

moyen de la question suivante : « Connaissez-vous assez bien le français ou l'anglais pour soutenir une conversation ? » Les chercheurs mettent souvent en doute ces statistiques en raison de la formulation relativement peu exigeante de la question et du fait que celle-ci appelle une auto-évaluation de la compétence linguistique du répondant.

Devant le Comité mixte permanent des langues officielles, le statisticien en chef de Statistique Canada a récemment reconnu que si l'on raffermissait la question en lui ajoutant la condition de pouvoir soutenir une conversation « assez longue sur divers sujets », on constaterait une baisse assez importante de la proportion de bilingues par rapport à l'estimation du recensement de 1986. Les résultats d'un test national effectué en 1988, disponibles sur demande auprès de Statistique Canada, montrent en effet que l'ajout de cette condition réduirait d'environ un quart le nombre de bilingues au Canada.

L'observateur averti de la situation linguistique canadienne se doutera bien

que cette réduction toucherait davantage la connaissance déclarée du français que celle de l'anglais. Il en est effectivement ainsi. Le test indique que la formulation plus exigeante de cette question du recensement réduirait d'un tiers le nombre de Canadiens non francophones se déclarant capables de converser en français, mais seulement d'un neuvième le nombre de non-anglophones capables de parler l'anglais. Au Québec, le nombre de francophones capables de parler l'anglais fléchirait d'un sixième, mais à l'extérieur du Québec, le nombre d'anglophones se disant capables de parler le français chuterait presque de moitié.

Ce ne sont bien sûr que des estimations, puisque pour le recensement de 1991, le Cabinet fédéral retiendra sans doute la formulation moins exigeante de la question sur les langues officielles. Il restera alors à chacun d'en apprécier les résultats en conséquence.

Charles Castonguay
Hull (Québec)

Pourquoi j'aime le Canada !



Langue et Société

lance un concours national ouvert à tous, qui a pour thème

Pourquoi j'aime le Canada !

Les participants sont invités à faire parvenir leur texte d'au plus 200 mots à l'adresse suivante, d'ici au 20 juillet 1990.

Pourquoi j'aime le Canada !

Langue et Société

Commissariat aux langues officielles

Ottawa, Canada K1A 0T8

Règles :

- Ouvert à tous, francophones et anglophones, d'un bout à l'autre du pays.
- Les textes soumis doivent être originaux et inédits.
- Le nom de l'auteur ne doit pas paraître sur le texte ; il faut joindre une feuille séparée indiquant le nom de l'auteur, son adresse et son numéro de téléphone.
- La date limite du concours est le 20 juillet 1990.
- Le texte ne doit pas dépasser 200 mots.
- Les manuscrits ne seront pas retournés.
- Le droit de publication des textes gagnants appartiendra au Commissariat aux langues officielles.
- Les meilleurs textes seront publiés dans **Langue et Société**.